

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

1976-2026



Solidaires, laïques et engagés
✦ Fédération **APA JH**

handicap : faire bouger les lignes



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE 2025

handicap : faire bouger les lignes



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE

Bonjour,

L'engagement de l'APAJH Savoie, membre de la Fédération APAJH, pour les personnes en situation de handicap qui lui sont confiées est un chaînon de la cohésion sociale essentielle à notre société.

Cet engagement contribue à améliorer la qualité de vie de nos travailleurs, résidents et usagers.

Dans le cadre notre mission de service public, l'ARS (Agence régionale de Santé) et le Conseil départemental nous ont confié la gestion de nos établissements.

Notre 3^e CPOM 2023-2027 (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) est en vitesse de croisière : doublement de la capacité d'accueil de l'Accueil de jour, EANM (Établissement d'accueil non médicalisé) regroupant le Foyer d'hébergement et le Foyer de Vie, le nouveau SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) intégrant les appartements de La Motte-Servolex (FHA).

Notre fierté : la certification ISO 9001, seul ESAT de Savoie avec une certification en cours en Savoie.

C'est une reconnaissance de la qualité du travail fourni conjointement à l'attention portée au personnel, travailleurs handicapés et encadrants.

C'est un challenge, il ne saurait être question de la perdre, cela signifie le maintien d'une attention permanente pour toujours mieux faire.

Et challenge réussi à ce jour, la certification est maintenue, bravo !

Notre plateforme Éval+ 73 est reconnue et nous réfléchissons à développer son périmètre, une solidification de la pérennisation de son financement, quelle qu'en soit la forme, nous aiderait toutefois fortement... Les choses avancent... très lentement...trop lentement...

La salle de séminaire maintient sa vitesse de croisière. Comment faisons-nous sans avant, vraiment !!!

Notre Pôle Travail adapté a nettement amélioré sa situation économique après une période extrêmement difficile.

La démarche collaborative sur les ressources humaines a amené une évolution positive du climat social.

Début avril nous avons accueilli le Conseil de Vigilance de la Fédération APAJH, une forme d'audit interne, très positif, dont une remarque a initié le déménagement de notre SAVS.

En mai nous avons accueilli une session du Bureau fédéral de la Fédération APAJH, enrichissant pour tous les participants, avec une visite de l'ensemble de nos structures.

En septembre nous avons participé au stand CD/MDPH à la Foire de Savoie pour les 20 ans de la Loi de 2005. Nos SAJ Lovers ont effectué une prestation grand public remarquée.

Les Trophées APAJH en Savoie, agrémentés d'un spectacle local, ont cette fois été couplés à notre traditionnelle Galette tout début 2026.

La délégation Savoie de Solidarité Laïque, dont nous assurons maintenant la présidence, prend lentement mais sûrement forme.

Et en fin d'année nous avons :

- lancé la préparation de l'audit HAS (Haute Autorité de Santé) qui aura lieu en septembre 2026,
- décidé et lancé la mise en place de notre nouveau pôle « Vie sociale et Organisme de formation » (SAVS, FHA, OF),
- décidé et lancé le déménagement de notre SAVS en centre-ville de Cognin.

En ce qui concerne la vie institutionnelle de l'association, les éléments sont riches, comme toutes les années :

6 Conseils d'administration, 3 Bureaux, les commissions du CA, les CVS, Commissions de la vie sociale des établissements auxquelles les administrateurs participent, comme aussi aux événements en direction des personnes prises en charge et des personnels (notre galette si appréciée...), réunions nationales et régionales de la Fédération APAJH.

De même nous ne saurions omettre tout le relationnel avec les financeurs, les partenaires, les instances des collectivités locales, le CAMSP de Chambéry (affilié à l' APAJH Savoie), l'ADIS, l'ARS, le CD, la MDPH, le CDCA, l'OPAC Savoie, les mairies de Cognin, La Motte-Servolex, Jacob-Bellecombette, Chambéry, Le Bourget-du-Lac, Saint-Baldoph, les Commissions d'accessibilité de Grand Chambéry, de Chambéry, de Grand Lac,... et bien entendu les diverses formes de partenariats avec les associations « frères ».

Nous vous remercions de votre lecture attentive.

Michel GODET

Secrétaire général

Alain POËNSIN

Président

SIÈGE

Rapport d'activité 2025

handicap : faire bouger les lignes



Introduction générale

Mesdames, Messieurs, adhérents, partenaires, personnes accompagnées et collègues,

Je vous remercie sincèrement de votre présence à notre assemblée générale de l'APAJH Savoie. Cette introduction est pour moi l'occasion de revenir sur les grandes orientations qui ont guidé notre action en 2025.

Les fonctions support du siège jouent un rôle essentiel. Ces professionnels, qui œuvrent souvent dans l'ombre, apportent une expertise précieuse et permettent aux directions d'avancer sur des sujets de fond, indispensables au pilotage de leur-s établissement-s.

Nous avons traversé une année marquée par de nombreux défis — économiques, organisationnels, mais aussi humains. Pourtant, notre cap reste inchangé : défendre les droits des personnes en situation de handicap et leur permettre de vivre selon leurs choix, en citoyen à part entière.

L'autodétermination au cœur de nos projets :

L'autodétermination n'est pas un concept abstrait. C'est le droit, pour chaque personne, de faire entendre sa voix, de prendre les décisions qui la concernent et de construire son propre parcours de vie.

Depuis 2024, nous avons intensifié nos efforts pour traduire ce principe dans les faits au sein de nos établissements et services. Nous poursuivons notamment la formation des professionnels — à travers trois journées dédiées à l'autodétermination, à l'éthique et à la bientraitance — afin de favoriser des postures d'accompagnement plutôt que de prescription. Il s'agit d'une véritable évolution de nos pratiques : permettre aux personnes accompagnées de choisir leur logement, leur emploi, leurs activités, et de participer pleinement à la vie associative.

Nous devons poursuivre cette dynamique d'inclusion sociale et professionnelle, tout en faisant face à deux défis majeurs :

- ✓ La crise du logement dans notre département, qui limite considérablement l'accès au logement de droit commun.
- ✓ L'handiphobie persistante, et notamment les préjugés sur les capacités des personnes en situation de handicap.

Face à cela, et malgré les efforts engagés autour de la sensibilisation, des politiques publiques, de l'accessibilité universelle (où il reste beaucoup à accomplir) ou encore de la promotion d'une représentation positive dans les médias, le combat reste entier. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement de l'ensemble des professionnels de l'APAJH Savoie, qui contribuent activement à ce changement de culture.

Un contexte économique contraint :

Cette année encore, nous avons évolué dans un contexte économique difficile, accentué par les tensions internationales. La hausse des coûts - énergie, transports, alimentation, fournitures - impacte fortement notre fonctionnement.

Aujourd'hui, nous devons faire face à une contrainte budgétaire importante, avec une réduction de 83 000 euros prévue en 2026 sur nos frais de siège. Pour y répondre, nous devons activer la mutualisation des fonctions support avec d'autres associations ; si cette démarche paraît simple sur le papier, elle reste complexe à mettre en œuvre dans la réalité. Nous devons continuer à réduire significativement nos frais de siège pour respecter les exigences réglementaires. Notre taille modeste nous fragilise aujourd'hui et nous oblige à nous réinventer.

Cependant, plusieurs réussites méritent d'être soulignées :

- ✓ La forte hausse des activités de production de l'ESAT (contrairement à 2024), permettant une amélioration significative des résultats.

- ✓ La création de l'organisme de formation APAJH Savoie en 2026. Je remercie tout particulièrement le Conseil d'Administration qui nous accorde sa confiance pour ce projet.
- ✓ Notre réactivité face aux différents appels à projets.
- ✓ Notre adhésion au groupement d'achat SARA Rhône-Alpes.
- ✓ Notre participation active aux différents groupes de travail organisés par la Préfecture de la Savoie pour préparer la CNH 2026, par le Conseil départemental avec la MDPH pour le schéma départemental 2025-2029, ainsi que par la Communauté 360 (C360).

Dans ce contexte, nous avons su adapter notre gestion avec rigueur, sans jamais renoncer à nos valeurs. Notre priorité demeure la qualité de l'accompagnement. Le dialogue avec nos partenaires institutionnels, les financeurs et les collectivités est plus que jamais essentiel pour faire entendre nos besoins et défendre les moyens nécessaires à nos missions.

Le bien-être des salariés - une priorité :

Je souhaite également insister sur l'attention que nous portons à la qualité de vie au travail. L'engagement de nos salariés est la clé de notre projet associatif. Leur mission exige écoute, patience, créativité et résilience. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, notamment pour les remplacements, il est indispensable de prendre soin de nos équipes et de reconnaître leur professionnalisme.

En 2025, et dans la continuité en 2026, nous avons engagé plusieurs actions fortes :

- ✓ Le renforcement des espaces de dialogue et le déploiement de dispositifs de soutien psychologique.
- ✓ La prévention des risques psychosociaux, notamment par le lancement d'une enquête RPS fin 2025 dont le plan d'action est en cours.
- ✓ La tenue des négociations annuelles obligatoires (NAO).
- ✓ Le développement de la formation et des parcours professionnels.
- ✓ Une communication renforcée autour des actions QVCT.

Nous en sommes convaincus : des salariés épanouis sont la condition indispensable d'un accompagnement humain, respectueux et de qualité.

La transformation de l'offre :

Un élément non négligeable pour les années à venir concerne la transformation de l'offre, dont l'objectif est de passer d'une logique d'établissements à une logique de réponse territoriale organisée.

Lors du COPIL sur la transformation de l'offre du 27 novembre 2025, la DGCS a annoncé la parution, en fin d'année 2026, d'un décret sur le déploiement d'une offre de services coordonnés. Ce texte remplacera le décret sur les dispositifs Intégrés de 2024. Il sera applicable dès 2027 au secteur "enfance", avant d'être déployé dans le secteur "adulte" d'ici 2030.

Cette logique d'accompagnement modulaire et inclusif prévoit dès 2027 :

1. La définition par les ARS de zonages cohérents, disposant sur chaque territoire de l'ensemble des modes d'accompagnement.
2. Une réforme des autorisations, avec l'instauration d'une "offre de services coordonnés" comme unique type d'établissement et service médico-social dans le champ du handicap.
3. Une réforme des orientations MDPH, qui notifieront désormais des "bouquets de prestations".

Malheureusement les acteurs principaux sont écartés de ces réflexions et expérimentations, je citerai entre autres les Conseils départementaux en charge de l'autonomie par la loi NOTRe, les députés, les sénateurs.

Conclusion :

Malgré les incertitudes, je reste confiante en l'avenir, notamment à l'approche des échéances nationales de 2027. L'APAJH Savoie dispose de nombreux atouts : la solidité de son projet associatif, l'engagement de ses professionnels et bénévoles, et la richesse de ses partenariats.

Je tiens à remercier chaleureusement les administrateurs, les salariés, les familles, les partenaires, et bien sûr les personnes accompagnées, qui nous enrichissent chaque jour.

Continuons ensemble cette dynamique humaine essentielle. Innovons, créons, entreprenons, et portons encore plus haut les ambitions de l'APAJH Savoie, notamment à travers l'élaboration de notre nouveau projet associatif.

Vous retrouverez dans le rapport d'activité l'ensemble des actions menées en 2025, ainsi que nos perspectives pour 2026.

Je vous remercie de votre attention.

Nadège COMBE LEMOS, Directrice générale

I. Présentation de l'APAJH SAVOIE

Les Etablissements de l'APAJH Savoie (ESAT, Foyer d'hébergement, Foyer de Vie, Accueil de Jour, SAVS) ainsi que le Siège Social se situent toujours à la même adresse géographique :

11 rue Daniel Rops

73160 COGNIN

Tél. 04.79.69.08.87

E-mail : apajh73@apajh73.com

Site internet : www.apajh73.com

Adresse postale : 11, Rue Daniel Rops – CS 30014 La Motte Servolex – 73294 COGNIN Cédex

L'APAJH Savoie, via son Foyer d'hébergement, gère également 8 appartements répartis sur 2 étages à la Motte Servolex dans lesquels vivent des travailleurs handicapés de l'ESAT, suffisamment autonomes pour être accueillis en appartement plutôt qu'en Foyer d'hébergement Résidence.

La gouvernance de l'APAJH Savoie se compose de 17 administrateurs dont 7 membres de Bureau :

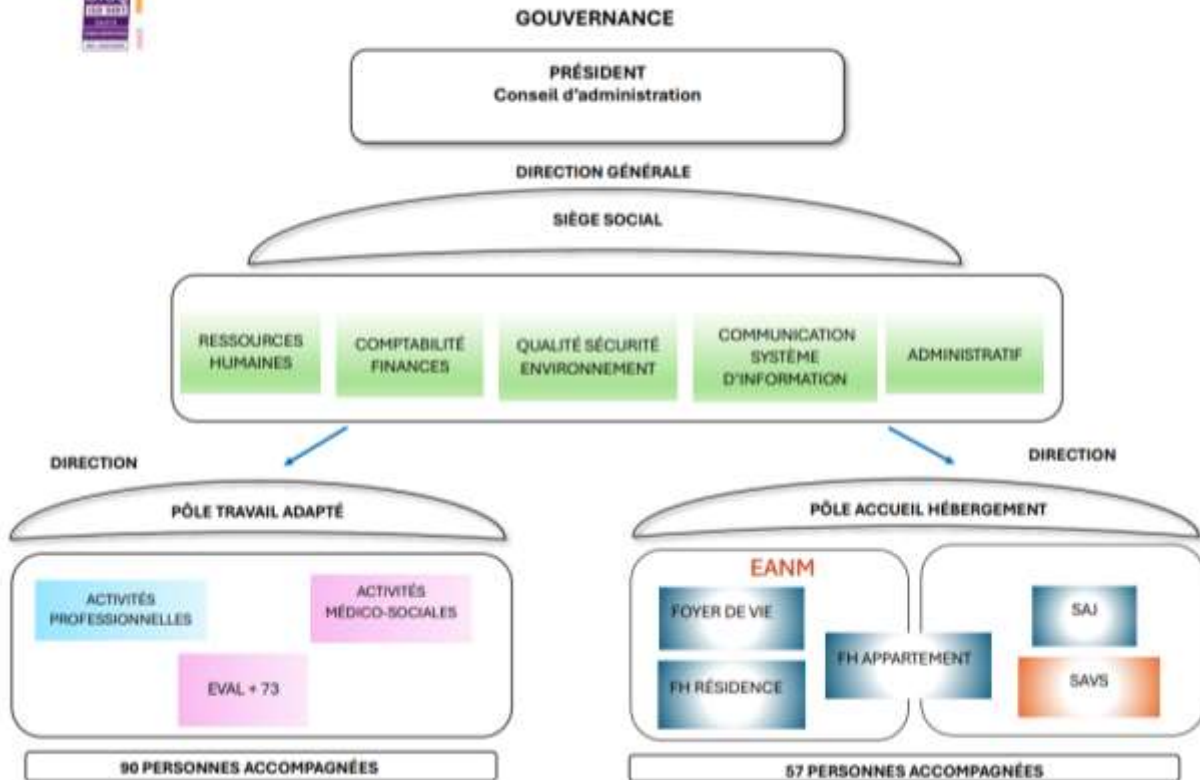
- ✓ Président : M. POËNSIN
- ✓ Vice-Présidente : Mme TROC
- ✓ 2ème Vice-Président : M. CHAUMAZ
- ✓ Trésorière : Mme TALVAT
- ✓ Trésorier-adjoint : M. PELLETIER
- ✓ Secrétaire : M. GODET
- ✓ Membre : Mme GODET.

L'activité gestionnaire repose sur un effectif salarié variant de 55 à 60 personnes physiques (52 ETP), pour environ 150 prises en charge, et est dirigée par une Directrice générale, Mme COMBE LEMOS et le Président M. POËNSIN :

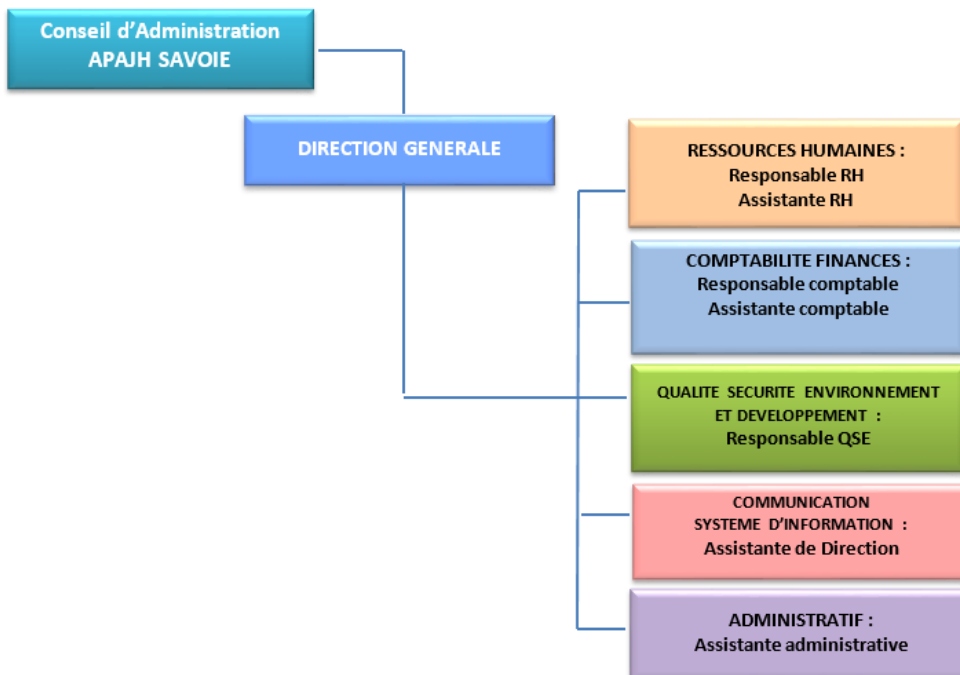
- ✓ Le Siège social est composé des diverses expertises dans les domaines suivants :
 - Ressources humaines
 - Comptabilité - Finances
 - Qualité Sécurité Environnement Développement
 - Communication – Système d'information
 - Administratif
- ✓ Au niveau de chaque Pôle « Travail adapté » et « Accueil hébergement » :
 - un binôme de direction composé d'une direction et d'une responsable médico-sociale.

LES ORGANIGRAMMES

- ✓ L'organigramme général de l'APAJH Savoie et celui du Siège Social présentés ci-après donnent une image de l'organisation de l'APAJH Savoie qui repose, par ailleurs, sur un système de délégations très détaillé (DUD : document unique de délégations) de la gouvernance jusqu'aux fonctions des cadres fonctionnels.



SIEGE SOCIAL APAJH SAVOIE



II. L'Activité du siège

Le Siège, dont l'agrément a été obtenu en 2013, renouvelé en 2016 et en 2022 avec le renouvellement du CPOM, se déploie toujours en 4 grandes fonctions support au service des établissements et services de l'APAJH Savoie :

- Ressources Humaines
- Comptabilité Finances
- Qualité Sécurité Environnement Développement
- Système d'Information et Communication.

Le Siège impulse et met en œuvre la politique de l'Association et ses orientations par des plans d'action et des reportings de gestion. Ainsi se tiennent régulièrement des **Comités de direction (8 par an)** ainsi que des **Comités de cadres (8 par an)** auxquels participent tous les cadres de l'APAJH Savoie, visant d'une part à informer et coordonner les actions et d'autre part à renforcer la cohésion d'équipe.

1. Les événements forts du Siège

- ✓ Séminaire 2025 sur une sensibilisation de tous les professionnels et des membres du Bureau sur la santé mentale. Après-midi activités de bien-être, auto-massage, alimentation, respiration profonde.
- ✓ Lancement du nouveau dossier unique de l'usager avec la grappe ESMS numérique financée par l'ARS avec l'APEI de Chambéry et Alhpi,
- ✓ Participation de 2 personnes accompagnées de l'ESAT à la Conférence de territoire à Saint Etienne et au Congrès APAJH à Paris pour validation du projet associatif de la Fédération APAJH.
- ✓ Lancement de l'enquête RPS fin 2025.
- ✓ Participation à la concertation départementale PH afin d'identifier ensemble les grands enjeux du nouveau schéma départemental du Conseil départemental de la Savoie s'agissant de la **politique en faveur des personnes en situation de handicap**.
- ✓ Point mi-CPOM avec nos financeurs dans nos locaux.
- ✓ Participation de l'APAJH Savoie au stand organisé par le Conseil départemental de la Savoie et de la MDPH à la Foire de Savoie

2. Au niveau des Ressources humaines

Le service RH a une charge habituelle de travail importante dont voici :

Quelques indicateurs pour l'année 2025

✓ Taux d'absentéisme par jour d'absence :



En global pour l'APAJH Savoie, nous avons un taux d'absentéisme de 10,57%. Celui-ci est en forte hausse par rapport à 2024 qui était de 5.51%.

Des actions sont mises en place pour diminuer l'absentéisme telles que la QVT, l'analyse de la pratique et des formations en lien avec les problématiques rencontrées par les salariés lors de l'accompagnement des usagers.

Fin 2025, une enquête RPS a été lancée. La restitution de cette enquête et des plans d'action sera faite aux salariés le 29/06/2026. Un nouveau CoPil RPS sera créé en octobre 2026.

✓ Statistiques Accidents du travail : Salariés et TH ESAT :



Les accidents du travail 2025 ont baissé de 16,7% par rapport à 2024 (10 accidents contre 12). Sont régulièrement mises en place des chasses aux risques à destination des TH ESAT et des formations de prévention pour les salariés. Un affichage ludique, modifié régulièrement, dans des cadres est fait pour alerter des risques au travail.

Le registre des AT bénin a été mis en place, ce qui peut expliquer la baisse depuis plusieurs années consécutives

Quelques illustrations d'affichage sur les risques au travail :



✓ **Mouvement du personnel :**

Entrées et sorties CDD /CDI / TH ESAT

Salariés : 26 entrées et 26 sorties (CDD inclus), motifs détaillés ci-dessous

Travailleurs handicapés : 9 entrées et 7 sorties dont une dans le milieu ordinaire, cf. rapport d'activité de l'ESAT

Motifs ENTREES 2025	ESAT	FH	FV	SAJ	SIEGE	SAVS	Total général
accroissement activité DUI			1				1
apprenti	1		1				2
arrêt maladie	1		2				3
cdd sénior			1				1
démission			3				3
remplacement		1	9				10
remplacement sans solde			1				1
retraite			1				1
rupture conventionnelle			1				1
surcroît	1		2				3
Total général	3	1	22	0	0		26

Motifs SORTIES 2025	ESAT	FH	FV	SAJ	SIEGE	SAVS	Total général
démission		1	1				2
départ à la retraite			1				1
fin remplacement	1	3	10	1			15
licenciement pour inaptitude			1				1
rupture conventionnelle	2		1				3
prise acte de la rupture		1					1
fin de contrat			2				2
fin apprenti	1						1
Total général	4	5	16	1	0		26

✓ **Recours aux intérimaires**

- 1 627 heures contre 2 424.58 heures soit 0,89 ETP, en forte baisse. Nous avons en 12/2025 signée une convention avec le groupement d'achat SARA Grand Est afin de bénéficier d'un tarif plus bas avec l'agence d'intérim. Le coût va, à nombre d'heures équivalentes, baisser.

✓ **Avenants de complément d'heures**

- Pas d'avenant signé en 2025.

✓ **Entretiens professionnels et bilans** (réalisés par les directions sous le suivi des RH)

- 9 entretiens et 2 bilans (à noter que les entretiens ayant réglementairement lieu tous les 2 ans après la date d'embauche et les bilans tous les 6 ans, nous sommes à jour des entretiens et bilans).

✓ Visites médicales organisées :

Salariés :



TH ESAT :



✓ Publication index égalité femmes - hommes

- 81 sur 100 (92 sur 100 en 2024)

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0,8	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	2,3	25	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			69		85
INDEX (sur 100 points)			81		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

✓ Les formations des salariés :

46 salariés ont bénéficié d'au moins une formation en 2025.

Nombre d'HEURE de FORMATION

	F	M	TOTAL
Cadre	59	21	80
ESAT		21	21
FH	2		2
FV	1		1
SIEGE	56		56
Non cadre	263,7	321	584,2
ESAT	17,7	149	166,2
FH	56	44	100
FV	182	106	288
SAJ	8	1	9
SAVS		21	21
Total général	322,7	342	664,2

Nombre de JOURS de FORMATION

	F	M	TOTAL
Cadre	12	4	16
ESAT		4	4
FH	2		2
FV	1		1
SIEGE	9		9
Non cadre	64	65	129
ESAT	12	30	42
FH	8	10	18
FV	42	20	62
SAJ	2	1	3
SAVS		4	4
Total général	76	69	145

46 personnes ont bénéficié d'au moins une formation sur l'année 2025 (dont 0 CDD)

Soit 28 Femmes

Et 18 Hommes

Exemples de formations dispensées pour les salariés en 2025 :



Exemples de formations dispensées aux Travailleurs ESAT en 2025 :

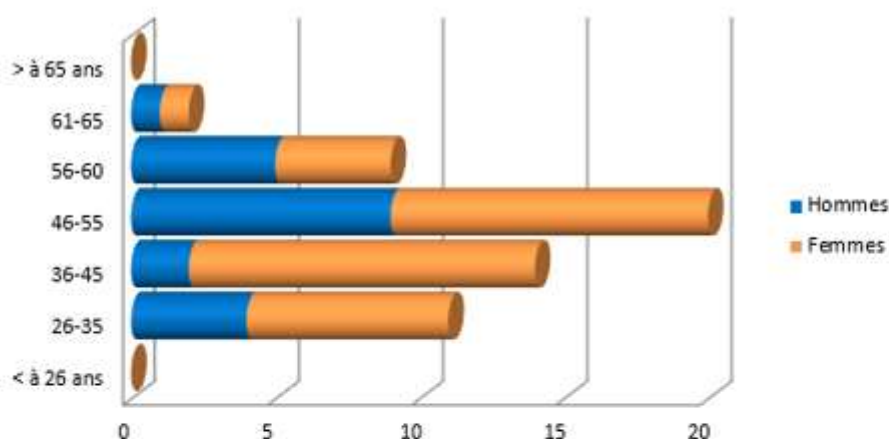


Participation aux situations financières trimestrielles et bilan de l'année N-1

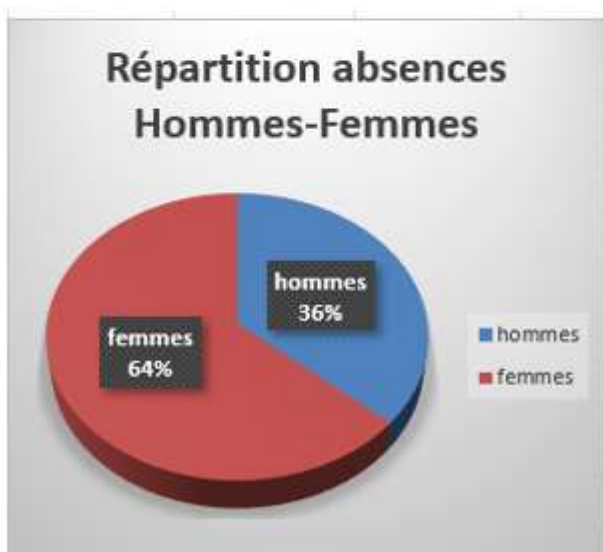
- ✓ Contrôle de gestion ESAT
- ✓ Collecte et préparation des données pour le Bilan Social

Quelques exemples ci-dessous :

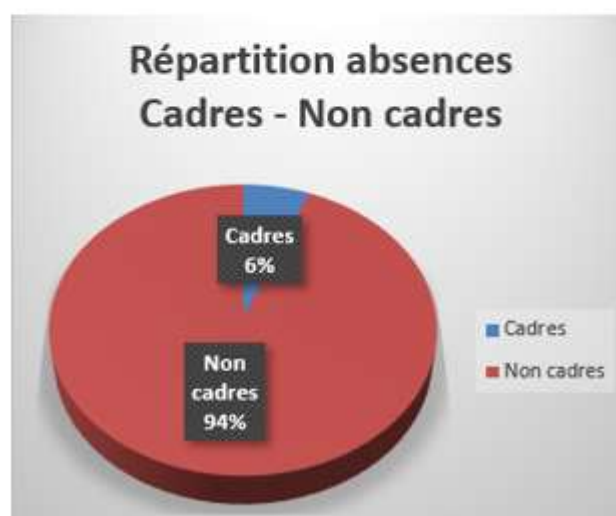
**Pyramide des âges
cumulé homme-femme**



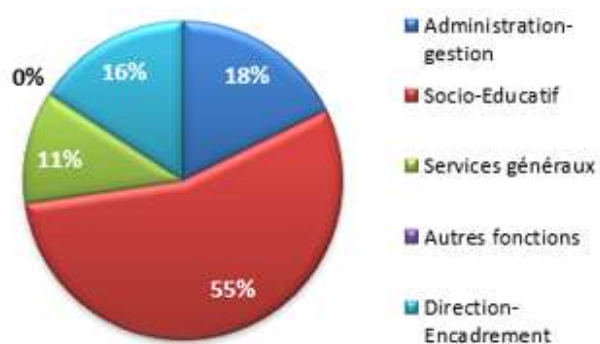
**Répartition absences
Hommes-Femmes**



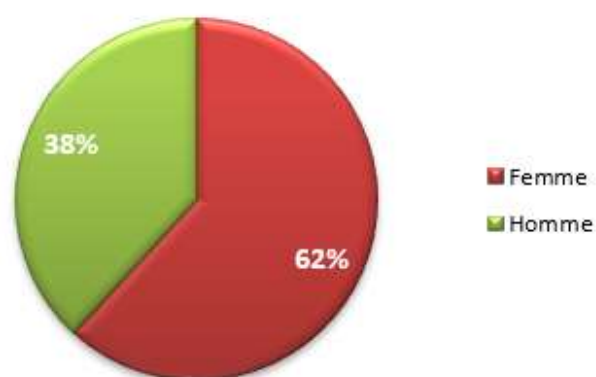
**Répartition absences
Cadres - Non cadres**



**Masse salariale totale
annuelle**



Masse salariale totale H/F



Autres missions

- ✓ Suivi et veille réglementaire,
- ✓ Assiste au dialogue social : 10 réunions CSE dont 4 CSE extraordinaires,
- ✓ Participation à la certification ISO 9001 de l'ESAT,
- ✓ Participation au remplissage ANAP
- ✓ ERRD/EPRD
- ✓ Signature de l'accord sur le droit à déconnexion

L'Amélioration continue en Ressources Humaines

- Intégration des objectifs et d'évaluations des formations dans le plan de formation,
- Suivi du plan d'action RPS
- Finalisation du livret d'accueil salarié et guide d'intégration
- Calcul du taux de rotation, de réalisation des formations prévues au plan, de réalisation des entretiens professionnels
- Continuer la refonte des fiches de poste
- Réflexion sur la construction d'un retour à chaud et à froid sur les formations réalisées pour les salariés
- Création d'une fiche mémo par poste pour assurer la continuité de service
- Négociation d'accord sur le travail de nuit et le télétravail
- Poursuivre les actions pour concilier vie professionnelle et vie privée

Panneaux d'affichage réglementaire : Le service RH veille à sa mise à jour

Sur chaque pôle un panneau d'affichage réglementaire d'informations est mis en place.

Illustration à l'ESAT :



Rappel des missions QSE



Les actions et points clé QSE de 2025

- **Certification ISO 9001**

L'audit de suivi 2025 s'est déroulé le 22 janvier 2026 et a conduit au maintien de la certification.

Il a mis en évidence de nombreux points forts, notamment la gestion et le suivi des événements indésirables, la formation des travailleurs aux nouvelles activités, leur implication dans l'élaboration des modes opératoires, le suivi et le traitement des non-conformités, l'accompagnement des travailleurs mis à disposition, la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'intégration, ainsi que le suivi et la traçabilité via la plateforme EVAL+73. La revue de direction a par ailleurs été jugée détaillée et exhaustive.



- **Accueil et encadrement d'une stagiaire**

Au cours de l'année, une stagiaire a été accueillie pour une durée de quatre mois. Ce stage axé sur les thématiques environnementales, sécurité et qualité a constitué un appui opérationnel significatif pour la structuration et l'amélioration de nos pratiques internes.

Les missions confiées ont porté en priorité sur l'amélioration du tri des déchets, avec la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès des personnes accompagnées et des salariés. Ce travail a permis de renforcer l'appropriation des consignes de tri et de consolider une démarche écoresponsable au sein de l'établissement. Dans ce cadre, une procédure "Gestion des déchets" a été rédigée afin de formaliser les pratiques existantes et d'assurer leur pérennité.

Par ailleurs, la stagiaire a réalisé un inventaire des produits chimiques, incluant la recherche des fiches de données de sécurité (FDS) et l'établissement d'un bilan sur la dangerosité des produits utilisés. Ce travail a conduit à la rédaction d'une procédure "Utilisation des produits chimiques", contribuant à une meilleure maîtrise des risques et à la conformité réglementaire.

- **Sensibilisation des salariés de l'ESAT aux risques électriques**

Une action de sensibilisation a été menée auprès de l'ensemble des salariés de l'ESAT afin de présenter le risque électrique, ses conséquences potentielles sur la santé des personnes ainsi que ses impacts sur l'environnement.

Cette sensibilisation a permis de rappeler les principales causes d'accidents d'origine électrique, notamment liées aux installations, aux équipements ou aux comportements inadaptés, ainsi que les mesures de prévention indispensables pour en limiter les risques. À ce titre, l'importance de la formation à l'habilitation électrique, le respect des bonnes pratiques professionnelles et l'adoption de comportements adaptés en situation normale comme en cas d'incident ou d'accident ont été particulièrement soulignés.

Cette démarche a contribué à harmoniser le niveau de connaissance de l'ensemble des salariés en matière de risque électrique et à renforcer la culture de prévention au sein de l'établissement, avec un impact significatif sur la prise de conscience et la vigilance collective.



- **Mise en place du tri des déchets**

Dans un objectif de mise en conformité avec la réglementation en vigueur, une amélioration globale du tri des déchets a été déployée sur l'ensemble du site de l'APAJH Savoie. Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée de renforcer les pratiques environnementales et de favoriser une gestion plus responsable des déchets.



Au sein des ateliers de l'ESAT, des bacs de tri jaunes ont été installés afin de permettre une séparation efficace des déchets recyclables (papiers, cartons, plastiques) et des déchets non recyclables, en complément du dispositif de tri déjà existant. Cette organisation vise à faciliter les gestes de tri au quotidien et à améliorer la qualité des flux de déchets recyclables.

A l'EANM, une harmonisation des contenants de tri a été mise en œuvre. Cette uniformisation a pour objectif de simplifier la compréhension des consignes et de faciliter la pratique du tri par les usagers, en créant des repères communs sur l'ensemble des espaces.

Par ailleurs, des bacs dédiés à la collecte des biodéchets ont été déployés sur l'ensemble du site. Les biodéchets issus de l'office et du restaurant font désormais l'objet d'une collecte spécifique, confiée au prestataire TRIALP depuis mai 2025, avec un enlèvement régulier de deux bacs par semaine.

Enfin, afin d'assurer la pérennité et l'efficacité de cette démarche, une action de sensibilisation a été conduite auprès de l'ensemble des salariés et des usagers. Cette action visait à renforcer la compréhension des enjeux liés au tri des déchets et à encourager l'adoption durable de pratiques écoresponsables.

- **Intervention appartements La Motte Servolex sur le tri des déchets**

À la suite de la mise en place du tri des déchets au sein de l'ESAT et des actions de sensibilisation menées auprès des travailleurs, une dynamique positive s'est progressivement installée autour des bonnes pratiques environnementales. Dans ce contexte, les résidents des appartements de La Motte-Servolex ont exprimé le souhait de développer et d'améliorer le tri des déchets au sein de leur logement, ainsi que d'étendre cette démarche aux cuisines communes.

Afin de répondre à cette attente, un accompagnement individualisé a été proposé aux personnes volontaires, dans l'objectif de les aider à optimiser leurs pratiques de tri au quotidien, en tenant compte de leurs besoins et de leurs habitudes.



Parallèlement, un état des lieux des espaces collectifs a été réalisé afin d'identifier les besoins en matériel et les axes d'amélioration. Cette évaluation a conduit à l'installation de bacs de tri adaptés dans les cuisines communes, accompagnée d'une action de sensibilisation spécifique visant à renforcer la compréhension des consignes de tri et à favoriser une appropriation durable de ces gestes par l'ensemble des résidents.

- **Visite du centre de tri des déchets recyclables de Chambéry**

Une visite du centre de tri des déchets recyclables a été organisée pour 11 travailleurs de l'ESAT. Cette action de sensibilisation a permis aux travailleurs de mieux comprendre l'importance du tri des déchets, les enjeux environnementaux qui y sont liés, ainsi que le fonctionnement global d'un centre de tri, depuis la collecte jusqu'au recyclage des matières. Les échanges ont favorisé une meilleure appropriation des bons gestes à adopter au quotidien, tant sur le lieu de travail qu'à titre personnel. Au regard de l'intérêt manifesté par les participants, de nouvelles visites seront programmées en 2026 afin de permettre à d'autres travailleurs de bénéficier de cette démarche pédagogique.



- **Mise en place de dispositifs PTI pour les travailleurs isolés**

Afin de renforcer la sécurité des travailleurs isolés, des dispositifs de Protection du Travailleur Isolé (PTI) ont été déployés pour les personnels du siège et des espaces concernés.

Ces équipements permettent d'assurer une alerte rapide en cas d'incident, de malaise ou d'accident et de faciliter une intervention adaptée.

Cette action s'inscrit dans la démarche de prévention des risques professionnels et contribue à sécuriser durablement les conditions de travail des salariés exposés au travail isolé.



- **Lancement des audits sécurité avec l'instance mixte**

Dans une démarche d'amélioration continue de la prévention des risques professionnels, des audits sécurité ont été lancés avec la participation des travailleurs membres de l'instance mixte. Ces audits visent à analyser les situations de travail, identifier les risques présents sur le terrain et proposer des actions d'amélioration adaptées, en associant directement les travailleurs à l'évaluation des pratiques de sécurité. Cette action favorise le dialogue, la prise en compte de l'expérience des travailleurs et le renforcement de la culture sécurité. A la suite de l'audit sécurité, un compte rendu est réalisé et un nouveau point sera fait lors de la prochaine instance sur l'état d'avancement des actions.

- **Obtention de la certification Biocides**

Dans le cadre de la démarche QSE et afin d'assurer la conformité réglementaire des pratiques, l'établissement s'est engagé dans une démarche de certification Biocides. Cette certification vise à garantir une utilisation maîtrisée et sécurisée des produits biocides, en limitant les risques pour la santé des personnes, l'environnement et les espaces de travail.



L'obtention de la certification Biocides contribue au renforcement de la prévention des risques chimiques, à la professionnalisation des pratiques et au respect des obligations réglementaires en vigueur.

- **Lancement des chantiers 5S dans les ateliers**

Dans une démarche d'amélioration continue et d'optimisation des conditions de travail, des chantiers 5S ont été lancés au sein des ateliers, en partenariat avec la coordinatrice sous-traitance. Cette collaboration a permis d'associer les enjeux de performance, d'organisation et de sécurité aux exigences opérationnelles des activités de sous-traitance.

En amont du lancement opérationnel, les travailleurs et les moniteurs ont bénéficié d'une formation aux principes du 5S, afin de leur présenter les objectifs de la démarche, ses bénéfices concrets et les différentes étapes de mise en œuvre. Cette formation a favorisé une compréhension partagée et une implication active des équipes.

Les chantiers 5S visent à structurer et améliorer l'organisation des postes de travail, notamment par le tri, le rangement, la propreté, l'identification des matériels et la standardisation des pratiques. L'implication des équipes dès les premières étapes constitue un levier essentiel pour garantir l'appropriation durable de la démarche.

Cette action contribue à améliorer l'efficacité des ateliers, à renforcer la sécurité et le confort de travail des salariés et des travailleurs accompagnés, tout en soutenant la qualité des prestations réalisées pour les clients.



- **Formation des travailleurs à la prévention du harcèlement**

Dans le cadre de la politique de bientraitance et de prévention des risques psychosociaux, une action de sensibilisation des travailleurs au harcèlement a été mise en œuvre au sein de l'établissement. Cette formation avait pour objectifs de définir le harcèlement, d'en identifier les différentes formes, d'en comprendre les conséquences et de rappeler les droits, les devoirs et les ressources disponibles.



Cette démarche visait également à favoriser un climat de respect, d'écoute et de vigilance collective, en permettant aux travailleurs de repérer des situations à risque et de savoir vers qui se tourner en cas de difficulté.

Dans ce cadre, mon rôle de référente support auprès du travailleur référent harcèlement a été clairement présenté. J'assure un appui dans l'exercice de cette mission, tant sur le plan de l'information que de l'orientation et du relais avec les professionnels concernés, afin de garantir un accompagnement adapté et sécurisé des situations signalées.

- **Démarche participative autour des événements indésirables et des plaintes des travailleurs**

Un travail conjoint a été mené avec la responsable médico-sociale afin de donner la possibilité aux travailleurs de déclarer des événements indésirables, des plaintes, des réclamations, des satisfactions ou des suggestions. Cette démarche vise à rendre les travailleurs acteurs de la démarche qualité et de la bientraitance, en leur permettant d'exprimer directement toute situation préoccupante ou insatisfaisante.



L'objectif principal est de permettre aux travailleurs de réaliser eux-mêmes une déclaration, de manière simple et accessible, au moyen d'un formulaire papier spécifiquement conçu à cet effet. Cet outil a été pensé pour être compréhensible, rassurant et adapté aux capacités de chacun, afin de favoriser l'expression et la confiance dans le dispositif.

En amont de cette mise en place, une action de sensibilisation auprès des travailleurs a été réalisée. Elle avait pour but d'expliquer ce qu'est un événement indésirable, une plainte, une réclamation, une satisfaction ou une suggestion, d'en préciser l'utilité et de présenter le fonctionnement du futur dispositif de déclaration. Cette étape a permis de préparer les travailleurs, de lever les freins éventuels et de clarifier les modalités d'accompagnement.

Dans le cadre du déploiement du dispositif, je collecte et analyse chaque fiche transmise. Pour chaque déclaration, je réalise une analyse et, si nécessaire, une enquête afin de qualifier la situation. Lorsque la fiche correspond bien à un événement indésirable, une plainte, une réclamation, une satisfaction ou une suggestion, je procède à sa saisie dans notre logiciel dédié, garantissant ainsi la traçabilité et le suivi des situations.

La mise en œuvre effective du dispositif a été réalisée début 2026.

- **Participation au groupe de travail sur les événements indésirables déclarés par les salariés**

Participation active au groupe de travail dédié aux événements indésirables déclarés par les salariés, dans une démarche d'amélioration continue et de structuration du système qualité. Ce travail collectif avait pour objectif d'harmoniser et de sécuriser les pratiques de déclaration et de traitement des situations rencontrées par les professionnels.

Dans ce cadre, j'ai contribué à la mise à jour de la procédure existante, notamment par la révision de la trame de déclaration, l'ajout de précisions et la clarification des définitions et critères de qualification des événements indésirables. Ces ajustements ont permis de rendre l'outil plus clair, plus opérationnel et mieux adapté aux situations rencontrées sur le terrain par les salariés.

Les travaux du groupe ont également abouti à la rédaction d'une charte relative aux événements indésirables, destinée aux salariés, visant à cadrer le dispositif, à harmoniser les pratiques et à rappeler les principes fondamentaux de déclaration, d'analyse et de suivi des événements.

- **Optimisation de la libération des produits en sous-traitance industrielle**

Un travail structurant a été mené sur la libération des produits liés à l'activité de sous-traitance industrielle, en collaboration étroite avec l'ensemble des moniteurs, afin de fiabiliser les données de production et d'améliorer le pilotage de l'activité. Cette action s'inscrit pleinement dans une démarche d'amélioration continue et de renforcement de la qualité des processus.

Dans ce cadre, les temps de production ont été revus et mis à jour pour chaque référence, en s'appuyant sur l'expertise terrain des moniteurs et leur connaissance fine des activités des ateliers. Ce travail collaboratif a permis d'actualiser les données au plus près de la réalité opérationnelle.

La fiabilisation de ces informations permet désormais de disposer d'un taux de rendement juste et représentatif, facilitant le suivi de la performance, l'analyse des écarts et l'aide à la décision. Elle contribue également à sécuriser la libération des produits, à améliorer la maîtrise des délais et à renforcer la cohérence entre l'organisation du travail et les exigences des clients.

- **Continuité du suivi du parc de véhicules en l'absence de l'agent technique**

En l'absence de l'agent technique, j'ai assuré, en lien avec les binômes de direction, la continuité du suivi de l'ensemble du parc de véhicules de l'établissement.

Dans ce cadre, j'ai repris la gestion opérationnelle du parc automobile, incluant le suivi des kilomètres effectués, le contrôle des échéances réglementaires, notamment les contrôles techniques, ainsi que l'organisation et la prise de rendez-vous auprès des garages pour l'entretien et les réparations nécessaires.

Cette organisation a permis de garantir la sécurité des utilisateurs, la conformité réglementaire des véhicules et la disponibilité du parc pour les besoins de l'activité. Cette action s'inscrit dans une logique de continuité de service et de soutien opérationnel aux équipes de direction.



- **Participation à la rédaction du livret d'accueil**

Participation à la rédaction du livret d'accueil dans le cadre d'un travail conduit en binôme avec le service des ressources humaines. Cette collaboration avait pour objectif de structurer un document de référence destiné à améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels au sein de l'établissement.

Les travaux ont porté sur la définition, l'organisation et la rédaction des contenus, afin de proposer un livret clair, cohérent et accessible. Celui-ci présente notamment l'établissement, son fonctionnement, les valeurs portées, les règles essentielles, ainsi que les informations pratiques nécessaires à la prise de poste. Le livret précise également les notions relatives à la qualité, à la sécurité et à l'environnement, afin de sensibiliser les nouveaux salariés dès leur arrivée aux exigences et aux engagements de l'établissement dans ces domaines. Le travail mené avec la RRH a permis d'assurer la conformité des informations aux pratiques internes et aux obligations réglementaires.



- **Études préalables pour la mise en place de bornes de recharge et de panneaux photovoltaïques**

Dans le cadre de la démarche de transition énergétique et de réduction de l'impact environnemental de l'établissement, des études préalables ont été réalisées en vue de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et de panneaux photovoltaïques.



Ces travaux ont consisté à analyser la faisabilité technique des projets, en tenant compte des infrastructures existantes, des capacités électriques du site et des usages actuels et futurs. Une réflexion a également été menée sur les besoins en matière de mobilité électrique, notamment au regard du parc de véhicules, des perspectives d'évolution et des contraintes d'exploitation.

Concernant les panneaux photovoltaïques, l'étude a porté sur le potentiel de production, les surfaces exploitables, l'orientation des bâtiments et les conditions d'implantation, avec pour objectif d'optimiser l'autoconsommation et de contribuer à la maîtrise des consommations énergétiques.

- **Comparaison des devis pour les évaluations HAS 2026**

Dans la perspective des évaluations HAS prévues en 2026, un travail de comparaison des devis a été réalisé afin d'anticiper cette échéance réglementaire et d'accompagner la direction dans la prise de décision.



Les devis recueillis ont fait l'objet d'une analyse comparative, portant notamment sur le périmètre des prestations proposées, la méthodologie d'accompagnement, les modalités d'intervention, les délais, ainsi que les coûts associés. Une attention particulière a été portée à l'adéquation des offres avec les besoins des établissements et les exigences du référentiel HAS.

Ce travail a permis de disposer d'éléments objectifs d'aide à la décision, facilitant le choix d'un prestataire adapté et garantissant une préparation structurée et conforme aux attendus des évaluations HAS 2026.

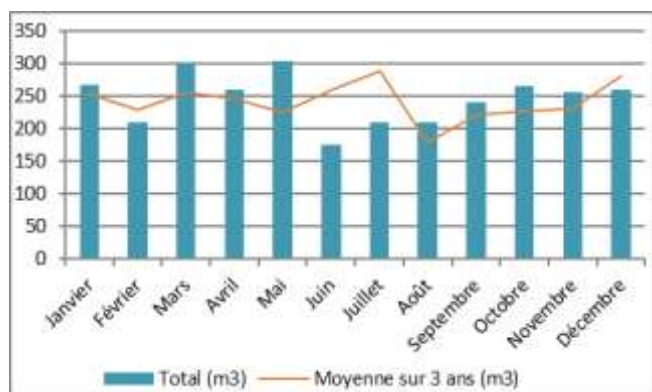
- **Lancement de la démarche RGPD en vue de la mise en conformité**

Une démarche RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) a été engagée avec l'accompagnement d'un prestataire externe. Dans ce cadre, un état des lieux des pratiques existantes a été réalisé afin d'identifier les traitements de données et les écarts au regard des exigences réglementaires.

Sur la base de cette analyse, les actions nécessaires ont été définies pour conduire une mise en conformité RGPD sur l'année 2026, intégrée à la démarche qualité de l'établissement et visant à renforcer la protection des données personnelles.

Quelques chiffres ...

Suivi de la consommation mensuelle d'eau en m3 :



+34,2%

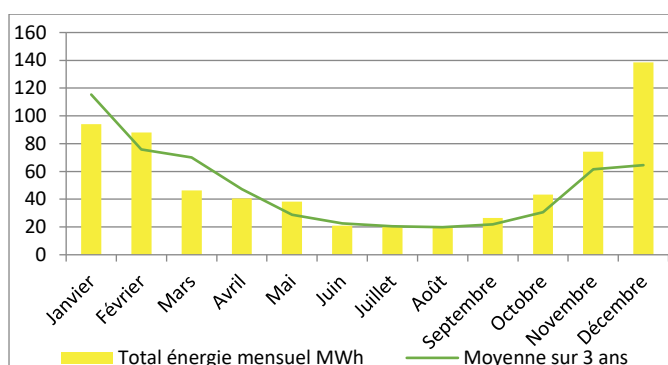
C'est l'augmentation de consommation d'eau par rapport à 2024.



18 personnes

Cette augmentation est égale à la consommation annuelle de 6 foyers de 18 personnes

Suivi de la consommation mensuelle des énergies en MWh :



+3,6%

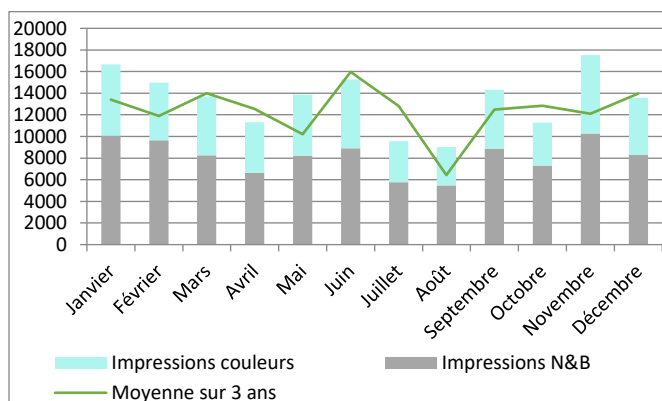
C'est l'augmentation de consommation d'énergies (gaz et électricité) par rapport à 2024.



7 personnes

Cette augmentation correspond à la consommation annuelle de 7 personnes

Suivi de la consommation mensuelle de papier :



+7,4%

C'est l'augmentation de la consommation de papier par rapport à 2024.



1,5 arbres abattus

Cette diminution du nombre d'impression représente l'abattage de 1,5 soit 11 112 feuilles de papier

4. Au niveau SI et Communication

Actions 2025

Les actions suivantes s'inscrivent dans une démarche continue d'amélioration de la qualité, de conformité réglementaire, de sécurisation des pratiques professionnelles et d'amélioration de l'accompagnement des personnes accueillies, tout en renforçant l'efficacité organisationnelle de l'APAJH Savoie.

- ✓ **Actualisation des documents réglementaires et institutionnels**
L'objectif est d'assurer une documentation cohérente, conforme et adaptée aux besoins des établissements et services.
- ✓ **Poursuite de la démarche de continuité d'activité**
Identification des fonctions essentielles, formalisation des procédures de remplacement et création d'outils permettant de sécuriser l'organisation en cas d'absence ou de situation exceptionnelle.
- ✓ **Mise à jour et optimisation de la base documentaire de BMS**
Poursuite de l'actualisation de la base documentaire du système de management afin de garantir la conformité, la fiabilité et l'accessibilité des documents. Cette démarche vise à faciliter l'utilisation des procédures, modes opératoires et outils par l'ensemble des professionnels.
- ✓ **Lancement de la démarche RGPD**
Engagement d'une démarche globale de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette action comprend l'identification des traitements de données, la mise à jour des procédures, la sensibilisation des professionnels et le renforcement des mesures de protection des données personnelles.
- ✓ **Amélioration de la communication interne et des relations professionnelles**
Développement d'actions favorisant une communication plus fluide entre les salariés et une amélioration des relations interpersonnelles. Cette démarche vise à renforcer la coopération entre les équipes, le partage d'informations et la qualité de vie au travail.
- ✓ **Renforcement de la communication externe et valorisation des activités**
Développement de la communication auprès des partenaires, des familles, des usagers et du grand public afin de mieux faire connaître les actions de l'APAJH Savoie. Une attention particulière sera portée à la valorisation des prestations et du savoir-faire des activités de l'ESAT afin d'accroître leur visibilité et leur attractivité.
- ✓ **Déploiement de la démarche FALC**
Adaptation des supports documentaires et des outils de communication selon les principes du FALC. Cette démarche vise à améliorer l'accessibilité de l'information, favoriser la compréhension par les personnes accompagnées et renforcer leur participation aux décisions les concernant.
- ✓ **Sécurisation et simplification de la gestion du Dossier Unique de l'Usager**
Poursuite des travaux visant à améliorer la gestion, la traçabilité et la sécurisation des données relatives aux usagers grâce à l'évolution du logiciel DUI. L'objectif est de renforcer la qualité du suivi des parcours, de simplifier les pratiques des professionnels et de garantir la protection des informations.

Les temps forts 2025 APAJH SAVOIE

50 ans d'engagement : retour en images sur l'histoire de l'APAJH 73

Depuis 50 ans, l'APAJH de Savoie (APAJH 73) accompagne et défend les droits des personnes en situation de handicap. À l'occasion de cet anniversaire marquant, une vidéo rétrospective a été réalisée, mettant en lumière l'histoire, les valeurs et les actions de l'association.

Découvrez la vidéo des 50 ans de l'APAJH 73 sur YouTube

Cérémonie des vœux APAJH Savoie – 9/01/2025

Un temps essentiel de la vie associative, où les personnes accompagnées, les salariés et les administrateurs se retrouvent pour partager la traditionnelle galette des rois.

A cette occasion, le Président a salué le travail réalisé par les équipes et a encouragé la poursuite des projets engagés.



Conférence de territoire AURA Fédération APAJH les 25 et 26 mars au Puy-en-Velay

En mars 2025, l'APAJH Loire accueillait la Conférence de territoire Aura à Saint Etienne à laquelle nous avons participé.

Cette année, deux travailleurs ESAT élus au CVS et suivis par le SAVS de l'APAJH Savoie, Jérôme C-S et Samuel G, ont répondu à notre invitation. Ils ont ainsi participé aux ateliers et partagé les moments conviviaux. La Fédération APAJH leur a proposé de réaliser une interview pour une publication dans sa revue. Jérôme C-S a pu faire part de son expérience ; nous attendons la publication de celle-ci.

Lors des deux journées, nous avons approfondi les échanges qui enrichiront le projet associatif 2025-2030 de la Fédération APAJH.

Deux ateliers, auxquels nous avons participé, étaient consacrés à la RSE et au réseau engagé, définissant des engagements et actions pour une RSE affirmée.

Tous les acteurs : personnes en situation de handicap, Présidents, administrateurs, directions générales et professionnels de toutes les APAJH Aura ont participé à la restitution des ateliers.

Quelques informations sur la RSE à l'APAJH suite à l'atelier de notre groupe :

- ✓ La Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au sein de l'APAJH se traduit par :
- ✓ l'intégration des parties prenantes, en respectant leurs droits et devoirs (personnes accompagnées et professionnels), en mettant l'accent sur l'autodétermination,
- ✓ la prise en compte de l'environnement en privilégiant les ressources locales.

Nous favorisons :

- ✓ une démarche évolutive, basée sur une évaluation régulière et une réflexion continue, via des pratiques volontaires,
- ✓ la participation active et la responsabilité de toutes les parties prenantes afin de progresser ensemble.
- ✓ la valorisation des divergences d'opinions, en les considérant comme une richesse plutôt qu'une source de conflits.

Nos engagements incluent :

- ✓ la réduction du gaspillage.
- ✓ l'élaboration d'une politique patrimoniale RSE.
- ✓ le soutien aux salariés aidants, aux victimes de violence et à l'engagement citoyen des salariés.
- ✓ la création d'un incubateur d'innovation RSE sur les territoires, impliquant toutes les parties prenantes.

Le réseau engagé à l'APAJH c'est :

Un mouvement fédérateur d'associations et de citoyens qui :

- mobilise ses ressources au bénéfice des personnes les plus fragiles de tout type de handicap et à tout âge de la vie,
- milite auprès des pouvoirs publics,
- mobilise la société pour une inclusion sociétale des personnes vulnérables.

Ce mouvement est basé sur un socle de valeurs partagées, favorise l'émergence de solutions nouvelles et promeut l'expérimentation pour répondre aux besoins des personnes.

Nos engagements :

- organiser des journées de réflexion à thème avec militants, professionnels et personnes accompagnées,
- lancer une grande campagne d'adhésion nationale,
- siéger dans les instances départementales et régionales.

Dans la continuité de cette conférence de territoire Aura, il a également été proposé à Jérôme C-S et Samuel G de participer au 48ème Congrès de la Fédération APAJH, qui s'est tenu à Paris Bercy dans les salons de l'Aveyron, les 12, 13 et 14 juin 2025 où a été voté le nouveau Projet associatif de la Fédération APAJH 2025-2030.

Le séjour s'est déroulé dans une ambiance studieuse et sympathique. les 2 personnes accompagnées ont pu acquérir des connaissances sur ce qu'est l'APAJH et sa Fédération et visite

Le Bureau fédéral en visite en Savoie : un moment fort d'échanges et de valorisation

Les 20 et 21 mai derniers, l'APAJH Savoie a eu le plaisir d'accueillir le Bureau fédéral, organe exécutif du Conseil d'administration de la Fédération, présidé par Jean-Louis Garcia.

Reçu chaleureusement par notre Président Alain POËNSIN et la Directrice générale Nadège COMBE LEMOS, le Bureau a pu apprécier la qualité des actions menées localement ainsi que l'engagement quotidien des professionnels et des personnes accompagnées.

A cette occasion, chaque membre du Bureau a reçu un tote bag confectionné par les travailleurs de notre ESAT, contenant des gourmandises conditionnées dans nos ateliers. Un geste simple mais symbolique témoignant du savoir-faire et de l'implication de nos équipes.

Cette visite a été l'occasion de riches échanges et d'un bel hommage au travail mené sur le terrain. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement.



Séminaire APAJH SAVOIE

Le 20 juin, l'APAJH Savoie a organisé son séminaire annuel, une journée placée sous le signe du bien-être et de la santé mentale, à destination de l'ensemble de ses salariés.

La matinée a été consacrée à une conférence de sensibilisation :

« Qu'est-ce que la santé mentale ? Connaître, comprendre et se rétablir », animée avec professionnalisme et clarté par Garance BETEMPS, que nous remercions chaleureusement pour la qualité de son intervention.

Ce thème faisait écho à la grande cause nationale 2025, dédiée à la santé mentale, rendant cette matinée d'autant plus pertinente et d'actualité.

Après un déjeuner convivial, l'après-midi a permis à chacun de participer à trois ateliers bien-être, proposés en petits groupes d'une heure :

- Atelier respiration sonore : une immersion dans les bienfaits des sons et des vibrations pour favoriser la relaxation profonde, la gestion du stress en temps réel et l'apaisement du corps et de l'esprit.
- Atelier rester en énergie : des clés simples et pratiques pour une hygiène de vie favorisant un niveau d'énergie stable tout au long de la journée.
- Atelier automassage et massages : une pause régénérante pour relâcher les tensions musculaires, soulager les douleurs liées aux postures prolongées, et accéder à une détente immédiate.

Une journée riche, nécessaire, qui a offert un temps pour s'écouter, se recentrer et prendre soin de soi.



Assemblée générale APAJH SAVOIE – 20/06/2025

L'Assemblée générale a été, cette année encore, un franc succès. Nous avons eu l'honneur, comme chaque année, d'accueillir Madame Wolff, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Savoie, ainsi que nos amis de l'APAJH Isère.

Outre les résolutions obligatoires, cet événement a permis de faire le point sur l'année 2024 écoulée et de mettre en lumière certaines thématiques spécifiques. Pour le Pôle Accueil Hébergement, nous avons dressé le bilan de la première année du SAVS et abordé la transformation du Foyer d'hébergement appartements à la Motte Servolex, avec les témoignages de trois personnes accompagnées.

En ce qui concerne l'ESAT, un bilan de l'activité *couture et confection* a été présenté ; une initiative lancée en janvier 2024.

Lors de l'Assemblée générale, la Directrice générale a souligné les nombreux défis rencontrés sur les plans économique, organisationnel et humain. Elle a mis l'accent sur l'importance de l'autodétermination, le contexte économique difficile et le bien-être des salariés, essentiel pour offrir un accompagnement humain, respectueux et de qualité aux personnes accompagnées.

Elle a aussi remercié chaleureusement les administrateurs, les équipes, les familles, les partenaires et bien entendu les personnes accompagnées qui nous enrichissent chaque jour par leurs expériences et leurs aspirations.



Une belle aventure musicale à la Foire de Savoie

Mercredi 17 septembre, les SAJ LOVERS se sont produits sur la scène de la Foire. Cette opportunité a été offerte par notre partenaire Zicomatic que l'on remercie chaleureusement.

Un moment magique que nos artistes, tous portés par la musique, nous ont partagé. Ils ont su transmettre leur joie et leur passion, tant au public qu'à eux-mêmes. Une belle preuve que la scène peut être un formidable lieu d'expression et de partage.

Cet hommage vibrant à notre projet nous encourage à poursuivre, avec encore plus d'élan, notre mission pour l'inclusion des personnes en situation de handicap !

Qui sont les SAJ LOVERS ?

C'est un groupe de musique inclusive composé d'une dizaine d'artistes en situation de handicap : chanteurs, percussionnistes, guitaristes et pianistes. Ce projet musical est né en 2017 au sein du Service d'Accueil de Jour (SAJ) de l'APAJH Savoie, avec initialement cinq usagers passionnés. Au fil des années, le groupe s'est étoffé pour devenir un véritable orchestre, à la fois original et inspirant. Leur univers musical, teinté de folk et de reggae, repose sur un répertoire majoritairement composé de créations originales, reflet de leur créativité collective.



Cap HAS pour les équipes APAJH Savoie

Dans le cadre de la démarche Cap HAS 2026, une réunion de travail a rassemblé, le 1er décembre dernier, les professionnels et les administrateurs. Cette rencontre était consacrée aux évaluations qui seront menées au sein de nos établissements.

Au cours de cette séance, nous sommes revenus sur les différentes étapes du processus d'évaluation, les critères analysés par la HAS ainsi que les enjeux spécifiques pour nos structures qui sont au nombre de 5. L'objectif est de garantir que tous les professionnels disposent d'une vision claire des exigences et des attentes liées à cette évaluation.

Il est en effet essentiel que nous soyons pleinement alignés et que chacun comprenne la portée de ces évaluations, tant en termes de conformité réglementaire que d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement.

Mobiliser nos équipes autour de cette démarche, c'est affirmer notre volonté commune d'offrir des services toujours plus sûrs, pertinents et adaptés aux besoins des personnes que nous accompagnons.

Pour piloter cette évaluation, un Copil HAS est créé et pour finaliser sa composition, il est fait appel au volontariat des salariés soit 1 par pôle et de 3 personnes accompagnées.

Ensemble, nous poursuivons notre engagement vers l'excellence et la qualité !



5. Les perspectives du SIEGE déjà activées

- Signer des partenariats avec d'autres associations pour en faire bénéficier aux personnes accompagnées
- Finaliser la mise en place du nouveau logiciel DUI et répondre aux objectifs « cibles » fixés par l'ARS
- Répondre aux appels à projet proposés par les financeurs et mettre en œuvre « l'ESAT en prison »
- Poursuivre la réflexion, l'information, la formation et la sensibilisation sur la thématique de l'autodétermination des personnes accompagnées avec **le texte sur l'Autodétermination « Choisir ma vie de citoyen, c'est mon droit, c'est ma liberté »** de la Fédération APAJH
- Suivre les outils mis en place pour assurer la continuité de service pour tous les métiers APAJH Savoie
- Finaliser le développement de la communication sur l'extérieur pour mettre en avant les différentes actions de l'APAJH Savoie
- Conduire les prochaines évaluation HAS en priorisant les 18 critères impératifs et élaborer un plan d'action efficient
- Participer à l'élaboration du prochain Projet Associatif APAJH Savoie 2027-2031
- Classement des documents de la base documentaire BMS pour faciliter le suivi et la mise à jour des documents
- Poursuivre l'amélioration de la communication et des relations interpersonnelles entre les salariés
- Promouvoir l'APAJH Savoie grâce à différents projets
- Participer à la mise en œuvre des fiches action du schéma départemental des solidarités 2025 – 2029
- Participer à la concertation préalable à la Conférence Nationale du Handicap 2026
- Faire participer les personnes accompagnées aux conférences de territoire et au congrès de la Fédération APAJH
- Accompagner, conseiller les cadres dirigeants dans leur prise de décisions
- Améliorer l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants à l'APAJH Savoie : salariés, bénévoles, TH ESAT, stagiaires, apprentis
- Mise en place et suivi du plan d'action par le nouveau CoPilRPS, suite à l'enquête RPS de 2025
- Négociation des accords sur le télétravail et le travail de nuit
- Poursuivre l'accompagnement par ASDER sur la transition énergétique durable et solidaire
- Poursuivre la mise en conformité RGPD et ainsi sécuriser de façon optimale notre SI
- Améliorer notre signalétique pour une meilleure visibilité
- Renégocier nos contrats en priorité les contrats d'assurances
- Poursuivre la sécurisation de notre système informatique
- Déménager le SAVS et le FHA dans le nouveau local situé dans le centre de Cognin pour plus de visibilité
- Accompagner la mise en œuvre de notre organisme de formation APAJH Savoie.

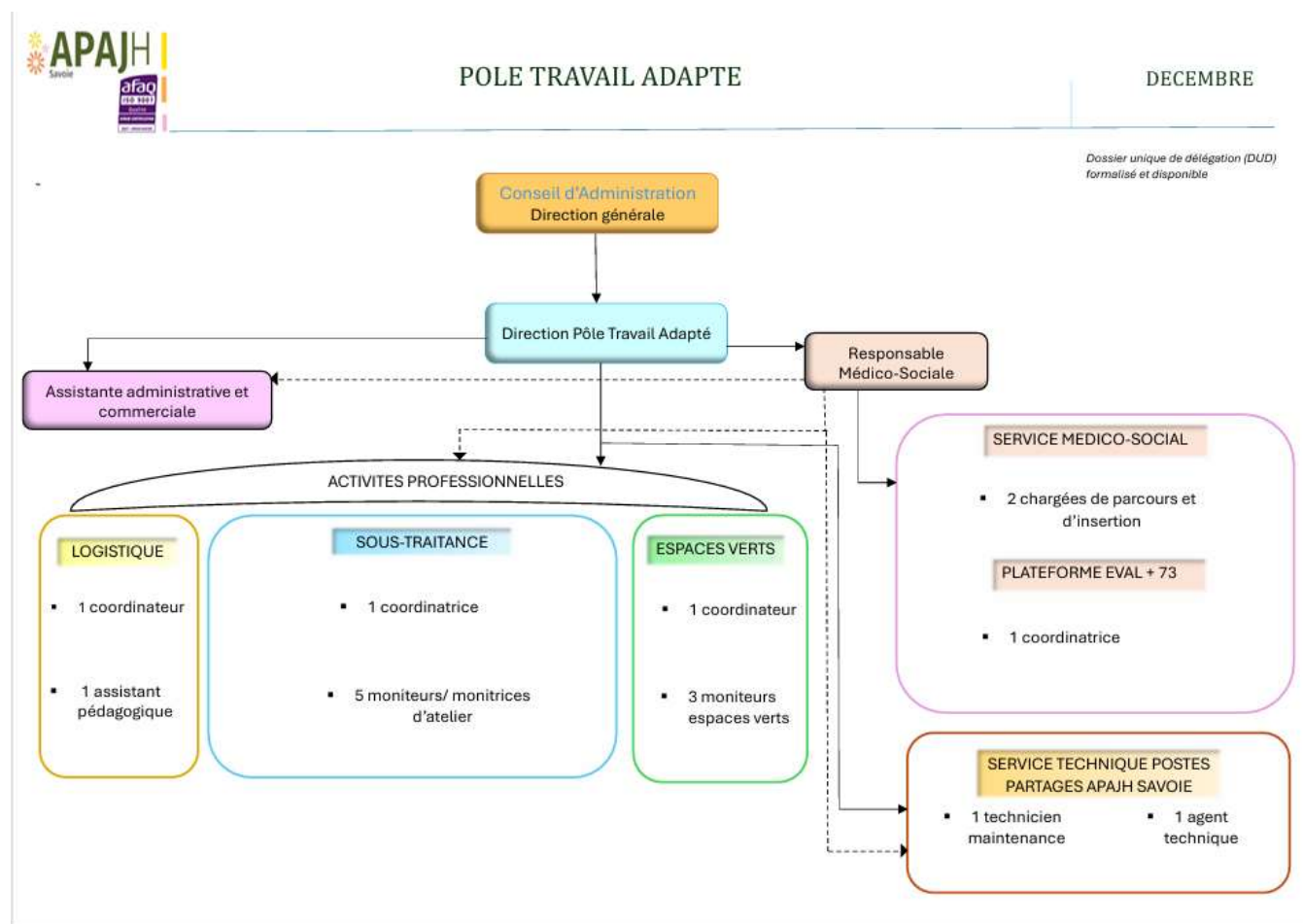
PÔLE TRAVAIL ADAPTÉ

Rapport d'activité 2025

handicap : faire bouger les lignes



L'accompagnement



La population accueillie

L'ESAT APAJH SAVOIE, situé sur la commune de Cognin est habilité à accueillir toute personne en situation de handicap, hommes et femmes, de 18 à 62 ans et plus, présentant des déficiences intellectuelles, des troubles psychiques et comportementaux, un handicap sensoriel. Depuis quelques années, nous accueillons un nouveau profil de personnes dit « inadapté socialement ».

L'Agence Régionale de la Santé a donné un agrément de 81 E.T.P (Equivalents Temps Plein) pour l'ESAT, ce qui représente au total 91 personnes accompagnées (compte tenu des différents types de temps partiels).

Les activités professionnelles



La Sous-traitance

1 coordinatrice
5 moniteurs d'atelier

63,4 ETP



Les Espaces verts

1 coordinateur
3 moniteurs d'atelier

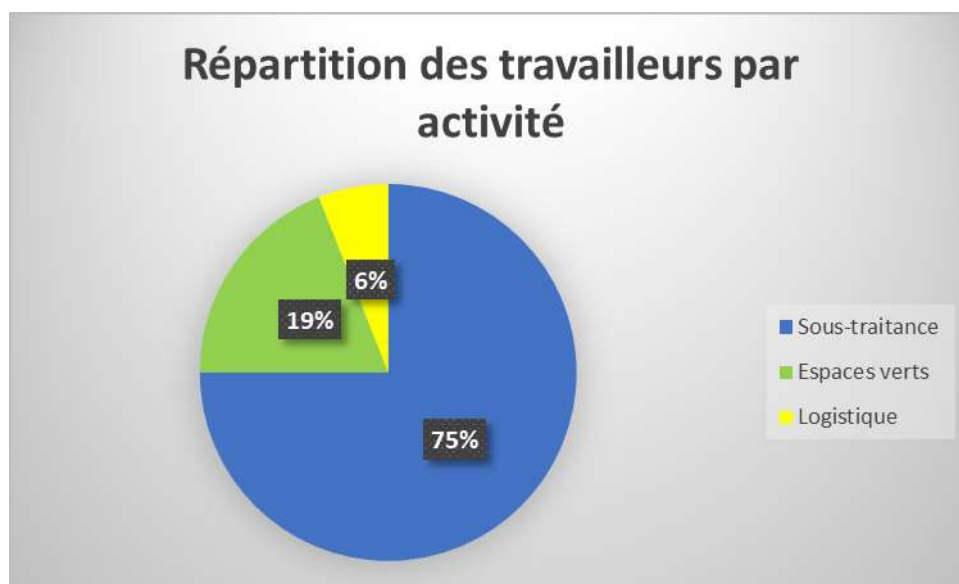
15 ETP



La Logistique

1 coordinateur

4,87 ETP



Aménagement et adaptation des postes de travail

L'aménagement et l'adaptation des postes de travail à l'ESAT ont pour objectif de permettre à chaque travailleur en d'exercer une activité professionnelle dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte de ses capacités, de son rythme et de ses besoins spécifiques.

Les objectifs :

- Favoriser l'autonomie et la réussite professionnelle
- Garantir la sécurité et le confort
- Compenser les limitations fonctionnelles
- Adapter l'organisation du travail aux capacités réelles
- Prévenir l'usure professionnelle et la fatigabilité

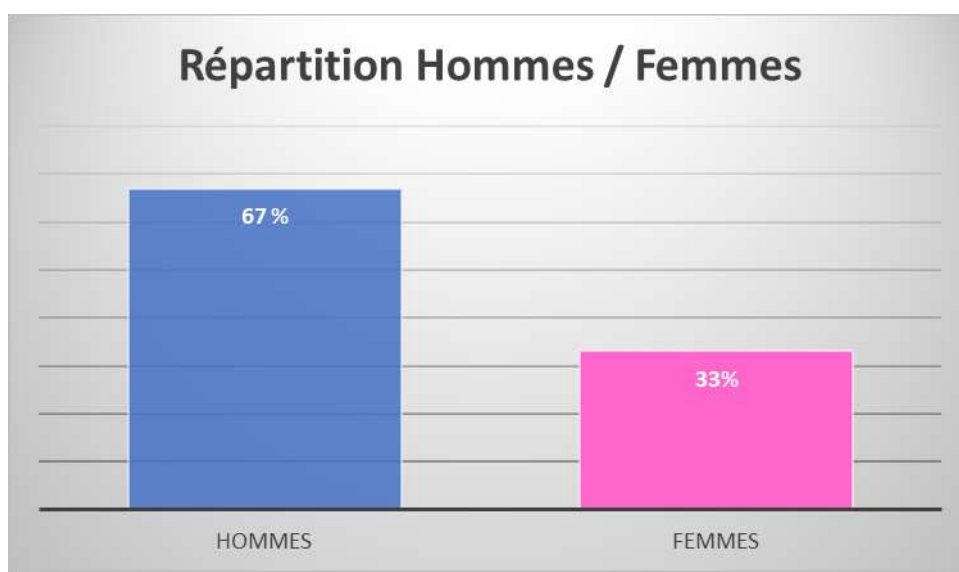
Les types d'aménagements possibles :

- Des aménagements matériels : hauteur de tables, sièges ergonomiques ou assis-debout, outillage adapté, support de charge, outils automatisés pour limiter l'effort physique.
- Des aménagements techniques : simplification de gestes, création d'outils d'aide visuelle (gabarit, pictogrammes, modes opératoires illustrés)
- Adaptations organisationnelles : flexibilité des horaires pour gérer la fatigabilité, rotation des postes pour limiter la monotonie et la charge physique, fractionnement des tâches pour les personnes avec un rythme plus lent ou rencontrant des difficultés de concentration.
- Adaptations humaines : explications répétées ou reformulées, temps d'apprentissage prolongé, accompagnement renforcé sur les consignes de sécurité

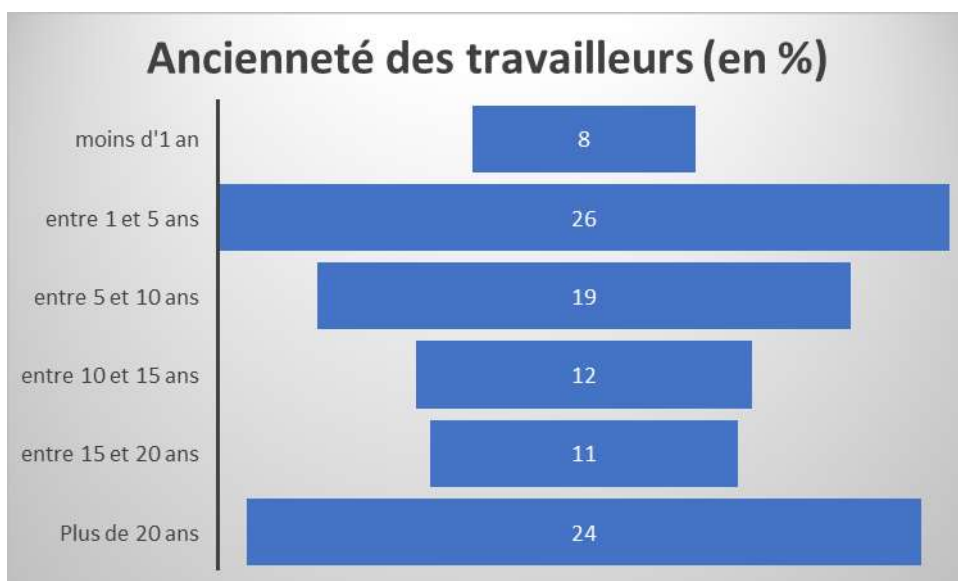
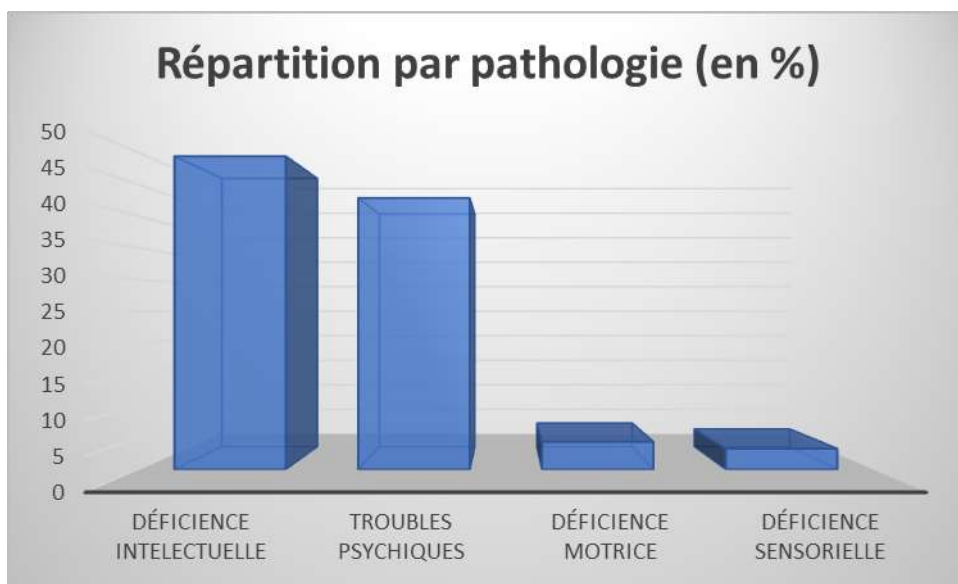
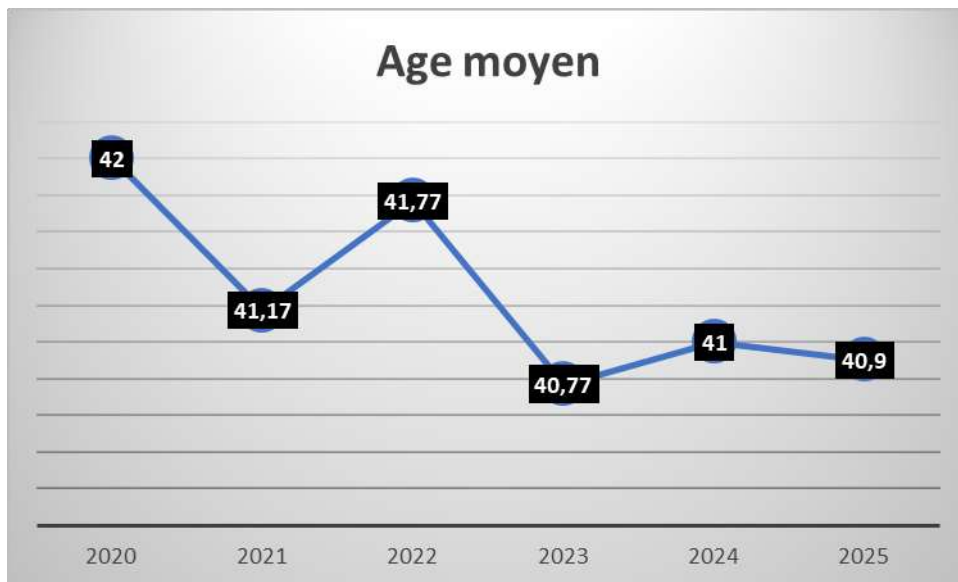


L'objectif global est de rendre le travail accessible, sécurisant et valorisant, en garantissant la meilleure adéquation possible entre les capacités de personnes, les exigences du poste et les contraintes des activités de l'ESAT.

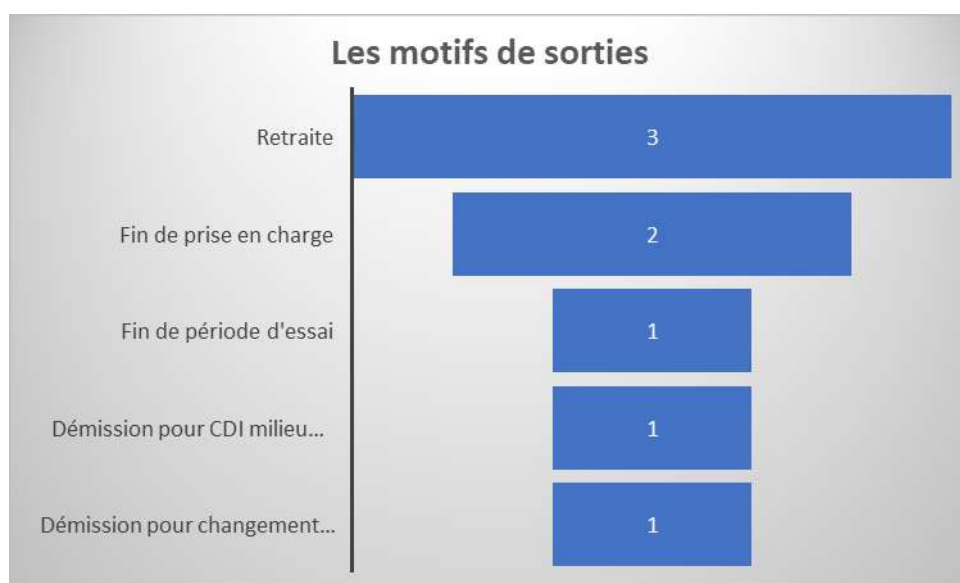
La typologie des personnes accompagnées



La répartition est la même que pour l'année 2024



Les mouvements en 2025



Les mouvements sont globalement équilibrés, ce qui stabilise les équipes. L'ESAT se situe dans une dynamique stable, maîtrisée et qualitative d'accueil et de suivi des travailleurs.

A noter une démission pour un CDI en milieu ordinaire de travail, indicateur très positif valorisant l'impact de l'ESAT en matière d'inclusion professionnelle. Cette sortie témoigne de la montée en compétences et de la progression de la personne.

L'accueil de stagiaires (hors plateforme EVAL+73)



Les objectifs d'une MIPSE sollicitée avant une décision d'orientation ou d'un stage conventionné :

Evaluer les capacités professionnelles

- Observer les savoir-faire techniques
- Identifier les capacités à réaliser une tâche, le rythme, la précisions
- Vérifier la capacité d'attention, de concentration

Evaluer la capacité d'intégration en collectif

- Respect des consignes
- Comportement en équipe
- Relation aux règles, à l'encadrement et aux collègues

Déterminer les besoins en accompagnement

- Identifier les adaptations nécessaires
- Détecter d'éventuels risques (santé, sécurité)

La participation des personnes

Participation et autodétermination : une dynamique en construction

Dans la continuité des évolutions engagées au sein de l'établissement, une volonté institutionnelle forte se déploie autour de la thématique de l'autodétermination. Une formation dédiée a été proposée à l'ensemble des professionnels, constituant ainsi un socle commun de sensibilisation.

Cette étape marque un point d'appui essentiel. L'enjeu réside désormais dans la traduction opérationnelle de ces principes : un accompagnement au changement, le développement d'outils adaptés, du temps de réflexion collective et la construction progressive d'une culture partagée.

Conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles, la participation effective des travailleurs implique une évolution des postures et des organisations. Il s'agit de soutenir l'expression des personnes, reconnaître leur expertise d'usage et co-construire des parcours ajustés.

Dans ce contexte, la participation occupe une place centrale. Elle ne se limite pas à une consultation formelle, mais vise à permettre aux travailleurs d'exprimer leurs besoins, de partager leurs aspirations et de prendre part aux décisions qui les concernent. Cette approche suppose une attention particulière portée à l'accessibilité de l'information, à la qualité de l'écoute et à la création d'espaces sécurisés de dialogue.

Au sein de l'ESAT, cette dynamique se déploie de manière contrastée. Le service médico-social a poursuivi le développement de pratiques favorisant l'implication des travailleurs : évolution des trames de projet, bilans co-construits, démarches d'évaluation participative. Ces outils contribuent à renforcer la place du travailleur dans la définition de son parcours.

Cependant, les perceptions recueillies auprès des travailleurs mettent en évidence des écarts. Les personnes évoluant dans les ateliers de sous-traitance industrielle expriment un sentiment de participation plus limité. Ces éléments invitent à poursuivre la réflexion collective afin d'identifier les leviers permettant une diffusion plus homogène de ces pratiques.

Promouvoir la participation engage ainsi un travail à plusieurs niveaux : évolution des outils, ajustement des pratiques, mais également transformation culturelle. Il s'agit de reconnaître pleinement la parole et l'expérience des travailleurs, tout en tenant compte des réalités organisationnelles et productives propres à l'ESAT.

Ces enjeux s'inscrivent dans un environnement en mutation, où les logiques d'accompagnement, de production et de transformation coexistent et nécessitent des ajustements permanents.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Il constitue un outil central de l'accompagnement proposé par l'ESAT. Il permet d'assurer un suivi individualisé, cohérent et évolutif, en tenant compte des capacités, des besoins, des souhaits et du parcours de chaque travailleur.

Il s'agit d'une démarche centrée sur la personne.

Le PPA vise à :

- Soutenir le développement des compétences professionnelles
- Favoriser l'autonomie
- Garantir un accompagnement adapté à l'état de santé, au rythme et aux limites de la personne
- Accompagner le projet de vie et le projet professionnel
- Assurer la meilleure participation possible au sein des ateliers

Les équipes veillent à ce que chaque travailleur soit pleinement acteur de son projet.

Cette participation est rendue possible grâce à plusieurs leviers :

L'expression des besoins et des attentes :

Chaque travailleur est invité à exprimer :

- Ses envies professionnelles
- Ce qu'il souhaite apprendre ou améliorer
- Ce qui lui pose difficulté
- Ses objectifs personnels

La co-construction du projet :

Le PPA n'est pas réalisé *pour* la personne mais bien *avec* elle :

- Définition des objectifs ensemble
- Choix des priorités
- Recherches de solutions adaptées
- Identification des moyens nécessaires

La valorisation des compétences :

Le travailleur est associé à l'évaluation de ses propres progrès. Cela renforce la motivation, l'estime de soi, la compréhension des compétences acquises.

La logique d'évolution :

Le PPA est un document vivant, révisé en fonction :

- Des progrès
- Des difficultés rencontrées
- De l'évolution du projet
- Des opportunités d'activités dans les ateliers
-

La démarche vise à offrir des perspectives d'évolution réalistes et motivantes :

- Acquisition de nouvelles compétences
- Mobilité interne
- Préparation à un stage en entreprise ou dans un autre ESAT
- Accompagnement vers le milieu ordinaire quand le projet de la personne le permet



Les projets Personnalisés sont un pilier du fonctionnement de l'ESAT. Ils permettent un accompagnement individualisé mais surtout un accompagnement actif où chaque travailleur est reconnu comme acteur de son parcours, capable de faire des choix et d'être associé aux décisions qui le concernent.

Cette démarche contribue à :

- **Renforcer l'autonomie**
- **Améliorer le bien-être**
- **Développer les compétences professionnelles**
- **Soutenir une dynamique positive**

Les actions issues des PPA :

La découverte du milieu ordinaire de travail :

Les stages :

En 2025, les stages en milieu ordinaire de travail se sont considérablement développés et se sont ancrés sur des relations partenariales solides entre l'ESAT et les différents acteurs de l'écosystème local :

- La Banque Alimentaire de Savoie : un partenaire majeur qui propose à nos usagers un renfort des bénévoles à la préparation de commande et au tri des fruits et légumes. C'est une activité qui permet non seulement une montée en compétences de nos travailleurs mais aussi un travail sécurisé lors d'éventuelles périodes de baisse d'activité à l'Esat par exemple.
- La bibliothèque de la Motte-Servolex : partenaire support d'ateliers de formations en lecture, la bibliothèque a également accueilli en 2025 plusieurs stages de travailleurs désirant s'orienter vers les métiers du livre
- De nombreuses PME locales : Tissant un lien de confiance pérenne avec l'ESAT, de nombreuses PME locales ont donné l'opportunité à nos usagers de découvrir ou de tester des métiers lors de périodes de stage, comme : Sulpice TV (agenceur audiovisuel), Packing Dispatch (solutions d'emballage sur mesure pour les professionnels), Vuillermet Horticulture...etc

Les prestations de service :

- Le Pôle Accueil Hébergement de l'APAJH : une convention de prestation de services signée avec le PAH permet à une travailleuse de l'ESAT de travailler à la gestion du linge de façon autonome plusieurs demi-journées par semaine.
- Opinel, client historique de l'ESAT a également accueilli deux usagers en prestation de tri de lames entre août 2025 et janvier 2026.

Les mises à disposition :

Lors des M&D (Mise à Disposition), l'ESAT accompagne le travailleur et l'entreprise en fonction de leurs besoins respectifs. L'enjeu pour l'ESAT est donc de répondre aux besoins d'une entreprise en matière de ressources humaines et en même temps de répondre à un besoin de l'utilisateur en matière de développement de son projet professionnel. Le tout, bien entendu, en épaulant au quotidien l'entreprise dans l'accueil du travailleur en situation de handicap.

Une mise à disposition réussie peut idéalement déboucher sur une embauche. Si la MAD aboutit à la signature d'un contrat de travail en milieu ordinaire, une convention d'appui est alors mise en place.

L'entreprise Leclerc Drive a, par exemple, accueilli plusieurs travailleurs en M&D au cours de l'année et a définitivement embauché un de nos usagers fin septembre 2025 (signature d'un CDI).

L'entreprise Cromology à la Bridoire accueille également depuis plus d'un an un travailleur de l'ESAT pour des activités de conditionnement industriel trois journées par semaine.

LA CONVENTION D'APPUI

Il s'agit d'un dispositif proposé par l'ESAT pour accompagner les entreprises ayant recruté un travailleur. La convention d'appui vise à favoriser son intégration et à sécuriser son maintien dans l'emploi sur une durée de 1 à 3 ans.

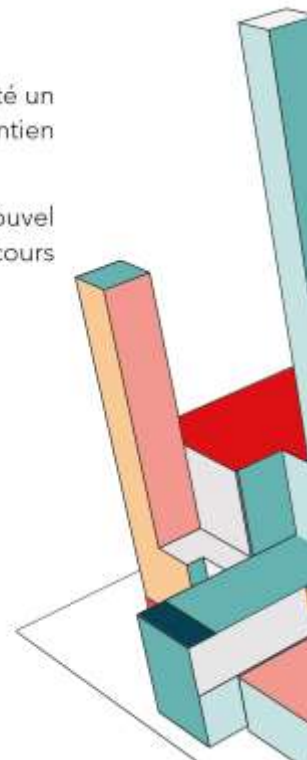
Objectifs : aider l'entreprise et le salarié dans la prise de poste et l'adaptation au nouvel environnement professionnel / prévenir les difficultés et assurer un suivi durable du parcours professionnel.

Fonctionnement une convention tripartite est signée (ESAT/salarié/entreprise).

Elle définit les modalités d'accompagnement, la durée et le tarif applicable.

Contenue de l'accompagnement

- Evaluation et recommandations pour adapter le poste ou les consignes
- Sensibilisation des équipes à la situation de handicap
- Suivi des compétences et formations du salarié
- Gestions des difficultés ponctuelles (fatigue, santé...)
- Appui administratif (aides financières...)



Après plusieurs années d'accompagnement au sein de l'ESAT, un travailleur a exprimé le souhait de poursuivre son parcours professionnel en milieu ordinaire, avec la perspective d'y terminer sa carrière.

Ce projet s'est concrétisé progressivement à travers différentes étapes : une période de stage, suivie d'une mise à disposition, puis une embauche à temps partiel dans le cadre d'une convention d'appui. Cette progression a permis de sécuriser le parcours et d'adapter les modalités d'intégration aux besoins de la personne et de l'entreprise.

L'entreprise Leclerc Drive s'est pleinement inscrite dans une démarche inclusive, en mobilisant ses capacités d'adaptation pour construire un poste sur mesure. Elle a su identifier un besoin organisationnel concret et le transformer en opportunité d'emploi.

Ce travailleur occupe aujourd'hui une fonction essentielle au sein de l'équipe logistique : il intervient dans les rayons afin de désencombrer les cartons laissés par les préparateurs de commandes. Cette activité, souvent peu visible mais indispensable, contribue à fluidifier les circulations, à améliorer les conditions de travail des équipes et à renforcer l'efficacité globale de la préparation des commandes.

L'entreprise a également engagé une demande de Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH), témoignant de sa volonté de sécuriser durablement l'emploi.

Ce parcours repose sur un partenariat de confiance entre l'ESAT, la personne accompagnée et l'entreprise. Un accompagnement régulier et de proximité a permis d'ajuster les conditions d'accueil, de soutenir l'intégration et de consolider la dynamique d'insertion.

Cette expérience illustre les enjeux actuels de transformation des ESAT : favoriser des parcours professionnels évolutifs, soutenir les aspirations des personnes accompagnées et développer des coopérations avec les employeurs du territoire en faveur d'une inclusion durable.

Les actions de formations :

L'année 2025 a été marquée par une dynamique forte en matière de formation professionnelle au sein de l'ESAT. Ces actions ont visé à renforcer les compétences techniques des travailleurs, à soutenir leur montée en compétences, mais également à favoriser leur autonomie, leur sécurité et leur bien-être au

travail.

Au total, 67 travailleurs ont bénéficié d'au moins une action de formation, pour un volume global de 570 heures de formation dispensées.

Entretien de petits matériels en EV

- **15 participants – 105 heures au total (7 heures par travailleur)**
- Organisme : **REINACH**
Cette formation a permis de maîtriser les gestes techniques d'entretien courant du matériel utilisé en espaces verts (affûtage, contrôle sécurité, maintenance légère). Elle contribue à améliorer l'autonomie des travailleurs et à réduire les pannes sur le terrain.

Recyclage Transpalette

- **6 participants – 42 heures (7 heures par travailleur)**
- Organisme : **ELSETE**
Cette remise à niveau garantit le maintien des compétences indispensables à la manipulation sécurisée des transpalettes. Elle répond aux exigences réglementaires et renforce la sécurité dans les ateliers et zones de stockage.

Gestes et postures

- **8 participants – 80 heures (10 heures par travailleur)**
- Organisme : **EDUCALIS (Terre de Sienne)**
Cette formation a eu un impact notable en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS). Elle a permis d'adapter les postures et d'acquérir les bons réflexes pour limiter la pénibilité au travail.

Sensibilisation aux gestes de premiers secours

- **19 participants – 133 heures (7 heures par travailleur)**
- Organisme : **FVG**
Ce module a sensibilisé les travailleurs aux principales conduites à tenir en cas d'urgence : alerte, protection, premiers gestes simples. Au-delà de la sécurité, cette action développe la responsabilisation individuelle et collective.

Gestion du stress et des émotions

- **8 participants – 56 heures (7 heures par travailleur)**
- Organisme : **ISOCEL Qualité**
Face aux enjeux de bien-être au travail, cette formation a apporté des outils concrets pour identifier ses émotions, mieux gérer les situations de tension et renforcer les capacités d'adaptation.

Accompagnement à la retraite

- A. **7 participants – 98 heures (14 heures par travailleur)**
- B. Organisme : **EDUCALIS (Terre de Sienne)**
Destinée aux travailleurs proches de la retraite, cette formation apporte un éclairage sur les démarches administratives, les changements de rythme de vie et la préparation psychologique à cette transition.

Favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

- **4 participants – 56 heures (14 heures par travailleur)**
- Organisme : **OPCO**

Cette action s'inscrit pleinement dans les orientations nationales relatives au développement du pouvoir d'agir. Elle vise à valoriser l'expression des choix, à renforcer la participation aux décisions et à soutenir l'autonomie au quotidien.

Atelier Lecture et bibliothèque (session 3)

- **6 participants – 66 heures (11 heures par travailleur)**
- Organisme : Service SMS de l'Esat



Une troisième session de l'atelier « Lecture et Bibliothèque » a été menée à l'ESAT en 2025 avec le partenariat de la bibliothèque de La Motte-Servolex. Dix séances ont eu lieu avec des activités autour de la lecture et de la culture pour six travailleurs volontaires.

Au programme : développement des compétences techniques en lecture, accès à des événements culturels locaux et familiarisation avec le fonctionnement d'une bibliothèque.

Lors de cette session, le groupe a également pu visiter l'exposition artistique « La collection privée de Mr. Tuesday » et, à cette occasion, les travailleurs ont créé (dans une cagette) « un mini cabinet de curiosités de l'ESAT » qui a été exposé à la bibliothèque parmi d'autres créations locales.





L'ensemble des formations réalisées en 2025 illustre la volonté de l'ESAT de proposer un accompagnement professionnel complet, associant :

- La montée en compétences techniques
- La sécurisation des pratiques
- Le soutien aux parcours personnels
- L'amélioration de la qualité de vie au travail
- Le renforcement du pouvoir d'agir

La diversité des thématiques ainsi que la mobilisation de plusieurs organismes spécialisés ont permis d'offrir des réponses adaptées aux besoins identifiés dans les équipes.

Le Service Médico-Social (SMS) :

Une dynamique renforcée au sein du SMS.

L'année 2025 marque une étape importante dans l'évolution du Service Médico-Social (SMS).

Dans une volonté de structurer davantage ses actions et d'accompagner les transformations du secteur, une professionnelle du SMS a eu l'opportunité de suivre la formation CPHTI – Chargé de Projet Handicap, Travail et Inclusion, validée en mai 2025.

Cette certification s'articule autour de trois blocs de compétences :

- **Bloc 1 : Analyser un environnement et réaliser un diagnostic partagé**, en intégrant les enjeux institutionnels, territoriaux et organisationnels.
- **Bloc 2 : Concevoir et piloter un projet inclusif**, en mobilisant les acteurs concernés dans une démarche coopérative.
- **Bloc 3 : Développer l'insertion professionnelle et les partenariats entreprises**, en accompagnant les parcours vers le milieu ordinaire et en soutenant les employeurs.

Ces compétences ont trouvé une traduction concrète dès juillet 2025, avec la mise en place d'une mission de chargée de projet dédiée, à mi-temps pour une durée d'un an. Cette mission vise à structurer une démarche de diagnostic, à animer une dynamique collective et à accompagner les évolutions internes en cohérence avec le plan de transformation des ESAT.

Par ailleurs, afin de consolider l'accompagnement vers le milieu ordinaire, l'équipe insertion s'est renforcée avec l'arrivée d'une apprentie éducatrice spécialisée sur un poste de chargée d'insertion professionnelle.

Ce renfort permet de maintenir un accompagnement individualisé de qualité, de développer les liens avec les entreprises et de sécuriser les parcours d'insertion, tout en soutenant la dynamique engagée au sein du SMS.

L'ensemble de ces évolutions traduit une volonté institutionnelle affirmée : renforcer la structuration interne, soutenir la coopération entre services et inscrire durablement l'ESAT dans une dynamique d'ouverture et d'inclusion.

Le Projet

En 2025, l'ESAT a engagé une démarche structurée d'amélioration continue à travers la mise en place d'un groupe projet. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement d'une formation CPHTI (Chargé de Projet Handicap, Travail et Inclusion), partiellement financée par l'APAJH et soutenue par les

administrateurs de l'association. Ce soutien institutionnel a permis d'introduire une méthodologie de conduite de projet adaptée aux enjeux actuels du secteur médico-social.

La demande initiale portait sur les périodes récurrentes de baisse ou d'absence de production au sein de l'ESAT. Un diagnostic a été réalisé afin d'objectiver la situation. Son analyse a permis de mettre en évidence que la difficulté ne relevait pas uniquement d'un manque d'activité, mais davantage de problématiques d'organisation et de coordination de la production.

Le diagnostic, présenté et discuté au sein du groupe projet, a conduit à l'identification de trois axes majeurs de travail :

- le regard porté sur les compétences des travailleurs et leur place dans l'organisation de la production ;
- l'absence de vision commune et d'objectifs clairement partagés ;
- les difficultés d'articulation entre la production et la logistique.

Le groupe projet réunit un coordinateur, des travailleurs, le directeur, un moniteur d'atelier, ainsi qu'un administrateur. Son caractère innovant repose sur une dynamique coopérative où la parole de chacun est reconnue comme légitime. Les fonctions occupées ne hiérarchisent pas la valeur des contributions : expertise d'usage, expertise technique et expertise stratégique sont considérées comme complémentaires.

Le groupe n'a pas vocation à arrêter seul des décisions opérationnelles. Il définit des orientations et ouvre des perspectives qui seront approfondies dans des groupes thématiques associant les personnes directement concernées. Cette organisation garantit une participation élargie et une appropriation progressive des évolutions engagées.

La démarche contribue ainsi à renforcer la cohérence institutionnelle, la participation de l'ensemble des acteurs et la reconnaissance des compétences présentes au sein de l'ESAT. Elle s'inscrit dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et dans les orientations du plan de transformation des ESAT.



L'instance Mixte :

4 réunions ont été programmées en 2025 (mars, juin, septembre, décembre).

Outre les différentes questions des travailleurs concernant la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité et l'évaluation et la prévention des risques professionnels, divers sujets ont été abordés :

- La méthode 5S et AIC (Adapter, Innover, Communiquer)
- La sécurité incendie (alarme incendie, issues de secours, évacuation, extincteurs)
- Les mini-audits de sécurité dans tous les ateliers avec le suivi des actions
- Le harcèlement avec la nomination d'une « référente harcèlement »
- La déclaration des Evénements Indésirables par les travailleurs (fiche de déclaration simplifiée, boîte aux lettres...)



L'instance est un outil de dialogue, d'information et de co-décision. Elle permet d'améliorer la participation des travailleurs, d'améliorer le climat social et d'adapter les conditions de travail aux besoins réels des travailleurs.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 4 fois en 2025.

Le mandat 2021/2025 pour les délégués est arrivé à terme.

De nouvelles élections ont eu lieu en juillet 2025 pour un nouveau mandat de 3 ans (2025/2028).

Les travailleurs sont d'abord partis en campagne électorale :





Lors de l'élection, le 1^{er} juillet 2025, 91% des travailleurs ont voté.

- **Les questions collectées tout au long de l'année visaient principalement :**
 - Le droit du travail / le règlement intérieur
 - L'organisation
 - L'aménagement des locaux / l'achat de matériel
 - La restauration
 - L'entretien des locaux
 - Les pauses
 - Le bien-être au travail
- **Divers sujets ont été discutés lors des réunions :**
 - Le livret d'accueil de l'ESAT – livret d'accueil en FALC
 - L'organisation des portes ouvertes de juin 2025 pour les familles
 - Le partenariat avec la banque alimentaire : favoriser l'insertion en milieu ordinaire de travail.
 - Le bilan des activités (chiffre d'affaires), point production clients) et perspectives.
 - Retour sur l'enquête de satisfaction sur la mise en place de la nouvelle activité « hygiène et propreté ».
 - Présentation des fiches de poste des travailleurs.
 - La personne de confiance
 - Retour sur les Conférences de territoires et le Congrès de Paris (présence de deux délégués CVS) : « projet associatif 2025/2030 » (autodétermination, bientraitance, éthique RSE...).
 - Les évaluations HAS
 - La règle des demandes de congés sans solde
 - Le changement de DUI (IMAGO)
 - La validation de la mise à jour du règlement de fonctionnement

Atelier couture :

L'année 2025 a été marquée par une structuration et un développement significatif de l'atelier couture, tant sur le plan des moyens de production que de l'organisation de l'activité.

En début d'année, l'atelier s'est doté d'une surjeteuse, permettant d'améliorer la qualité des finitions et de professionnaliser davantage les créations textiles. Cet investissement a contribué au renforcement des compétences techniques de l'équipe et à l'optimisation des conditions de travail.

Parallèlement, l'atelier a élargi sa gamme de produits avec la création de nouveaux articles textiles, notamment des bobs et des snoods, venant compléter les productions existantes. L'atelier a poursuivi la réalisation de ses articles phares, tels que les lingettes démaquillantes, les sacs à tarte et les tote bags, qui rencontrent un succès constant auprès du public.

Au cours de l'année 2025, l'atelier couture a également connu une évolution de son implantation. Initialement installé de manière provisoire sur la plateforme Eval+73, l'atelier a été déménagé au sein de l'atelier de sous-traitance industrielle. Ce changement d'implantation a permis une meilleure intégration de l'activité couture au fonctionnement global de l'établissement et une optimisation des espaces de travail.

Dans une démarche de visibilité et d'ouverture, l'atelier couture a participé à plusieurs événements institutionnels et commerciaux. Un stand a été installé lors des marchés de printemps et de Noël du DIME Phare à Challes Les Eaux, ainsi qu'à l'occasion de l'Assemblée générale de l'APAJH Savoie, des portes ouvertes de notre ESAT, qui ont connu une fréquentation importante.

L'atelier a par ailleurs été invité par le Département de la Savoie à participer à la Foire de Savoie, dans le cadre de la commémoration des 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette participation a permis la réalisation de démonstrations de couture, valorisant le savoir-faire des travailleurs et contribuant à la reconnaissance du travail réalisé au sein de l'atelier.

La période de fin d'année a donné lieu à une intensification de l'activité commerciale, avec l'organisation d'un marché de Noël intra-APAJH, ouvert aux salariés de l'association et aux travailleurs. Cet événement s'est révélé être le plus générateur de recettes de l'année.

Pour le mois de décembre 2025, l'atelier couture a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 1 300 €, confirmant la pertinence des actions menées, l'attractivité des créations et l'engagement de l'équipe.



Les temps forts de l'année

- Cérémonie des vœux de l'APAJH en Janvier



L'année 2025 a bien sûr commencé avec la traditionnelle cérémonie des vœux et le tirage des rois réunissant les trois pôles de l'APAJH Savoie pour un temps convivial au self.

- Marche et ateliers avec le lycée professionnel agricole de Cognin



Le 28 mars, l'ESAT a participé à une marche des transitions alimentaires et sociales dans Cognin organisée par le lycée agricole de Cognin. Cette marche a été précédée la veille d'ateliers ludiques sur l'alimentation auxquels les travailleurs ont participé en groupes en salle de séminaire : travail autour des fruits et légumes, du sucre...

- **Rallye des différences/Quinzaine de l'égalité**



Dans le cadre de la quinzaine de l'égalité organisée en mars, l'ESAT a participé au Rallye des différences à l'Espace Malraux.

Lors de cet événement co-organisé par la mairie de Chambéry et l'association Contact Savoie, des professionnels de l'ESAT, de l'EANM ont pu présenter, à différents groupes de lycéens, l'association APAJH Savoie mais aussi les activités réalisées par les usagers dans le cadre de leur travail à l'ESAT ou bien de l'accueil de jour.

Les lycéens ont été plongés au cœur des enjeux de l'inclusion et de la diversité. Par petits groupes, ils ont exploré les différents stands animés par des associations engagées dans la promotion de la diversité et du respect des différences, dont l'APAJH Savoie.

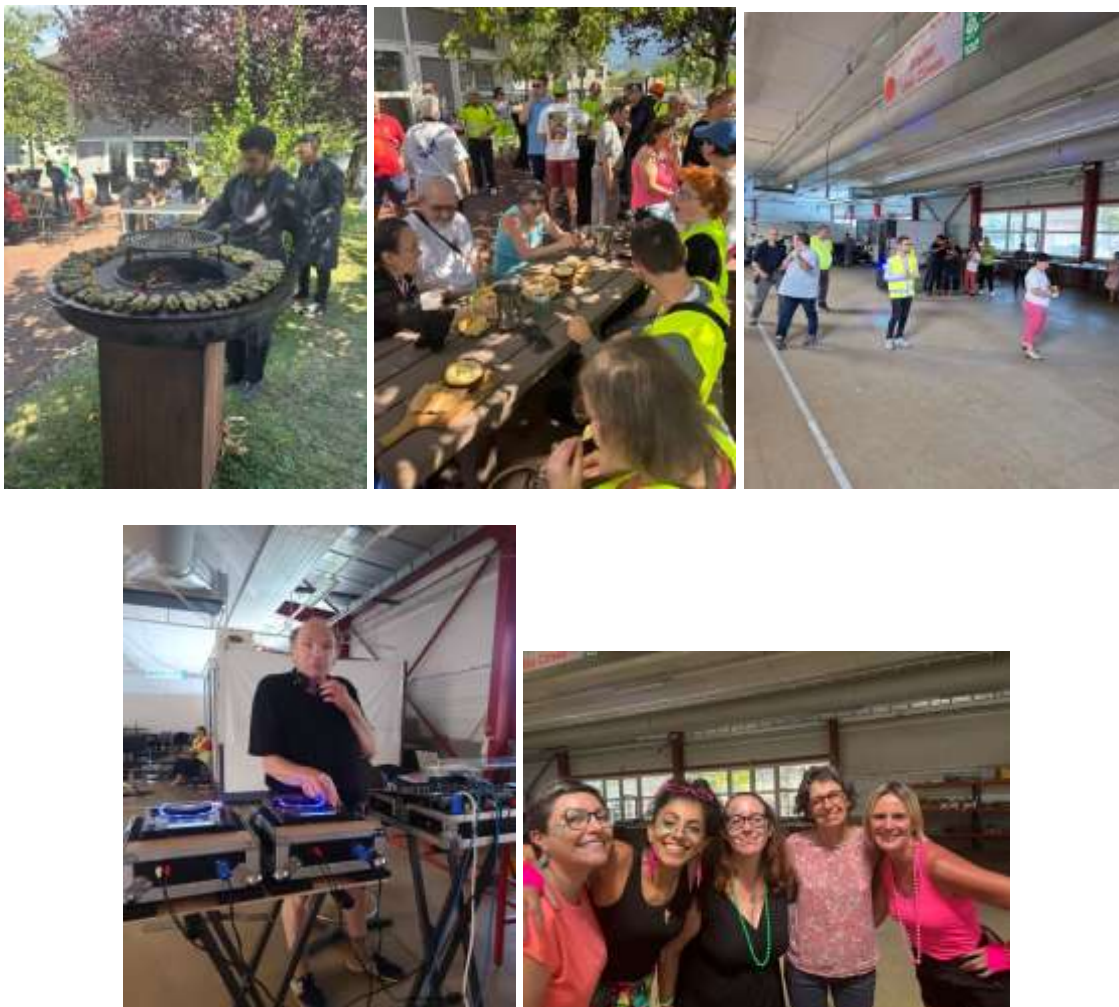
- **Les portes-ouvertes de l'ESAT en juin**



Le 5 juin dernier, une journée portes ouvertes a été organisée à l'ESAT pour que les familles des travailleurs puissent découvrir le Pôle Travail Adapté : ses missions, ses projets et les nombreuses activités proposées au quotidien. Cet événement a également été l'occasion de valoriser le savoir-faire et l'implication des équipes (salariés comme personnes accompagnées).

Parmi les stands présents, un espace était spécialement dédié à la nouvelle activité couture. Les visiteurs ont pu y admirer et y acheter les créations réalisées par les travailleurs.

- **La fête de l'été**



Cette année, les travailleurs ont plébiscité un barbecue pour la traditionnelle fête de l'été de l'ESAT. Le thème choisi était « les couleurs fluo ». Un traiteur nous a concocté un délicieux repas servi en extérieur autour de braseros. Au menu : camemberts rôtis en apéritif, brochettes, rôtis et poivrons grillés ! Tout le monde a apprécié ce bon repas partagé entre travailleurs et salariés sur la terrasse du self. Ce temps festif s'est poursuivi par un après-midi de danse, de karaoké et même d'un concours de lancers d'élastiques !

- **Après-midi Cohésion pour les salariés de l'ESAT**



Toute l'équipe de l'ESAT a partagé un moment convivial le 25 juillet 2025 lors d'une après-midi placée sous le signe de la cohésion : 15 salariés se sont réunis autour d'un objectif simple : se retrouver, renforcer leurs liens et passer un bon moment ensemble.

- **Action « Mois sans Tabac » avec l'association Le Pélican à l'ESAT en novembre**



Le Pélican, association spécialisée en addictologie, est intervenue à l'ESAT dans le cadre de l'opération « Mois dans tabac » en novembre. Des intervenantes ont tenu un stand sur la terrasse du self proposant aide, outils pratiques et conseils et répondant également à toutes les questions pratiques des travailleurs et salariés.

- **Le DuoDay jeudi 20 novembre**

10 travailleurs ont participé au DuoDay 2025, événement incontournable de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Le principe ? Former, le temps d'une journée, un duo entre un travailleur en situation de handicap et un professionnel du milieu ordinaire.

Les travailleurs ont ainsi exploré des fonctions de secrétaire au tribunal, magistrat, équipier polyvalent (Lidl, Gifi), cuisinier, policier au sein de la brigade d'atteinte aux biens, préparateur de télécommandes, agent des espaces verts ou encore agent de logistique. Les expériences ont été aussi variées qu'enrichissantes.

Accompagnés par des professionnels engagés, les travailleurs ont pu observer, participer et échanger sur les réalités du terrain, mieux comprendre les exigences de chaque poste et, pour certains, valider ou affiner leur projet professionnel. Cette journée a également été l'occasion de dépasser les idées reçues et de mettre en lumière les compétences et savoir-être des travailleurs.

En somme, une journée placée sous le signe de la rencontre, de l'inclusion et du partage !



- La fête de Noël



La fête de Noël a eu lieu en matinée le vendredi 19 décembre 2025 avec un délicieux petit déjeuner proposant des viennoiseries, des papillotes, du chocolat chaud, des mandarines et des cupcakes. La matinée s'est poursuivie par un spectacle mêlant magie, mentalisme et contes intitulé « histoires extraordinaires ».

A. LA PLATEFORME EVAL + 73 en 2025

Des compétences valorisées pour un retour à l'emploi, une valeur ajoutée pour les personnes en situation de handicap ou en rupture de parcours.

La plateforme d'évaluation départementale EVAL+73 est une offre existante d'accompagnement en faveur de l'accès, du retour et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle a une expérience significative dans le domaine de l'emploi et de la formation mais aussi de la relation partenariale avec les acteurs territoriaux. Son projet a été lancé en 2014 et sa mission est reconnue aujourd'hui.

Elle a pour objectifs d'apporter un service supplémentaire au niveau départemental en :

- ✚ Evaluant des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle, des plus jeunes jusqu'aux personnes vieillissantes ou en perte d'autonomie,
- ✚ Constituant un appui aux Etablissements et Services Médico-Sociaux du département pour évaluer les personnes en période de transition ou de rupture et nécessitant une réorientation,
- ✚ Favorisant la professionnalisation des personnes dont les compétences sont clairement identifiées et valorisées pour les intégrer en milieu ordinaire de travail,
- ✚ Permettant à chaque personne de savoir où elle en est dans ses compétences professionnelles.

Le déroulement du stage

- 4 semaines à temps complet dans la mesure du possible.
- Une première semaine dans l'espace dédié à la plateforme EVAL+73 :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h10		PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE / TEMPS DE BILAN INDIVIDUEL S1
10h10	ACCUEIL DES STAGIAIRES: - Présentation - Point administratif - Visite de l'ESAT et présentation des différents ateliers	PAUSE	PAUSE	PAUSE	PAUSE
10h10		PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE / TEMPS DE BILAN INDIVIDUEL S1
10h20		PAUSE	PAUSE	PAUSE	PAUSE
10h20		PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE / TEMPS DE BILAN INDIVIDUEL S1
12h20	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER
12h20		PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE / TEMPS DE BILAN INDIVIDUEL S1
13h10	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE / TEMPS DE BILAN INDIVIDUEL S1
13h10	PAUSE	PAUSE	PAUSE	PAUSE	
15h00	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	
15h00	PAUSE	PAUSE	PAUSE	PAUSE	
15h10	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	PLATEFORME : APPRENTISSAGES SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE	
15h10					
15h35					
16h00					
16h35					

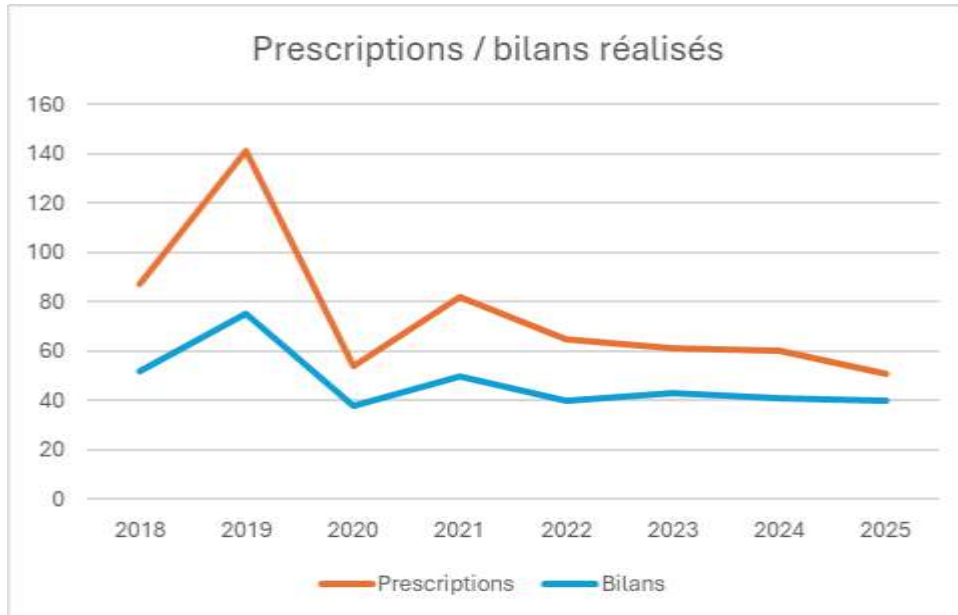
Le déroulement du stage : semaines 2 à 4

Des points réguliers sont faits avec les moniteurs d'atelier sur cette période

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
8h10	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS
10h10					
10h20	PAUSE	PAUSE	PAUSE	PAUSE	PAUSE
10h20	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS
12h20					
12h20	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER
13h10	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS
13h10					
15h00	PAUSE	PAUSE	PAUSE	PAUSE	
15h10	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	
15h10					
15h35	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	ATELIERS	
16h35					

Le bilan d'évaluation et la préconisation en présence du moniteur et du prescripteur, est réalisé dans les semaines qui suivent la fin du stage.

La plateforme EVAL+73 en quelques chiffres :

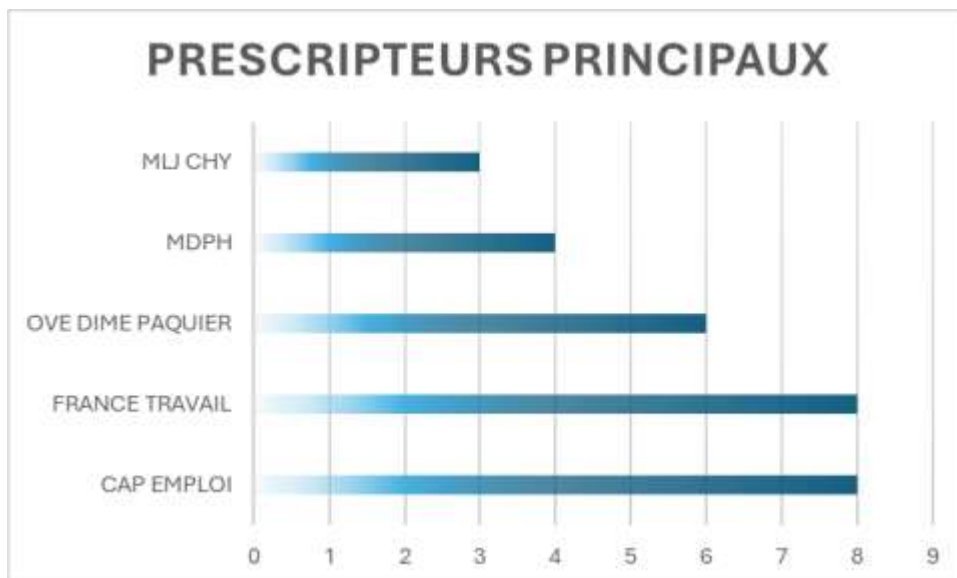


En 2025, 40 bilans ont été réalisés et l'objectif fixé a été atteint.

Nous constatons, au fil des années, une réduction progressive de l'écart entre le nombre de prescriptions et le nombre de bilans effectivement réalisés, traduisant une meilleure adéquation entre les orientations et les accompagnements menés.

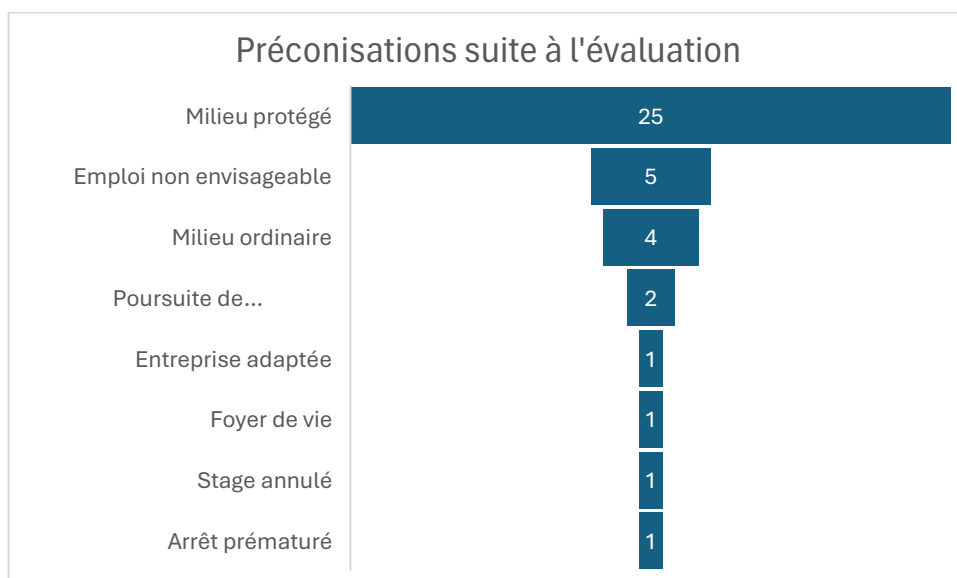
Par ailleurs, nous avons fait le choix de limiter le nombre de stagiaires à 6 maximum par session. Cette organisation permet de proposer des bilans plus approfondis, plus individualisés et davantage en adéquation avec la réalité des situations rencontrées.

Les 5 prescripteurs majeurs en 2025 :



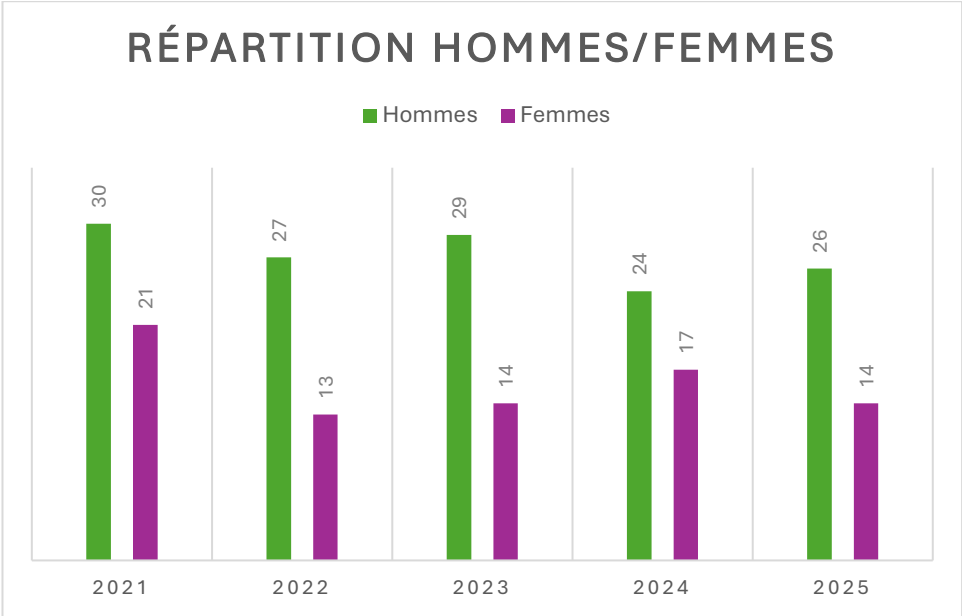
Les 2 principaux prescripteurs sont FRANCE TRAVAIL et CAP EMPLOI, deux dispositifs complémentaires dans l'accompagnement des personnes en situation handicap dans leur parcours professionnel.

Les préconisations à la suite de l'évaluation :

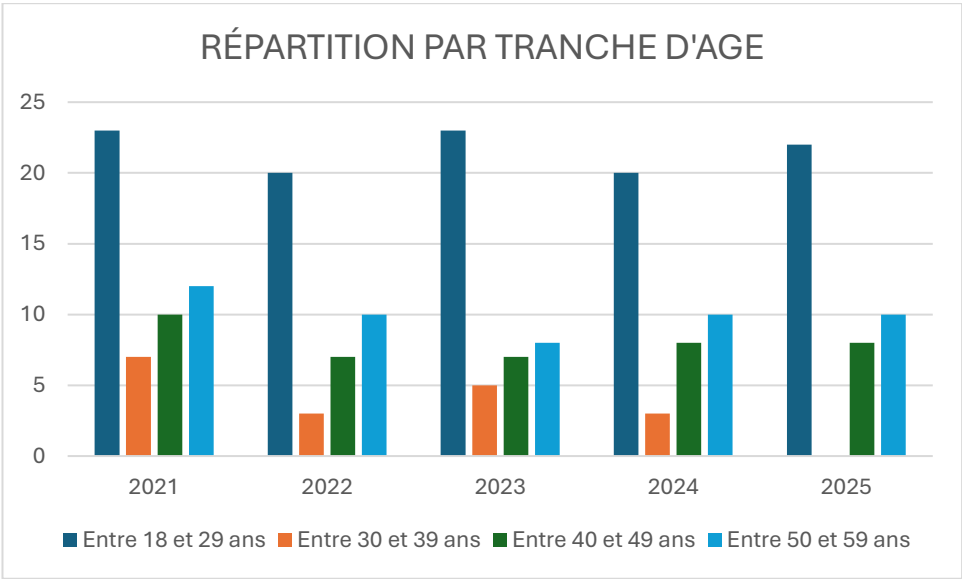


**62.5% des évaluations préconisent une orientation vers le milieu protégé.
10% des stagiaires ont été orientés vers le milieu ordinaire de travail.
17.5% des personnes évaluées sont encore éloignées de l'emploi.**

La typologie des personnes évaluées :



D’une année sur l’autre, il y a plus d’hommes évalués que de femmes.



Les personnes évaluées sont le plus souvent des jeunes entre 18 et 29 ans en début de parcours et des personnes en fin de parcours professionnel qui ont entre 50 et 60 ans.

SATISFACTION STAGIAIRES :

Moyenne L'organisation

82 %

Moyenne Les moyens

83 %

Moyenne La pédagogie

84 %

Moyenne Le groupe

86 %

Moyenne L'utilité du stage d'évaluation

87 %

Moyenne Recommanderiez-vous cette évaluation à d'autres personnes ?

94 %

Huit réunions d'information collective destinées aux futurs stagiaires ont été réalisées en 2025 :

Les réunions d'informations collectives réunissent un groupe de six futurs stagiaires.

Lorsque qu'un prescripteur oriente une personne sur la plateforme EVAL+73, un courrier d'invitation lui est envoyé, une réponse est demandée pour la participation ou non à cette rencontre.

Lors de cette réunion, les informations concernant les missions et le déroulement du stage sont données de manière collective. Une visite de l'ESAT est organisée puis nous poursuivons avec un temps d'échange et de questions.

Les personnes qui sont sûres de faire le stage prennent directement un rendez-vous avec la coordinatrice pour un entretien individuel afin de finaliser le dossier administratif.

Certaines personnes ont besoin d'un temps de réflexion après cette réunion : il leur est demandé de rappeler la coordinatrice pour lui faire part de leur positionnement dans un délai d'une semaine. S'ils ne rappellent pas, la coordinatrice prend contact avec eux pour faire le point.

D'autres expriment clairement à la fin de cette rencontre leur refus de faire le stage d'évaluation. Dans ce cas, la coordinatrice se met en contact avec le prescripteur pour l'informer de la décision de la personne.

Une personne qui ne peut pas venir à la réunion d'information collective est invitée à un rendez-vous avec la coordinatrice pour un entretien individuel.

B. Les partenaires de la Plateforme EVAL + 73 :

1/ LES PARTENAIRES DU RÉSEAU DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chaque mois, la coordinatrice de la plateforme EVAL+73 participe aux réunions d'Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation organisées par la MDPH73, aux côtés de l'ensemble des partenaires du réseau de l'insertion professionnelle de la Savoie : les ESAT du département, France Travail, Cap Emploi, LADAPT et ESPOIR73.

Ensemble, nous analysons les dossiers des personnes sollicitant une orientation professionnelle afin d'identifier le dispositif le plus adapté à leur parcours, leurs compétences et leur situation personnelle.

2/ LES PARTENAIRES PRESCRIPTEURS

Les futurs stagiaires sont orientés vers la plateforme d'évaluation EVAL+73 par des prescripteurs qui constituent notre réseau de partenaires.

Ces partenaires peuvent être des établissements d'accueil, des dispositifs d'accompagnement à l'inclusion et à l'insertion professionnelle, des associations, des établissements des services publics, des centres de formation adaptée...



SATISFACTION PRESCRIPTEURS 2025 :

Moyenne La communication sur le déroulement du stage

94 %

Moyenne Le délai de traitement de la fiche liaison

93 %

Moyenne La durée de l'évaluation (4 semaines)

95 %

Moyenne La pertinence du bilan d'évaluation

96 %

Moyenne Le délai de retour du bilan à l'issue du stage d'évaluation

95 %

Moyenne Moyenne évaluation prescripteur

95 %

PERSPECTIVES 2026 POUR LE DISPOSITIF EVAL+73 :

9 SESSIONS EN 2026 :

Cette année, la plateforme EVAL+73 pourra organiser 9 sessions, contre 8 les années précédentes. Au regard du nombre croissant de demandes de stages d'évaluation, cette session supplémentaire ne peut être que bénéfique pour les personnes actuellement en attente. La mise en place de cette neuvième session a été rendue possible grâce à un calendrier particulièrement favorable cette année. Elle se déroulera au mois de juillet.

Réflexion sur l'évolution des techniques d'évaluation :

Le dispositif EVAL+73 accueille un public en constante évolution, tant dans ses parcours que dans ses besoins d'accompagnement. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de faire évoluer les techniques d'évaluation afin de produire des bilans plus précis, plus complets et davantage adaptés aux situations rencontrées.

L'intégration des compétences psychosociales dans l'analyse des situations constitue désormais un enjeu incontournable. Leur prise en compte permet d'affiner l'évaluation globale de la personne, en

complément des observations réalisées sur les capacités techniques, professionnelles et comportementales.

Dans cette perspective, une réflexion est actuellement menée par la coordinatrice du dispositif EVAL+73 en lien avec le binôme de direction, afin de faire évoluer les outils et supports d'évaluation. L'objectif est de mettre en place de nouvelles grilles d'évaluation plus adaptées aux réalités actuelles du public accueilli.

La mise en application de ces nouveaux outils est envisagée pour le second semestre 2026.

Présentation du dispositif avec le RéPsy :

Le RéPsy réunit des acteurs œuvrant dans le champ de la santé mentale : des structures sanitaires, médico-sociales et sociales, mais aussi des associations d'usagers et des professionnels en libéral. Organisé sous la forme d'un Groupement de Coopération Sociale et Médicosociale (GCSMS), ils sont financés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le conseil départemental de l'Isère.

Leur mission principale concerne les personnes adultes rencontrant des difficultés du fait de leurs troubles psychiques, dans leur parcours de vie. Le RéPsy s'adresse également aux aidants familiaux et aux professionnels.

Cette année, dans le cadre d'un travail de collaboration du réseau insertion professionnelle, le RéPsy nous a proposé de participer à une présentation commune "Evaluation de Travail en Milieu ordinaire/protégé" avec un focus sur les MISPE en ESAT. Seront présents à cette rencontre, l'APAJH, l'ADAPT, ESPOIR73, la MDPH,

Cette présentation aura lieu en mai dans la salle de séminaire de l'APAJH SAVOIE.

Organisation du café des partenaires du dispositif EVAL+73 :

Comme chaque année, le dispositif EVAL+73 organisera un temps de rencontre avec ses partenaires sous la forme d'un café des partenaires. Pour l'édition 2026, il sera proposé d'échanger autour du thème de la transformation des ESAT, sujet d'actualité qui impacte directement les pratiques professionnelles et les parcours des personnes accompagnées.

La coordinatrice du dispositif EVAL+73 invitera l'ensemble des prescripteurs et partenaires afin de partager un moment d'échanges, de rencontres et de convivialité. Ce temps collectif permet de favoriser la circulation des informations, de renforcer la connaissance mutuelle et de maintenir des liens de collaboration essentiels au bon fonctionnement du dispositif.

Ce café des partenaires sera organisé au cours du mois de juin 2026.

Les partenariats, les coopérations

L'ESAT s'appuie sur un réseau partenarial riche et structuré, indispensable pour garantir un accompagnement global et cohérent des travailleurs. Tout au long de l'année, l'établissement collabore avec de nombreux acteurs institutionnels, médico-sociaux, sanitaires, économiques et associatifs du territoire.

Cette dynamique partenariale concerne notamment :

- L'orientation et les parcours des personnes : MDPH, France Travail, Cap Emploi, Mission Locale Jeunes, Communauté 360 et le Collectif des ESAT/EA de Savoie.
- L'accompagnement médico-social et éducatif : IME, Accueil Savoie Handicap, ADIS, SIPAS, RePsy, ADAPTE, associations spécialisées et structures d'appui.
- La santé, la prévention et le soutien social : services de soins, dispositifs d'appui à la coordination, travailleurs sociaux et partenaires municipaux.

- Les entreprises et acteurs économiques : Mouvement des Entreprises de France, structures locales d'insertion, associations d'employeurs et partenaires du territoire.

Ce réseau permet de favoriser les parcours individualisés, de soutenir l'accès à l'emploi quand cela est possible, d'anticiper les situations complexes et de renforcer l'inclusion sociale et professionnelle des travailleurs de l'ESAT. Il s'agit d'un véritable levier de qualité, soutenant au quotidien les missions de l'établissement.



Céline Michaud
Rédactrice certifiée FALC
celine.michaud@source-traduction.com
[+33 6 22 87 27 68](tel:+33622872768)



Au cours de l'année 2025, une collaboration a été engagée entre l'ESAT et une traductrice professionnelle en FALC, Céline MICHAUD, afin de renforcer l'accessibilité des informations destinées aux travailleurs. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les principes d'inclusion, de participation et de compréhension pour tous et par tous.

Les objectifs de la démarche :

- Rendre l'information essentielle accessible à l'ensemble des travailleurs.
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des droits, des règles et du fonctionnement.
- Encourager l'autodétermination en permettant à chacun de mieux comprendre les documents qui les concernent.
- Harmoniser les supports internes en intégrant une démarche de communication inclusive.

Documents concernés :

- La présentation de l'Instance mixte afin de permettre aux travailleurs de mieux comprendre son rôle, sa composition...
- Le livret d'accueil, document fondamental remis à chaque nouvel arrivant, désormais disponible dans une version simplifiée pour faciliter l'intégration et les premiers repères.

Méthode de travail :

- Analyse des documents existants par la traductrice pour identifier les éléments complexes ou non accessibles, en lien avec l'équipe.
- Réécriture en FALC selon les règles européennes : phrases courtes, vocabulaire simple, pictogrammes, mise en page aérée.
- Relecture avec un groupe de travailleurs garantissant que les documents soient réellement compréhensibles.
- Validation finale.



Banque Alimentaire
de Savoie

En 2025, l'ESAT a poursuivi et consolidé son partenariat avec la Banque Alimentaire.

Plusieurs travailleurs se sont engagés régulièrement en bénévolat sur des temps matinaux. Cette expérience représente une étape intermédiaire entre l'ESAT et le milieu ordinaire. Elle permet de sortir du cadre habituel de travail, de découvrir un nouvel environnement et d'expérimenter d'autres modalités d'organisation.

Le bénévolat constitue également un levier de valorisation important. Les travailleurs participent à une action solidaire reconnue, utile socialement, et développent des compétences transférables : ponctualité, travail en équipe, adaptation à un nouveau collectif, respect des consignes.

Cette immersion progressive contribue à renforcer la confiance en soi et à sécuriser les parcours vers l'extérieur.



L'année 2025 a également marqué une étape nouvelle avec la mise en place d'une prestation de service au sein de l'entreprise Opinel.

Deux travailleurs de l'ESAT sont intervenus pendant plusieurs mois afin de répondre à des besoins identifiés par l'entreprise. Cette collaboration, inédite pour notre établissement, a permis une immersion durable en milieu ordinaire, dans un cadre structuré et accompagné.

Au-delà de la réponse apportée aux besoins de l'entreprise, cette expérience constitue :

- une opportunité de montée en compétences,
- une immersion concrète dans les exigences du milieu ordinaire,
- et la création d'un nouveau partenariat économique sur le territoire.

Cette première prestation ouvre des perspectives pour le développement futur de collaborations similaires, en s'inscrivant pleinement dans la dynamique d'inclusion portée par l'établissement.

Les axes et perspectives 2026

- **Le plan de formations des personnes accompagnées pour 2026**

Les orientations de formations tiennent compte des souhaits de formation exprimés par les travailleurs au cours des Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA), moments clés d'écoute et de co-construction du parcours de chacun. Elles s'appuient également sur les besoins identifiés à la suite de l'évaluation selon la nomenclature SERAFIN-PH.

Les formations menées par un organisme de formation :

Vie sociale et autonomie

- Accompagnement à la retraite
- Autodétermination (EDUCALIS/Terre de Sienne)

Professionalisation et savoirs techniques

- Parcours session débutant informatique : Ateliers numériques de Cognin
- Formation couture (28 heures) : AL formation couture

Prévention

- Diététique
- Sensibilisation aux gestes de premiers secours (FVG)
- Prévenir le risque routier en situation professionnelle (AS'COM FORMATIONS)

Communication

- CVS (EDUCALIS / Terre de Sienne)
- Gestion du stress et des émotions pour mieux communiquer

Les formations menées en interne par le SMS et/ou l'équipe encadrante :

- Savoirs de base : lecture, écriture, culture générale, logique, mathématiques... (5 TH sur 5 séances)
- Gestes et postures (moniteurs d'atelier) : évaluation et auto-évaluation sur BMS pour vérifier l'efficacité de la formation.
- Cycle découverte du milieu professionnel (ESAT, EA, entreprises)
- Formation France Travail / Cap Emploi / DEA
- Groupe de réflexion autour de la participation
- Connaissance des droits des travailleurs
- Cafés débats à thèmes
- Formation mécanique

L'objectif est double : permettre aux travailleurs de renforcer leurs compétences professionnelles, qu'il s'agisse de savoir-faire techniques, de compétences transversales ou de comportements attendus en situation de travail et soutenir leur parcours d'insertion professionnelle, en favorisant l'autonomie, la montée en compétence et lorsque cela est possible, la préparation à une intégration en milieu ordinaire de travail.

Ainsi, les actions de formation proposées s'inscrivent dans une dynamique globale d'accompagnement vers l'emploi, tout en valorisant les acquis et les potentialités de chacun.

• Vers un service socio-professionnel

Dans le contexte des évolutions nationales du secteur du travail protégé et notamment de la transformation de l'offre des ESAT vers des dispositifs plus inclusifs et orientés parcours, l'établissement engage une réflexion visant à faire évoluer le service médico-social vers un service socio-professionnel.

Cette orientation s'inscrit dans une logique de décloisonnement des fonctions historiques de l'ESAT, afin de dépasser l'opposition entre production et accompagnement. Elle vise à repositionner l'accompagnement comme un levier transversal, directement articulé aux situations de travail et au développement des compétences.

L'enjeu est de faire évoluer le modèle vers une offre de service plus intégrée, centrée sur le parcours de la personne, permettant :

- une intervention au plus près des activités professionnelles, y compris hors les murs,
- une meilleure continuité des accompagnements dans des logiques de parcours individualisés et évolutifs,
- un renforcement de l'employabilité des travailleurs, en lien avec les attentes du milieu ordinaire,
- et une adaptation plus fine aux besoins des personnes.

Cette transformation s'inscrit également dans une perspective de repositionnement des professionnels, avec le développement de compétences croisées et une évolution des pratiques vers davantage de coordination.

À terme, la structuration d'un service socio-professionnel vise à soutenir le déploiement d'une offre plus ouverte, notamment à travers des dispositifs externalisés et des partenariats renforcés avec l'environnement économique et institutionnel.

Cette dynamique sera conduite de manière progressive et concertée, en associant l'ensemble des parties prenantes, afin de sécuriser les évolutions organisationnelles et de garantir leur appropriation par les équipes comme par les personnes accompagnées.

VI. Les activités professionnelles : consolider l'existant et préparer l'avenir

L'année 2025 a confirmé la nécessité pour l'ESAT de poursuivre sa transformation afin de répondre aux évolutions du secteur médico-social et aux attentes croissantes des entreprises partenaires. Dans un contexte économique parfois fluctuant, notre priorité reste la sécurisation des parcours professionnels des travailleurs tout en garantissant la pérennité des activités de l'établissement.

Plusieurs axes de développement ont été engagés ou consolidés au cours de l'année :

- Développement des partenariats avec les entreprises du territoire afin de favoriser les stages, les prestations extérieures, les mises à disposition et les opportunités d'insertion professionnelle.
- Renforcement de l'activité logistique, devenue un levier stratégique pour l'établissement grâce à ses capacités de stockage et à la confiance renouvelée de plusieurs partenaires industriels.
- Poursuite de la diversification des activités de sous-traitance afin de limiter la dépendance à certains marchés et sécuriser les volumes d'activité.
- Structuration et développement de l'atelier couture, avec l'acquisition de nouveaux équipements, la création de nouveaux produits et une présence renforcée sur les manifestations locales.
- Développement de l'accompagnement vers le milieu ordinaire de travail à travers les stages, les mises à disposition, les prestations de services et les conventions d'appui.
- Renforcement des démarches d'amélioration continue en matière d'organisation de la production, de coordination des flux et d'optimisation des ressources internes.

Ces orientations contribuent à renforcer la capacité de l'ESAT à proposer des activités adaptées, valorisantes et porteuses de perspectives d'évolution pour les travailleurs accompagnés.

VII. Une dynamique de transformation engagée

L'année 2025 a marqué une étape importante dans la réflexion stratégique de l'établissement.

La mise en place d'un groupe projet associant travailleurs, professionnels, direction et administrateurs a permis d'engager une démarche participative autour des enjeux de production, d'organisation et de coopération entre services.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les orientations nationales du plan de transformation des ESAT et repose sur plusieurs ambitions :

- Renforcer la participation des travailleurs aux décisions qui les concernent.
- Développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.
- Améliorer la coordination entre les activités de production, la logistique et l'accompagnement médico-social.
- Faire évoluer les pratiques professionnelles vers davantage de coopération et de transversalité.
- Développer les liens avec les acteurs économiques du territoire afin de favoriser l'inclusion professionnelle.

Les premiers travaux engagés en 2025 constituent une base solide pour poursuivre les évolutions de l'établissement dans les années à venir.

VIII. Notre engagement

L'ESAT APAJH Savoie réaffirme son engagement à placer la personne accompagnée au cœur de son action.

Au-delà de la dimension professionnelle, notre ambition est de permettre à chaque travailleur de développer ses compétences, renforcer son autonomie, exprimer ses choix et construire un parcours qui lui ressemble.

Cette volonté se traduit par un accompagnement individualisé, le développement de formations adaptées, la promotion de la participation des travailleurs à la vie de l'établissement et la recherche constante de solutions favorisant l'inclusion.

Les résultats observés en 2025, notamment en matière d'insertion professionnelle, de participation et de développement des compétences, confortent cette orientation et encouragent l'ensemble des équipes à poursuivre cette dynamique collective au service des personnes accompagnées.

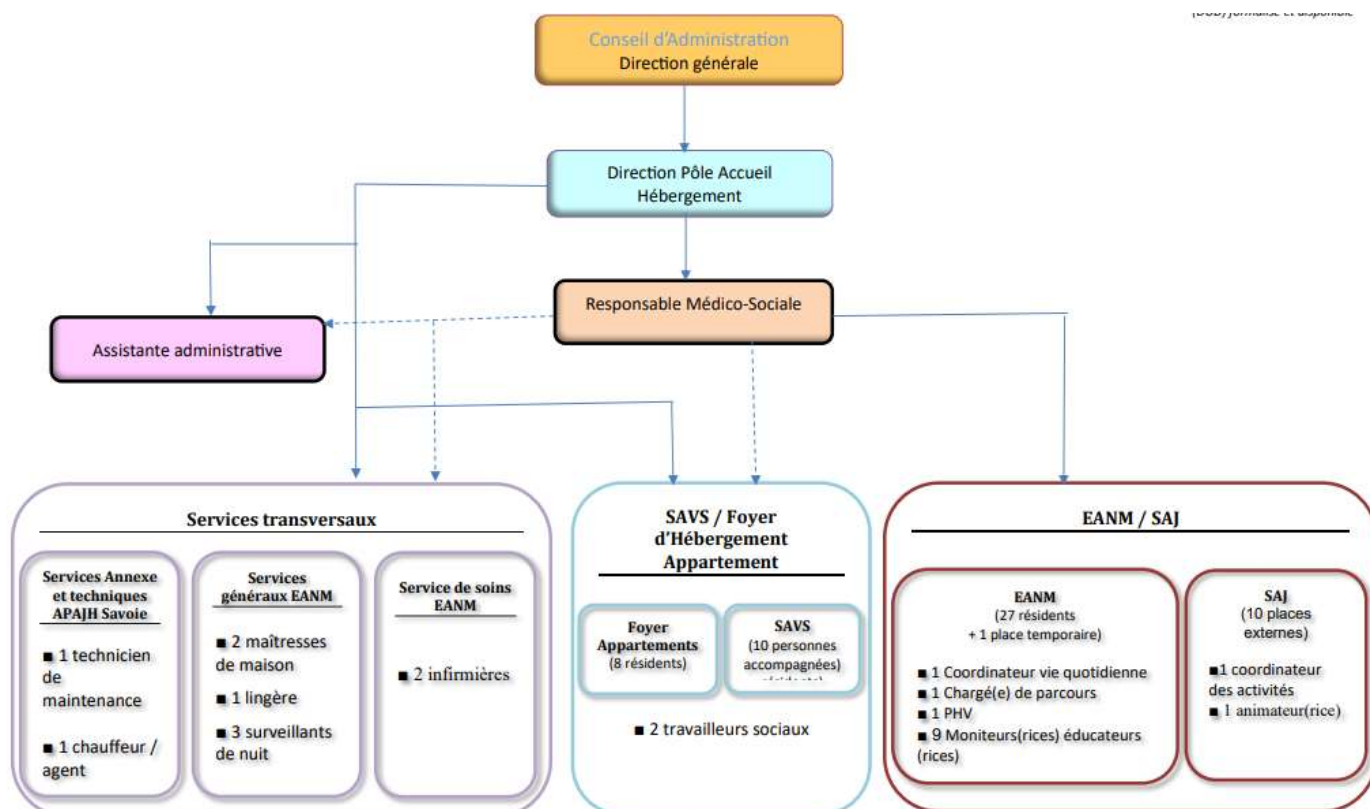
PÔLE ACCUEIL HÉBERGEMENT

Rapport d'activité 2025

handicap : faire bouger les lignes



LE POLE ACCUEIL HEBERGEMENT



ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL NON MEDICALISE



Foyer d'Hébergement Résidence
(FHR)



Foyer de vie Service
(FV)



Accueil de Jour
(SAJ)

ETABLISSEMENTS EN MILIEU ORDINAIRE ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT



Service Accompagnement à la vie sociale
(SAVS)



Foyer d'Hébergement Appartement
(FHA)

I – INTRODUCTION GENERALE

Le Pôle Accueil Hébergement de l'APAJH Savoie s'inscrit au sein d'un dispositif associatif structuré, composé de six établissements et services engagés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap sur le territoire savoyard.

L'organisation de l'association repose sur une structuration en trois pôles complémentaires, garantissant une articulation cohérente des missions, des expertises et des fonctions supports :

- Le Siègne social, garant du pilotage stratégique et des fonctions transversales (direction générale, ressources humaines, gestion financière, qualité et sécurité) ;
- Le Pôle Travail Adapté, comprenant notamment l'ESAT et la plateforme Éval+73, dédié à l'insertion professionnelle et à l'évaluation des capacités de travail ;
- Le Pôle Accueil Hébergement, centré sur l'accompagnement des parcours de vie, le développement de l'autonomie et l'inclusion sociale.

Dans ce cadre, le Pôle Accueil Hébergement déploie une offre diversifiée et complémentaire, structurée autour de dispositifs répondant à des besoins différenciés et évolutifs :

- L'Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM), regroupant le Foyer de Vie et le Foyer d'Hébergement Résidence, proposant un accompagnement global en structure collective ;
- Le Service d'Accueil de Jour (SAJ), contribuant au maintien des acquis, à la socialisation et au développement des compétences ;
- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), intervenant en milieu ordinaire pour soutenir l'autonomie et l'inclusion ;
- Le Foyer d'Hébergement Appartements (FHA), inscrit dans une dynamique d'accès au logement de droit commun.

L'organisation du pôle s'inscrit pleinement dans une logique de transformation de l'offre, en cohérence avec les orientations du CPOM 2023–2027, visant à renforcer la fluidité des parcours, l'individualisation des accompagnements et le développement de solutions inclusives, en adéquation avec les politiques publiques du secteur médico-social.

Dans ce contexte de mutation structurelle et d'évolution des besoins, le Pôle Accueil Hébergement a engagé en 2025 une démarche proactive de réflexion stratégique collective. À ce titre, quatre réunions générales ont été organisées, mobilisant l'ensemble des professionnels du pôle. Ces temps de travail ont nécessité, de manière assumée, la fermeture ponctuelle du Service d'Accueil de Jour et une réorganisation de l'EANM, afin de garantir une disponibilité pleine et entière des équipes.

Ces réunions ont constitué de véritables espaces de réflexion, de projection et de co-construction, permettant d'interroger collectivement les évolutions en cours et à venir : devenir des studios au sein de l'EANM dans l'hypothèse d'une évolution vers un fonctionnement exclusivement centré sur le Foyer de Vie, identification des profils futurs des personnes accompagnées, anticipation des besoins en compétences, en formation, en moyens humains et matériels, ainsi qu'en organisation du travail.

Au-delà de leur dimension opérationnelle, ces temps traduisent une volonté forte de ne pas subir les transformations du secteur, mais au contraire de les penser, de les anticiper et de les accompagner collectivement. Ils participent ainsi à une dynamique de pilotage partagée, essentielle pour adapter durablement les réponses proposées aux besoins émergents des personnes accompagnées comme aux évolutions des politiques publiques.

II – LES ETABLISSEMENTS D’ACCUEIL NON MEDICALISE

II.1 LE FOYER D’HEBERGEMENT RESIDENCE

A. L’organisation et l’accompagnement :

En 2025, le Foyer d’Hébergement de l’APAJH Savoie dispose d’un agrément unique, rattaché à un seul numéro SIRET, pour une capacité totale de 16 places financées par le Conseil départemental, réparties comme suit :

- ⇒ 8 places en Foyer d’Hébergement Résidence
- ⇒ 8 places en Foyer d’Hébergement Appartements

Toutefois, depuis 2011, l’offre d’hébergement est structurée autour de deux modalités d’accompagnement distinctes et complémentaires, répondant à des niveaux d’autonomie différenciés :

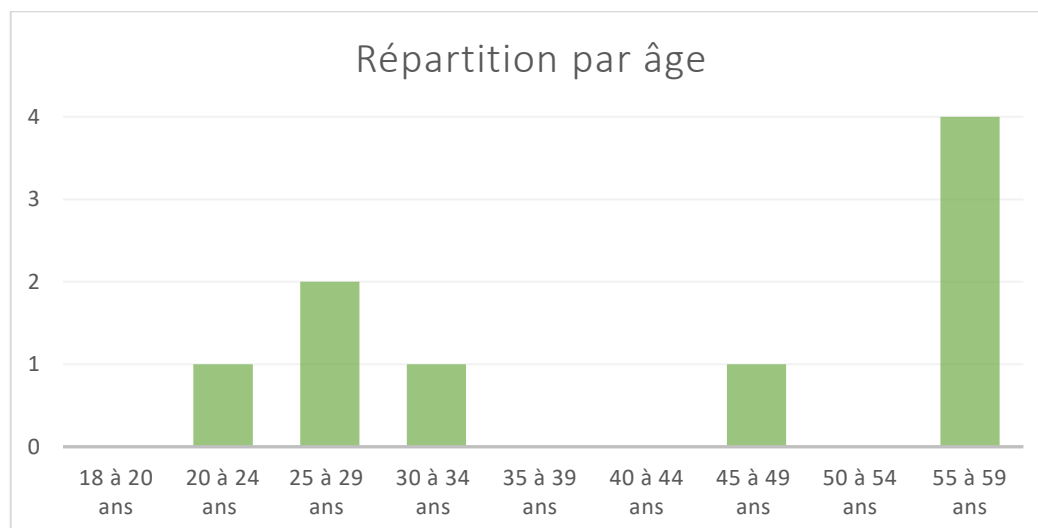
- ⇒ **Le Foyer d’Hébergement Résidence**, implanté à Cognin et situé dans le même bâtiment que le Foyer de Vie, propose un accompagnement en structure collective. En 2025, il a accueilli 9 résidents (5 hommes et 4 femmes).
- ⇒ **Le Foyer d’Hébergement Appartements**, localisé à La Motte-Servolex, s’inscrit dans une logique d’accompagnement en logement diffus, favorisant l’accès au milieu ordinaire. En 2025, 8 personnes (6 hommes et 2 femmes) ont bénéficié de ce dispositif, nécessitant un niveau d’autonomie plus élevé et un accompagnement davantage orienté vers l’inclusion.

Cette organisation permet de proposer une offre graduée, favorisant les transitions de parcours vers des formes d’habitat plus autonomes.

B. La population accueillie au FH Résidence

Le Foyer d’Hébergement Résidence accompagne des adultes en situation de handicap, orientés par la MDPH avec une double notification : Foyer d’hébergement et ESAT.

- **Profil des personnes accompagnées**



	FH Résidence	FH Hébergement Temporaire
Age moyen des résidents :	43 ans	34 ans
Ancienneté moyenne dans la structure :	5 ans et 11 mois	0

- **Mouvements des résidents :**

En 2025, un résident a quitté le Foyer d'Hébergement Résidence pour intégrer le Foyer de Vie de l'APAJH Savoie, à sa demande, en lien avec une incapacité à poursuivre une activité professionnelle ou un départ à la retraite.

Cette évolution s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation de l'offre, visant à adapter les réponses aux besoins liés au vieillissement et à l'évolution des parcours.

- **Hébergement temporaire FH Résidence**

L'hébergement temporaire pour des personnes orientées en FH constitue un levier important de souplesse et d'évaluation des parcours.

En 2025, 4 personnes ont été accueillies pour un total de 34 journées d'accueil.

Ces accueils ont notamment permis :

- Des mises en situation en vue d'une admission,
- Des périodes de répit,
- Des évaluations croisées en lien avec l'ESAT.

Certains séjours ont été réalisés en partenariat avec la plateforme Éval+73, permettant une évaluation conjointe des capacités d'hébergement et d'insertion professionnelle, dans une logique de parcours coordonné.

C. La participation des personnes

- **Les projets personnalisés d'accompagnement**

Afin de garantir la pleine participation des personnes accompagnées, l'élaboration du projet personnalisé s'inscrit dans une démarche de co-construction structurée et progressive.

En amont, une première rencontre est organisée entre la personne accompagnée et son référent, permettant :

- D'identifier ses attentes, besoins et aspirations,
- De préparer les éléments constitutifs de son projet,
- De favoriser son expression et son implication.

Le projet fait ensuite l'objet d'une réunion formalisée réunissant :

- La personne accompagnée,
- Son référent,
- Le chargé de parcours,
- Ainsi que toute personne que l'utilisateur souhaite associer (représentant légal, famille, proches, etc.).

Ce temps d'échange permet de croiser les regards, de confronter les attentes et de définir, de manière concertée, des objectifs réalistes et des actions adaptées, dans une logique de parcours individualisé.

À l'issue de cette rencontre, le projet personnalisé est formalisé par écrit via le dossier unique informatisé (DUI). Il fait l'objet d'une validation partagée, matérialisée par la signature des différents protagonistes :

- La personne accompagnée,
- Son représentant légal le cas échéant,
- Les professionnels référents,
- Et la direction de l'établissement.

Cette formalisation garantit la traçabilité, la lisibilité et l'engagement de chacun dans la mise en œuvre du projet.

En fonction des situations, des rencontres complémentaires sont organisées avec les partenaires extérieurs (familles, résidences autonomie, EHPAD, professionnels de santé, etc.), afin de garantir :

- La continuité des accompagnements,
- La cohérence des interventions,
- Une approche globale de la personne.

Sur l'année 2025, 9 projets personnalisés ont été réalisés au sein du Foyer d'Hébergement Résidence,

Ces données traduisent une dynamique d'accompagnement individualisé, inscrite dans une logique d'actualisation régulière des projets en fonction de l'évolution des besoins et des parcours.

➤ **Accompagnement éducatif**

L'accompagnement éducatif proposé au sein du Foyer d'Hébergement résidence s'inscrit dans une approche globale, individualisée et évolutive, visant à soutenir les personnes dans l'ensemble des dimensions de leur vie quotidienne : sociale, professionnelle, administrative, médicale, psychologique et affective, dans une logique de développement de l'autonomie, de l'autodétermination et de l'inclusion.

Au sein du Foyer d'Hébergement Résidence, l'accompagnement éducatif s'ancre dans les actes de la vie quotidienne et vise à renforcer les compétences des personnes accompagnées.

Il se décline notamment à travers :

- Les repas pédagogiques : élaboration des menus, courses, préparation culinaire, favorisant l'apprentissage des savoir-faire, l'autonomie et le plaisir du « faire soi-même » ;
- Les ateliers cuisine : développement de compétences simples et transférables dans le quotidien ;
- L'implication dans la vie collective : participation à la décoration des espaces lors des temps festifs et saisonniers ;
- L'accompagnement aux actes de la vie quotidienne : soutien à l'entretien du logement et à l'organisation de l'espace personnel, en lien avec les maîtresses de maison ;
- Le développement de la mobilité : apprentissage et sécurisation des déplacements en transports en commun (bus, train) ;
- L'accès aux droits et aux démarches administratives : accompagnement dans les mesures de protection, les abonnements, les démarches liées aux séjours adaptés ;
- Le recours aux dispositifs de droit commun : accès aux services de proximité (CCAS, aide à domicile, transport sanitaire, etc.) ;
- L'accompagnement vers le logement : préparation progressive à l'accès à un habitat plus autonome.

Cet accompagnement vise à sécuriser les parcours tout en favorisant l'évolution vers davantage d'autonomie.

- **anté et accompagnement médico-psychologique**

Le suivi de santé des résidents du Foyer d'Hébergement Résidence s'inscrit dans une approche globale, coordonnée et individualisée, visant à garantir l'accès aux soins, le maintien de la santé et le bien-être des personnes accompagnées.

Le suivi médical est assuré par les infirmières du foyer, en lien étroit avec l'équipe éducative.
Dans ce cadre :

- Les professionnels accompagnent les résidents aux différents rendez-vous médicaux (médecin traitant, spécialistes, suivi psychiatrique), dans le respect de leurs souhaits ;
- L'infirmière peut intervenir directement pour certains rendez-vous nécessitant une expertise spécifique ou en cas d'indisponibilité des éducateurs ;
- Un compte rendu systématique est réalisé à l'issue des consultations, permettant d'assurer la traçabilité des informations et le partage au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

L'accompagnement en santé s'appuie sur l'intervention régulière de professionnels extérieurs, adaptés aux besoins spécifiques des résidents :

- Professionnels paramédicaux (kinésithérapeutes, pédicures, techniciens spécialisés...) ;
- Accompagnements thérapeutiques et de soutien.

Un psychologue et un kinésithérapeute interviennent régulièrement au sein du Pôle Accueil Hébergement, proposant des accompagnements individuels ou collectifs aux résidents. Des conventions sont contractualisées avec l'établissement.

Ces temps sont particulièrement investis par les personnes accompagnées et participent :

- Au soutien du bien-être psychologique,
- A la régulation des émotions,
- A la prévention des situations de fragilité.

Le professionnel peut, lorsque cela est nécessaire, partager des éléments d'analyse avec l'équipe éducative, permettant d'ajuster les accompagnements dans une logique de vigilance et de continuité.

Des interventions spécifiques sont également proposées, en fonction des besoins et des demandes des résidents, notamment :

- Séances d'art-thérapie individuelles, mobilisant des supports variés (activités créatives, écoute musicale, relaxation) ;
- Accompagnements favorisant l'expression, l'apaisement et le mieux-être.

Ces dispositifs permettent :

- De travailler sur la gestion des émotions,
- De soutenir les personnes confrontées à des troubles impactant leur quotidien,
- De développer un lien de confiance durable avec les intervenants.

Les retours réguliers des professionnels auprès de l'équipe éducative contribuent à enrichir la compréhension des situations et à ajuster les pratiques d'accompagnement.

L'ensemble de ces interventions s'inscrit dans une logique de :

- Coordination pluridisciplinaire,

- Prévention et promotion de la santé,
- Individualisation des réponses,
- Articulation avec les dispositifs de droit commun.

Cette organisation permet de sécuriser les parcours de soins tout en favorisant l'autonomie des personnes dans la gestion de leur santé.

- **Accompagnement des Personnes Handicapées vieillissantes (PHV) au FH Résidence**

L'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes constitue un enjeu majeur pour le Foyer d'Hébergement Résidence, en lien avec l'évolution des profils accueillis et le vieillissement progressif des résidents.

Dans ce cadre, un accompagnement spécifique est déployé, visant à anticiper les transitions de parcours, sécuriser les situations et adapter les réponses aux besoins liés à l'avancée en âge.

Un travail individualisé est mené auprès des personnes concernées, notamment autour de :

- L'accompagnement aux démarches administratives liées au passage à la retraite ;
- L'organisation de visites de structures adaptées (EHPAD, résidences autonomie, foyer de vie), afin de préparer les orientations futures ;
- La mise en place de solutions transitoires, comme des accueils temporaires en Foyer de Vie, permettant d'évaluer l'adéquation des réponses (une résidente a ainsi bénéficié d'un séjour d'une semaine en 2025).

Ces actions s'inscrivent dans une logique de parcours anticipé et choisi, en lien avec les souhaits des personnes accompagnées.

Le dispositif propose des activités spécifiques, adaptées aux besoins des personnes vieillissantes comme l'activité physique adaptée, proposée en partenariat avec le CDSA, favorisant la mobilité et l'entretien des capacités motrices.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une logique de :

- Prévention de la perte d'autonomie,
- Adaptation des accompagnements
- Anticipation des parcours de vie,
- Maintien du lien social et du bien-être.

Le développement de ces dispositifs constitue un axe prioritaire pour les années à venir, en réponse aux évolutions démographiques et aux besoins croissants des personnes accompagnées.

- **Conseil de la Vie Sociale**

Le CVS du FH Résidence est mutualisé avec le CVS du Foyer de Vie (FV) et du SAJ formant à eux 3 l'EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé). 3 réunions de conseil de la vie sociale ont eu lieu en 2025 chacune d'elle précédée par une réunion de préparation durant lesquels les résidents font remonter les questions à leurs représentants. (Cf. rapport d'activité du CVS EANM).

D. Evènements indésirables et plan d'action

En 2025, 9 évènements indésirables ont été enregistrés au sein du Foyer d'Hébergement Résidence.

L'analyse de ces situations met en évidence que la majorité est liée à des problématiques comportementales, nécessitant une vigilance particulière et des ajustements dans les modalités d'accompagnement.

Dans le cadre de la réorganisation engagée en 2024, et du rattachement du Foyer d'Hébergement Résidence au Foyer de Vie au sein de l'EANM, le suivi des événements indésirables a été individualisé par structure.

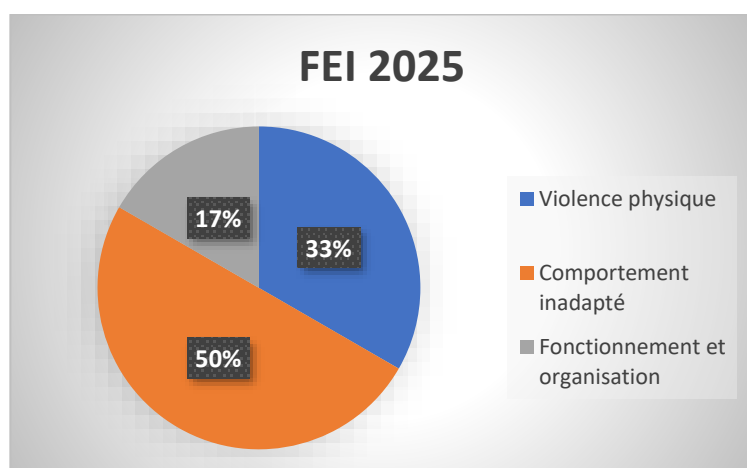
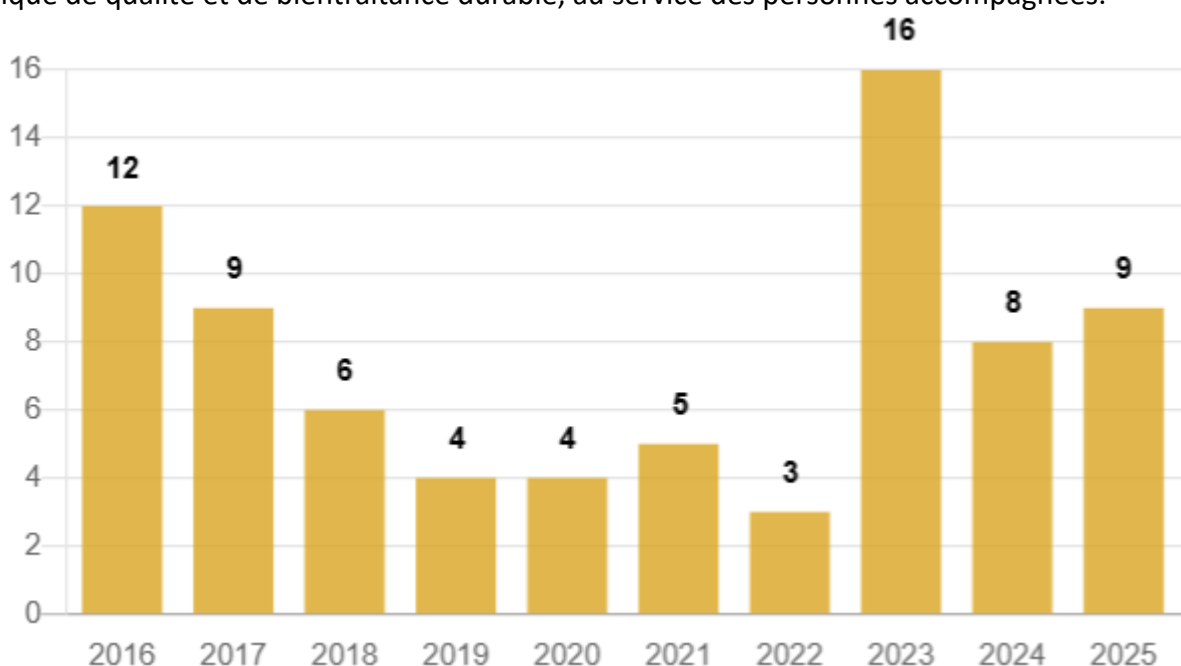
Cette évolution constitue un levier important pour :

- Améliorer la lisibilité des situations rencontrées,
- Affiner l'analyse des risques spécifiques au dispositif,
- Renforcer la réactivité dans la mise en œuvre des actions correctives.

L'exploitation des événements indésirables, notamment en réunion d'équipe pluridisciplinaire s'inscrit dans une logique de retour d'expérience, permettant :

- D'identifier les facteurs de risque,
- D'adapter les pratiques professionnelles,
- De renforcer les actions de prévention,
- De sécuriser les accompagnements.

Cette démarche participe pleinement à l'inscription du Foyer d'Hébergement Résidence dans une logique de qualité et de bientraitance durable, au service des personnes accompagnées.



E. L'activité réalisée

a. Activité de pilotage

ACTIVITE				
	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours d'ouverture de l'établissement	365	365	365	365
Agrément	25	25	18	16
Nombre de places financé	22	22	18	16
Nombre de journées théoriques	8 030	8 030	6 935	5 840
Activités prévisionnelles autorisées	7 897	7 897	6 422	5 709
Activités présentielle (hors temporaire)	6 955	7 441	6 707	5 915
Ecart (journées préentielles-journées Prévi)	-942	-456	+285	+206
Taux d'occupation (Présentielle/théorique)	86.61%	94.23%	104.43%	101.28%
Convenance personnelle (CP) : nb jours mutualisés théorique (CP + JF)	1 012	966	828	736
Convenance personnelle : nb de jours réalisés	493	611	586	579
Convenance personnelle : dépassement / enveloppe mutualisée	0	0	0	0
Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif de mutualisation des CP / JF	3	2	3	10
Hospitalisation nombre de jours	18	9	62	15

Conformément à l'arrêté du 22 janvier 2013, le Foyer d'Hébergement de l'APAJH Savoie dispose d'une possibilité d'accueil temporaire (place d'hébergement temporaire mutualisée avec le Foyer de Vie). À ce titre, 34 nuitées temporaires ont été réalisées en 2025.

En 2025, l'activité s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée les années précédentes, avec un niveau d'occupation élevé. Le taux d'occupation atteint ainsi 101,28 %, confirmant une mobilisation importante des capacités d'accueil.

Cet indicateur, supérieur à 100 %, s'explique notamment par le décalage persistant entre le nombre de places financées et le rythme effectif de transformation des places dans le cadre des objectifs du CPOM 2023–2027.

En effet, la transformation progressive des places du Foyer d'Hébergement vers le Foyer de Vie, engagée depuis 2024, a conduit à une réduction de la capacité autorisée du FH (passage de 18 à 16 places en 2025). Sur les 4 places initialement prévues à être transformées de FH vers FV, seules 2 ont pu être effectivement réalisées à ce stade.

Dans ce contexte, le Foyer d'Hébergement a continué à jouer un rôle d'ajustement essentiel dans les parcours, en permettant de répondre à des besoins d'accompagnement diversifiés, notamment dans des situations transitoires ou en attente de réorientation.

L'année 2025 s'inscrit ainsi dans une phase de consolidation, caractérisée par :

- Une activité soutenue, supérieure aux prévisions,
- Une adaptation continue du dispositif dans un contexte de transformation de l'offre,
- Une forte mobilisation des équipes pour garantir la qualité et la continuité des accompagnements.

La poursuite des transformations prévues dans le cadre du CPOM demeure un enjeu structurant pour les exercices à venir, avec la nécessité de concilier adaptation de l'offre, sécurisation des parcours et maintien de l'équilibre de l'activité.

b. Activités proposées aux personnes accueillies

L'offre d'activités proposée au sein du Foyer d'Hébergement Résidence s'inscrit dans une logique de diversification, d'adaptation et d'inclusion, en tenant compte des profils, des capacités et des aspirations des personnes accompagnées.

La pluralité des propositions constitue un levier essentiel pour favoriser le développement de l'autonomie, la participation sociale, le bien-être et l'ouverture sur l'environnement.

L'agence éco-mobilité :

Un travail spécifique a été engagé autour de la mobilité, en partenariat avec l'Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc.

Deux cycles de formation ont été proposés, comprenant 4 séances de 3 heures par cycle, alternant apports théoriques et mises en situation.

Ces ateliers ont permis à 4 résidents :

- De mieux connaître l'offre de transport du territoire,
- D'apprendre à préparer leurs trajets,
- D'expérimenter concrètement les déplacements en bus et en train,
- De renforcer leur confiance dans l'utilisation des transports en commun.

Le CDSA

Le partenariat avec le Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA) s'est poursuivi en 2025, avec :

- Une séance hebdomadaire les lundis en fin d'après-midi de 16h30 à 17h30 (hors vacances scolaires), organisée sous forme de cycles de 10 séances, favorisant l'engagement et la régularité des participants ;
- Des cycles d'aquagym, organisés à La Motte-Servolex, permettant à certains résidents de travailler la mobilité et l'entretien physique.

Par ailleurs, une résidente a participé à une activité piscine proposée par le club L'Élan Chambérien, contribuant à la diversification des pratiques sportives.

Médiathèque de Cognin

Ce projet mobilise plusieurs résidents du Foyer d'Hébergement résidence, à travers :

- Des ateliers mensuels,
- Des thématiques variées (saisonnalité, alimentation, animaux...),

- Une participation active à la conception de l'espace.

L'objectif est de favoriser :

- L'accès à la lecture pour les personnes en difficulté,
- L'inclusion dans les équipements culturels de proximité,
- L'autonomie culturelle.

La poursuite de ce projet est prévue en 2026 jusqu'à l'ouverture du fond facile à lire en juin.

Plusieurs partenariats permettent de soutenir l'accès à la culture et la participation à la vie locale :

- L'adhésion à l'Espace Malraux, offrant l'accès à une programmation variée (théâtre, danse, concerts, cirque) ;
- Les propositions de l'association Zicomatic, permettant d'assister à des événements sportifs (handball, basketball) au Phare ;
- Les actions de l'association Toocouleurs, notamment les soirées festives régulières, favorisant la rencontre, l'expression et l'inclusion, ainsi que la participation à des événements culturels (fête de la musique, festivals).

Ces actions contribuent à renforcer le lien social et l'ouverture sur l'extérieur.

L'ensemble de ces propositions s'inscrit dans une dynamique visant à développer les compétences et l'autonomie, soutenir le bien-être et l'épanouissement, favoriser la participation sociale, renforcer l'inscription des personnes dans la vie du territoire.

Cette diversité d'actions constitue un levier essentiel pour accompagner les parcours dans une logique inclusive et personnalisée.

c. Séjour annuel du FH résidence :

Cette année plusieurs mini-séjours de 2 ou 3 jours ont eu lieu :

Au cours du mois de mai un mini-séjour a été organisé à Peaugres avec 1 nuit en gîte. Ce séjour se destinait plus au résidents seniors (mutualisé FH/FV 5 résidents, dont 2 du foyer d'hébergement résidence).

Toujours en juin, une nuit en refuge a été organisée « au refuge du fond d'Aussois » ce projet mutualisé avec les résidents du foyer de vie a permis à 2 résidents du foyer de vie de prendre de la hauteur.

Au mois d'août c'est un mini-séjour de 3 jours qui a été organisé à Thonon les Bains pour assister au festival d'arts de rue « les fondus du Macadam » et découvrir la ville de Thonon les Bains. Les 2 nuits se sont déroulées en hôtel. Ce séjour a été mutualisé avec les résidents du foyer de vie (7 résidents dont 3 du foyer d'hébergement y ont participé).

d. Temps forts

Tout au long de l'année, des activités et sorties « extraordinaires » sont proposées aux résidents, en voici quelques-unes.

- Les anniversaires : Chaque résident a la possibilité, s'il le souhaite, de pouvoir fêter son anniversaire au foyer ou à l'extérieur. Certains préfèrent les petits comités et n'invitent que les personnes dont ils sont proches, d'autre préfèrent inviter l'ensemble du foyer.

- Les repas pédagogiques / repas à thème : Nous proposons, le dimanche midi, un atelier cuisine pour les résidents souhaitant cuisiner. Le samedi, les résidents choisissent avec l'aide des éducateurs le menu pour le lendemain. Ils se rendent ensuite au supermarché pour l'achat des ingrédients nécessaires. Les résidents apprécient de faire le repas eux même et de pouvoir manger des plats qui sortent de l'ordinaire et venant d'autres continents (Asie, Afrique...)
- Les brunchs : certains dimanches les repas pédagogiques sont remplacés par des brunchs, moments conviviaux qu'apprécie les résidents.
- Sortie restaurant : cette année les résidents ont eu la possibilité de partager avec les résidents du foyer de vie, un repas au restaurant en soirée avant les fêtes de fin d'année.
- Fête de fin d'année : comme chaque année des repas festifs mutualisés ont été organisés afin de partager un moment convivial pour les résidents présents lors des fêtes de fin d'année (réveillon et jour de Noël, réveillon et jour de l'an)

F. Conclusion 2025

Le Foyer d'Hébergement Résidence de l'APAJH Savoie s'inscrit pleinement dans une dynamique d'accompagnement globale, individualisée et évolutive, en cohérence avec les orientations associatives et les transformations engagées dans le cadre du CPOM 2023–2027.

Au-delà de sa fonction d'hébergement, il constitue un véritable lieu de vie et de soutien, permettant aux personnes accompagnées de développer leurs compétences, de renforcer leur autonomie et de construire des parcours adaptés à leurs aspirations et à l'évolution de leurs besoins.

L'année 2025 confirme la pertinence d'un accompagnement ancré dans le quotidien, mobilisant une approche pluridisciplinaire et des réponses diversifiées, tant sur le plan éducatif, social que médico-psychologique. La qualité des projets personnalisés, la participation active des personnes, ainsi que l'ouverture sur l'environnement témoignent d'un engagement constant en faveur de l'autodétermination et de l'inclusion.

Par ailleurs, le Foyer d'Hébergement Résidence joue un rôle essentiel dans la fluidité des parcours, en constituant une étape charnière entre le travail en ESAT, les dispositifs plus autonomes et les solutions adaptées au vieillissement. Il contribue ainsi à sécuriser les transitions, tout en accompagnant les évolutions de situations, notamment pour les personnes handicapées vieillissantes.

Dans un contexte marqué par la transformation progressive de l'offre et par des tensions fortes sur les solutions d'aval, le dispositif démontre sa capacité d'adaptation et d'innovation, tout en mettant en lumière les limites structurelles du territoire en matière de logement, d'inclusion et de réponses pour le grand âge.

Ainsi, le Foyer d'Hébergement Résidence s'affirme comme un maillon indispensable du parcours des personnes accompagnées, au croisement des enjeux d'accompagnement, de coordination et de transformation des politiques publiques. Sa capacité à conjuguer sécurité, individualisation et ouverture constitue un levier majeur pour accompagner, dans la durée, des parcours de vie choisis, évolutifs et inclusifs.

G. Les perspectives 2026

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des transformations engagées, avec un enjeu structurant autour de la poursuite de la reconfiguration de l'offre d'hébergement. Conformément aux orientations du CPOM, la transformation progressive de 3 places supplémentaires sur les 8 de FH résidence en Foyer de vie contractualisées devra être menée, avec pour objectif, à terme, de tendre vers un modèle resserré, ne dépassant pas 4 places de FH résidence sur les 7 existantes à ce jour. Cette évolution nécessitera une vigilance constante afin de garantir des transitions sécurisées, respectueuses des parcours et des choix des personnes accompagnées.

Dans ce cadre, l'accompagnement vers des solutions adaptées constitue un enjeu central mais se heurte à plusieurs limites structurelles du territoire.

En direction du secteur du grand âge, les passerelles vers les résidences autonomie et les EHPAD demeurent peu développées. Des freins persistants sont observés : écarts d'âge entre les publics, représentations du handicap, mais également des réticences exprimées par certains établissements quant à leur capacité à accompagner des personnes handicapées vieillissantes (PHV). Ces éléments contribuent à ralentir, voire à empêcher, certaines orientations pourtant nécessaires au regard de l'évolution des besoins.

Parallèlement, l'ouverture vers le milieu ordinaire, bien que recherchée, reste complexe à concrétiser. L'accès à des dispositifs d'habitat inclusif demeure limité, tant par le manque d'offres disponibles que par des critères d'admission parfois restrictifs. De même, les possibilités d'accompagnement par les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sont contraintes par des listes d'attente importantes, ne permettant pas toujours de sécuriser les sorties du foyer d'hébergement résidence dans des délais compatibles avec les projets des personnes.

L'accès au logement ordinaire constitue également un frein majeur. Dans le parc privé, les obstacles sont nombreux (niveau de ressources, garanties, réticences des propriétaires), rendant les possibilités quasi inexistantes pour une majorité des personnes accompagnées.

Dans le secteur du logement social, bien que plus accessible en théorie, les délais d'attente restent particulièrement longs, parfois difficilement compatibles avec les dynamiques de parcours engagées. Ces tensions sur le logement contribuent à figer certaines situations et limitent les perspectives de sorties et d'inclusion effective.

Dans ce contexte, les réflexions engagées en réunions générales autour de la question des parcours et des « solutions » possible en interne en termes d'adaptation des outils et moyens prennent une importance stratégique. Certains espaces pourraient constituer des leviers intermédiaires entre hébergement collectif et logement autonome, mais nécessitent une clarification de leur positionnement futur, notamment au regard des logiques de parcours.

Face à ces enjeux, l'année 2026 devra également renforcer les dynamiques partenariales, tant avec les acteurs du secteur gérontologique que ceux du logement et de l'accompagnement à domicile. L'objectif sera de favoriser le décloisonnement des dispositifs, de fluidifier les parcours et de co-construire des réponses plus adaptées aux besoins des personnes.

En parallèle, les efforts engagés en matière de qualité, de sécurité et d'amélioration continue seront poursuivis, avec une attention particulière portée à l'accompagnement des équipes dans ce contexte de transformation.

Ainsi, l'année 2026 s'annonce comme une étape clé pour consolider un modèle d'accompagnement plus souple et inclusif, tout en mettant en lumière les limites actuelles en matière de solutions d'aval, au même niveau que 2025. Elle appelle à une mobilisation renforcée des acteurs pour lever les freins existants et permettre de véritables parcours de vie choisis et évolutifs pour les personnes accompagnées

II.2 LE FOYER DE VIE

A. L'organisation et l'accompagnement :

En 2025, le Foyer de Vie de l'APAJH Savoie dispose d'un agrément de 20 places financées par le Conseil départemental, intégrant une place d'hébergement temporaire mutualisée avec le Foyer d'Hébergement.

Cette organisation s'inscrit dans une logique de souplesse et d'optimisation des ressources, permettant de répondre à des besoins différenciés : accueil pérenne, solutions de répit pour les aidants, ou encore évaluation de situations en amont d'une orientation durable.

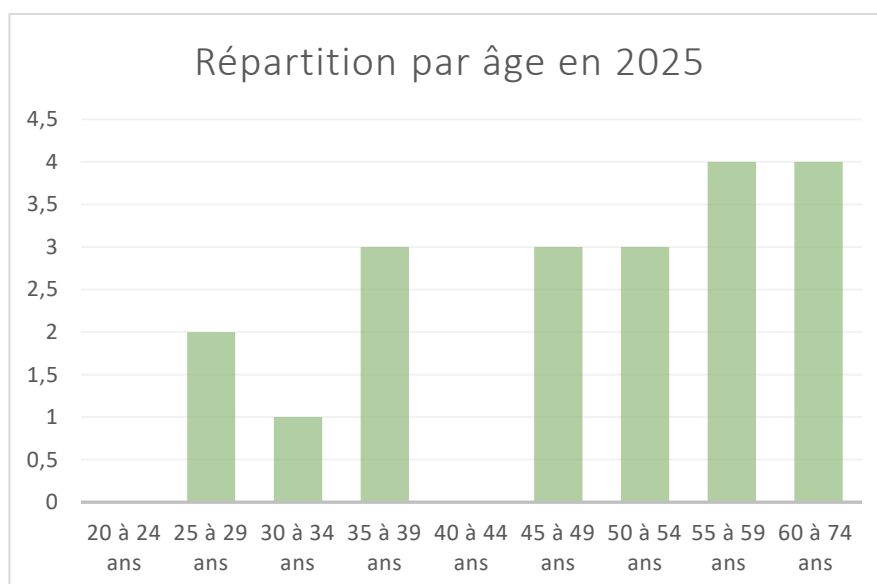
Au-delà de la seule capacité d'accueil, le Foyer de Vie constitue un dispositif structurant du Pôle Accueil Hébergement, en apportant une réponse adaptée aux personnes ne pouvant plus ou ne souhaitant plus s'inscrire dans une activité professionnelle, tout en nécessitant un accompagnement soutenu dans les actes de la vie quotidienne.

L'accompagnement proposé repose sur une approche globale, articulant soutien à l'autonomie, maintien des acquis, participation sociale et prise en compte du vieillissement. Il s'inscrit dans une dynamique de parcours, en lien étroit avec les autres dispositifs du pôle (FH, SAVS, SAJ), favorisant ainsi la fluidité des transitions et l'adaptation des réponses aux évolutions des besoins.

B. La population accueillie :

Le Foyer de Vie accompagne des adultes en situation de handicap, orientés par la MDPH avec une notification en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) : Foyer de vie.

- Profil des personnes accompagnées



	Foyer de vie	HEBERGEMENT TEMPORAIRE
Age moyen des résidents :	48 ans	38 Ans
Ancienneté moyenne dans la structure :	8 ans et 4 mois	3 ans et 9 mois

La population accueillie se compose de 20 personnes, réparties entre 12 hommes et 8 femmes. L'analyse des données met en évidence une population globalement encore dynamique, avec un âge moyen relativement modéré au regard des tendances observées dans le secteur. Cette dynamique se retrouve également au sein du dispositif d'hébergement temporaire, qui accueille un public plus jeune, souvent dans une logique d'évaluation ou de transition de parcours.

Toutefois, l'évolution démographique des personnes accompagnées appelle une vigilance accrue. En effet, les personnes de plus de 50 ans représentent désormais près d'un tiers des résidents permanents. Cette réalité vient interroger les modalités d'accompagnement, notamment en termes d'adaptation des activités, de prévention de la perte d'autonomie et d'anticipation des parcours liés au vieillissement. Dans ce contexte, le Foyer de Vie se positionne comme un dispositif pivot, capable d'articuler accompagnement au long cours et réponses évolutives, tout en intégrant les enjeux croissants liés à l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.

- **Mouvements des résidents**

En 2025, un résident issu du Foyer d'Hébergement a intégré le Foyer de Vie, à la suite d'une réorientation prononcée par la MDPH, en cohérence avec l'évolution de sa situation et l'expression de son projet de vie.

Ce passage s'inscrit pleinement dans la logique de parcours portée par le Pôle Accueil Hébergement, visant à proposer des réponses adaptées et évolutives, en fonction des capacités, des besoins et des aspirations des personnes accompagnées.

Il illustre également la complémentarité des dispositifs du pôle, permettant de sécuriser les transitions entre modalités d'accompagnement, notamment lorsque l'activité professionnelle en ESAT n'est plus possible ou souhaitée.

Au-delà de la situation individuelle, ce mouvement traduit les enjeux plus larges liés à l'évolution des profils accueillis, marqués par le vieillissement et la nécessité d'adapter progressivement les réponses institutionnelles. Il confirme le rôle du Foyer de Vie comme solution d'aval essentielle, garantissant la continuité des accompagnements dans un cadre sécurisant et adapté.

- **Hébergement temporaire**

ACTIVITE Hébergement Temporaire FH-FV				
	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours d'ouverture de l'établissement	365	365	365	365
Agrément	1	1	1	1
Nombre de places financés	1	1	1	1
Nombre de journées théoriques	365	365	365	365
Activités prévisionnelles autorisées	320	320	320	320
Activités réalisées	304	336	342	329

Écart (journées réalisées-journées prévisionnelles)	-16	+16	+22	+9
Taux d'occupation (Réal/théorique)	83.29 %	92.05 %	93.69%	90.13%

La place d'accueil temporaire agréée, mutualisée entre le Foyer de Vie et le Foyer d'Hébergement, a enregistré en 2025 un niveau d'activité élevé, avec 329 nuitées réalisées, soit un taux d'occupation de 90.13 %.

Les nuitées sont réparties de la manière suivante :

- 295 nuitées pour le public FV,
- 34 nuitées pour le public FH.

L'écart positif de +9 journées par rapport au prévisionnel autorisé (320 journées) traduit une tension persistante sur cette modalité d'accueil, confirmant une sollicitation importante et durable du dispositif.

Ce niveau d'activité est d'autant plus significatif qu'il s'inscrit dans un cadre inchangé (1 place agréée, 365 jours d'ouverture), soulignant une optimisation maximale de la capacité existante.

L'hébergement temporaire constitue aujourd'hui un levier essentiel dans la structuration des parcours, répondant à des besoins diversifiés :

Périodes d'évaluation en amont d'une orientation pérenne ;

Solutions de transition entre dispositifs ;

Accompagnement dans des phases de rupture ou d'instabilité ;

Besoins de répit pour les aidants familiaux.

L'année 2025 est marquée par une légère baisse d'activité par rapport aux années 2023 et 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'utilisation ponctuelle de la chambre d'accueil temporaire pour des personnes déjà hébergées au sein de l'établissement, dans le cadre de travaux de rénovation de leur chambre initiale.

Cette situation a représenté un total de 27 nuitées, venant impacter mécaniquement la capacité d'accueil temporaire dédiée à des publics extérieurs.

Au-delà des données quantitatives, l'année 2025 confirme une évolution qualitative des demandes. Les sollicitations concernent des situations de plus en plus complexes, nécessitant des réponses rapides, souples et coordonnées avec les partenaires du territoire.

Cette dynamique met en évidence le rôle structurant de l'accueil temporaire comme outil de régulation des parcours, à l'interface entre les différents dispositifs (FH, FV, ESAT, milieu ordinaire).

Toutefois, la saturation régulière de la place ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes.

Elle conduit à opérer des arbitrages, parfois contraints, dans la priorisation des situations, révélant :

Un déficit de solutions intermédiaires sur le territoire ;

Une augmentation des besoins de transition et d'évaluation ;

Une pression accrue sur les dispositifs existants.

Ainsi, l'activité 2025 confirme pleinement la pertinence et la nécessité de cette modalité d'accueil, tout en mettant en lumière les limites de la capacité actuelle.

Dans ce contexte, le développement de solutions complémentaires ou l'adaptation des capacités existantes constitue un enjeu majeur pour les années à venir, afin de mieux répondre aux besoins du territoire et de sécuriser les parcours des personnes accompagnées.

C. La participation des personnes :

- **Les projets personnalisés d'accompagnement**

En 2025, 27 projets personnalisés ont été élaborés au sein du Foyer de Vie, traduisant une dynamique soutenue d'individualisation des accompagnements et d'actualisation des parcours.

La démarche s'inscrit pleinement dans une logique de co-construction, plaçant la personne accompagnée au cœur du dispositif. Chaque projet est préparé en amont avec le professionnel référent, permettant à la personne accompagnée d'exprimer ses attentes, ses besoins et ses aspirations.

Les thématiques abordées couvrent l'ensemble des dimensions de la vie : santé, autonomie, participation sociale, bien-être, vie affective et relationnelle, en s'appuyant notamment sur les référentiels issus de la démarche SERAFIN-PH. Une attention particulière est également portée à l'expression des souhaits pour l'année à venir, inscrivant le projet dans une perspective évolutive et prospective.

Le projet est ensuite formalisé par le chargé de parcours en lien avec les référents, puis relu par la responsable médico-sociale, garantissant la qualité et la cohérence des contenus. Une réunion de restitution est organisée en associant les personnes que le résident souhaite convier (famille, représentant légal, partenaires), favorisant une approche partagée et concertée.

Cette organisation témoigne d'une volonté affirmée de renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, tout en garantissant la traçabilité et la structuration des accompagnements via de Dossier Unique Informatisé (DUI).

- **Accompagnement Educatif**

L'accompagnement éducatif déployé au Foyer de Vie repose sur une approche intégrant l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne : sociale, administrative, médicale, psychologique, affective et citoyenne.

Il vise à maintenir les acquis, soutenir l'autonomie et favoriser la participation sociale, dans un cadre sécurisant et adapté aux capacités de chacun.

Il se décline notamment à travers :

- L'accompagnement aux actes de la vie quotidienne, en lien étroit avec les maîtresses de maison, notamment pour l'entretien du cadre de vie et les tâches ménagères ;
- Le développement de la mobilité et l'accès à l'environnement extérieur ;
- Le soutien dans les démarches administratives et l'accès aux droits ;
- L'accompagnement à l'organisation de séjours adaptés, favorisant l'ouverture et l'épanouissement personnel ;
- La mise en œuvre d'accompagnements spécifiques pour les personnes vieillissantes, intégrant les enjeux de prévention de la perte d'autonomie et d'adaptation des rythmes de vie.

Cet accompagnement s'inscrit dans une logique d'ajustement permanent, au regard de l'évolution des besoins et des capacités des personnes.

- **Accompagnement Médical et paramédical**

Le suivi de santé des résidents repose sur une organisation coordonnée et pluridisciplinaire, garantissant un accès effectif aux soins et une continuité des parcours de santé.

Les infirmières du foyer assurent un rôle central de coordination, en lien étroit avec l'équipe éducative. Les accompagnements aux rendez-vous médicaux (médecin traitant, spécialistes, suivi psychiatrique) sont réalisés par les éducateurs ou, lorsque nécessaire, par les infirmières, notamment pour les situations nécessitant une expertise spécifique.

Chaque consultation fait l'objet d'un compte rendu, partagé au sein de l'équipe, assurant la traçabilité des informations et l'adaptation des accompagnements.

Le recours à des professionnels extérieurs (kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes) vient compléter cette organisation. À ce titre, la mise en place d'une convention avec une kinésithérapeute intervenant directement au sein du foyer à raison de 7 séances hebdomadaires constitue une réponse structurante à l'augmentation des besoins en rééducation et en maintien des capacités motrices. Un temps de coordination avec les infirmière et l'équipe est intégré au quotidien afin de garantir une coordination efficiente.

Cette proximité permet une meilleure coordination avec les équipes et une adaptation fine des prises en charge aux besoins des résidents.

Par ailleurs, l'intervention ponctuelle d'un coach sportif libéral pour certains résidents illustre la diversification des réponses en matière de santé et de bien-être.

- **Les accompagnements thérapeutiques et de soutien**

Plusieurs dispositifs complémentaires viennent soutenir le bien-être psychologique et émotionnel des personnes accompagnées :

Art-thérapie :

Trois résidents ont bénéficié d'un accompagnement individuel régulier en 2025. Ces séances, basées sur des médiations variées (activités créatives, relaxation, écoute musicale), permettent de travailler la gestion des émotions, de soutenir les personnes confrontées à des troubles envahissants et de favoriser un mieux-être global.

La qualité du lien établi avec l'intervenante constitue un levier essentiel dans la continuité du travail engagé. Les échanges réguliers avec l'équipe éducative permettent d'ajuster les pratiques d'accompagnement.

Musicothérapie :

Une résidente a bénéficié d'un suivi bimensuel individualisé, contribuant à son apaisement et à l'expression de ses émotions. Les retours de l'intervenante viennent enrichir la compréhension de la situation et ajuster l'accompagnement.

Activités créatives :

Les ateliers poterie, organisés en partenariat avec une professionnelle extérieure, ont permis à 6 résidents de s'inscrire dans une dynamique de création, de valorisation et d'expression personnelle.

Soutien psychologique :

Un psychologue intervient toutes les trois semaines au sein du pôle, proposant des suivis individuels à la demande des résidents. Ces temps sont particulièrement investis et contribuent à soutenir l'équilibre psychique. La relation de confiance instaurée, renforcée notamment par la présence du chien médiateur, favorise l'expression et le mieux-être. Les retours ponctuels à l'équipe permettent de renforcer la vigilance et d'ajuster les accompagnements.

L'ensemble de ces dispositifs s'inscrit dans une approche globale visant à articuler accompagnement éducatif et soutien thérapeutique.

- **Conseil de la Vie Sociale**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), mutualisé avec le Foyer d'Hébergement et le Service d'Accueil de Jour dans le cadre de l'EANM, constitue un espace structurant de participation et d'expression des personnes accompagnées.

En 2025, trois réunions ont été organisées, chacune précédée de temps de préparation permettant aux résidents de faire émerger leurs questionnements, propositions et attentes auprès de leurs représentants.

Un questionnaire est également transmis aux familles afin de favoriser leur participation à cette instance.

Cette organisation favorise une participation effective des personnes accompagnée et familles à la vie institutionnelle et contribue à renforcer leur pouvoir d'agir, dans une logique de citoyenneté et de démocratie participative.

D. Evènements indésirables et plan d'action

En 2025, 14 événements indésirables ont été recensés au sein du Foyer de Vie. L'analyse pluriannuelle des événements indésirables met en évidence une évolution contrastée, marquée par des phases de diminution puis de reprise.

Entre 2016 et 2020, une tendance globale à la baisse est observée (de 26 à 7 événements), traduisant vraisemblablement un effet positif des actions de structuration des pratiques, de professionnalisation des équipes et de stabilisation du collectif de résidents.

Toutefois, à partir de 2021, une hausse significative est constatée, avec un niveau relativement stable et élevé entre 2021 et 2024 (entre 22 et 25 événements), avant une diminution notable en 2025 (14 événements).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

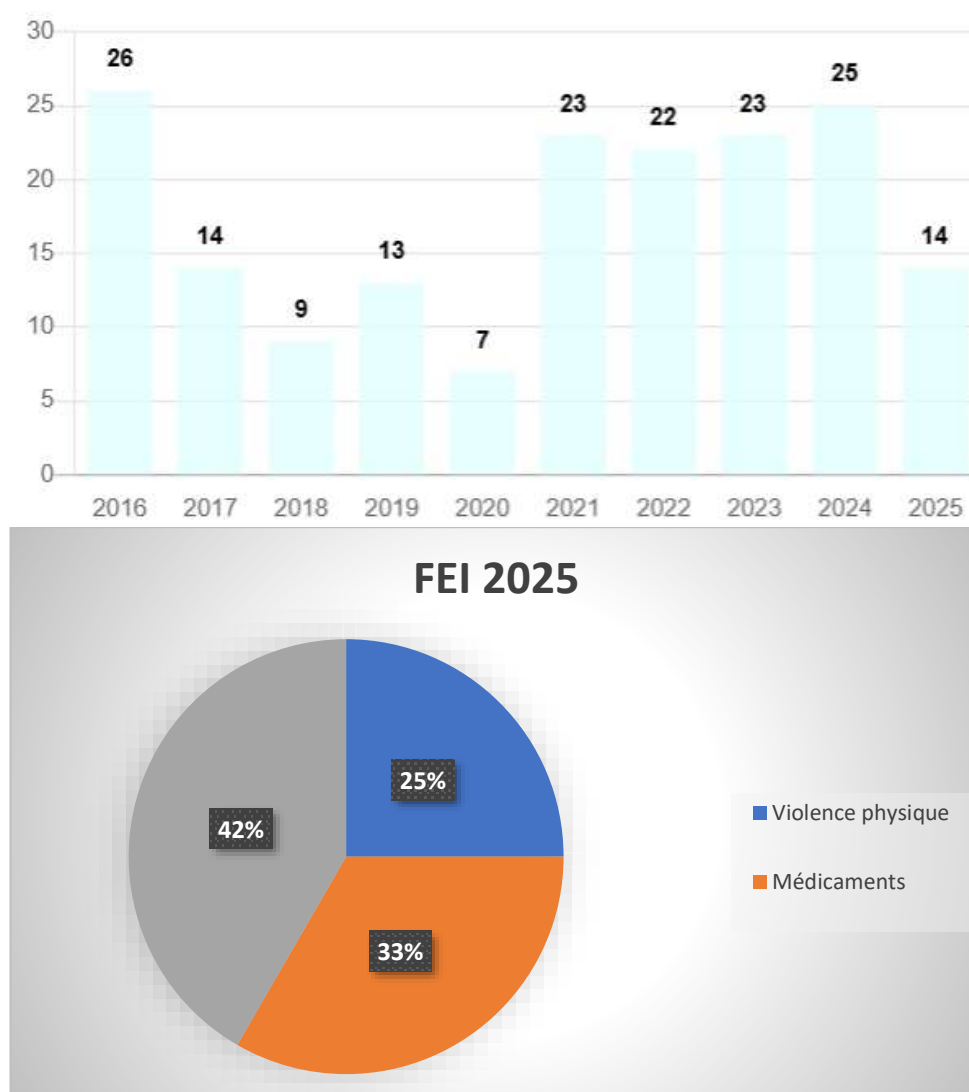
- L'évolution des profils accueillis, avec des situations plus « complexes », notamment sur le plan comportemental et psychique ;
- Le vieillissement des personnes accompagnées, générant des fragilités supplémentaires et des situations de tension ;

- Les transformations organisationnelles (réorganisation du pôle, mutualisations, transformation de places etc.), pouvant temporairement impacter les repères des personnes accompagnées comme des professionnels ;
- Une amélioration du repérage et du signalement, traduisant une culture qualité plus mature et une vigilance accrue des équipes.

La baisse observée en 2025 constitue un signal encourageant, suggérant un effet des actions engagées, tout en nécessitant une consolidation dans la durée.

Par ailleurs, la nature des événements (majoritairement liés à des troubles du comportement et à des interactions entre résidents) met en évidence des enjeux spécifiques autour de la gestion du collectif et de la régulation des situations de tension.

L'ensemble des actions engagées s'inscrit dans le plan d'amélioration continue associatif et fait l'objet d'un suivi formalisé.



- **Actions spécifiques en lien avec l'accompagnement des usagers**

Plusieurs actions ont été conduites ou poursuivies en 2025, traduisant une volonté de renforcer la qualité des accompagnements et la sécurisation des pratiques :

- L'intégration des actions au sein du plan d'actions qualité, permettant d'inscrire les recommandations dans une dynamique opérationnelle et suivie ;
- La poursuite de la formalisation des procédures et des modes opératoires, contribuant à harmoniser les pratiques professionnelles et à renforcer la lisibilité des interventions ;
- Une vigilance avec mise en place de process qualité au niveau des traitements médicamenteux et des soins ;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation des équipes sur des thématiques ciblées (risques électriques, hygiène alimentaire...), participant à la prévention des risques et au développement d'une culture commune de sécurité.

E. L'activité réalisée

a. Activités de pilotage

ACTIVITE FV				
	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours d'ouverture de l'établissement	365	365	365	365
Agrément	15	15	18	20
Nombre de places financé	15	15	18	20
Nombre de journées théoriques	5 475	5 475	6 570	7 300
Activités prévisionnelles autorisées	5 400	5 346	6 387	7 096
Activités présentiels	5 780	5 835	6 027	6 838
Ecart (journées présentiels-journées Prévi)	+380	+489	-360	-258
Taux d'occupation (Présentielle/théorique)	105,57%	109.15%	94.36%	96.36%
Convenance personnelle (CP) : nb jours mutualisés théorique (CP + JF)	736	736	828	920
Convenance personnelle : nb de jours réalisés		676	566	620
Convenance personnelle : dépassement / enveloppe mutualisée		0	0	0
Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif de mutualisation des CP / JF		8	7	7
Hospitalisation nombre de jours	1	5	13	7

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la dynamique de transformation engagée dans le cadre du CPOM 2023–2027, marquée par l'augmentation progressive de la capacité du Foyer de Vie.

Après une année 2024 caractérisée par une montée en charge partielle, la capacité autorisée atteint en 2025 20 places agréées et financées, générant une augmentation du nombre de journées théoriques, porté à 7 300, contre 6 570 en 2024.

L'activité présentielle réalisée s'élève à 6 838 journées, pour un prévisionnel autorisé de 7 096, soit un écart de -258 journées. Le taux d'occupation atteint 96,36 %, en progression par rapport à 2024 (94,36 %), traduisant une amélioration de la montée en charge progressive du dispositif.

Cet écart entre activité réalisée et prévisionnelle s'explique principalement par la poursuite du processus de transformation des places, dont la mise en œuvre reste progressive et dépendante des parcours des personnes accompagnées, ainsi que des temporalités administratives et organisationnelles.

Malgré cet écart, le niveau d'activité demeure élevé et confirme la pertinence du dispositif, ainsi que sa capacité à répondre à des besoins croissants d'accompagnement pour des publics ne relevant plus d'une activité professionnelle.

Par ailleurs, la gestion des absences pour convenance personnelle reste maîtrisée, sans dépassement de l'enveloppe mutualisée, traduisant une régulation efficiente de l'activité.

L'année 2025 constitue ainsi une phase de consolidation, marquée par :

- Une montée en charge progressive de la capacité autorisée ;
- Une amélioration du taux d'occupation ;
- Une adaptation continue du dispositif aux évolutions des profils accompagnés.

La poursuite des transformations prévues dans le cadre du CPOM demeure un enjeu structurant pour les exercices à venir. Elle implique de concilier montée en charge, sécurisation des parcours et adaptation des organisations, dans un contexte marqué par la complexification des besoins et l'évolution des publics accueillis.

b. Activités pour les personnes handicapées vieillissantes

• Les temps séniors

En 2025, le dispositif des « temps séniors » a été reconduit et consolidé, confirmant sa pertinence au regard de l'évolution des profils accueillis.

Ce groupe, composé de 10 résidents identifiés comme plus fatigables ou présentant des besoins spécifiques liés à l'avancée en âge, bénéficie d'un accompagnement adapté, structuré autour de temps dédiés. Ceux-ci sont organisés principalement les jeudis (journée complète), les vendredis matin ainsi que les mardis matin, ces derniers étant consacrés au travail de coordination et d'anticipation des parcours par la référente personnes handicapées vieillissantes (PHV).

Ces temps spécifiques permettent :

- D'adapter les rythmes de vie aux capacités des personnes ;
- De proposer des accompagnements plus individualisés ;
- De favoriser des relations éducatives privilégiées.

Les activités proposées, telles que les ateliers cuisine (choix des menus, courses, préparation des repas), participent au maintien des acquis, à la valorisation des compétences et au plaisir du « faire soi-même ». Elles intègrent également une dimension sociale, avec la possibilité d'inviter des proches ou des professionnels, renforçant ainsi le lien social.

En complément, une activité physique adaptée, organisée en partenariat avec le CDSA, est proposée chaque semaine. Elle constitue un levier essentiel de prévention de la perte d'autonomie, en travaillant la mobilité, la motricité et le bien-être global.

Par ailleurs, le temps dédié du vendredi matin permet à la référente PHV d'assurer un travail structurant autour des parcours : constitution de dossiers, prises de contact, organisation de visites de structures (foyers de vie, EHPAD, résidences autonomie), en lien étroit avec les familles et les représentants légaux.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans une logique d'anticipation et de sécurisation des parcours liés au vieillissement.

c. Activités sportives et culturelles pour tous

L'offre d'activités proposée au sein du Foyer de Vie s'inscrit dans une dynamique d'ouverture, de diversification et d'inclusion, en s'appuyant sur un réseau partenarial riche et structuré.

• Activités sportives adaptées

Le partenariat avec le Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA) constitue un axe majeur :

- Organisation de séances hebdomadaires sous forme de cycles, favorisant l'engagement et la régularité ;
- Mise en place d'activités spécifiques telles que l'aquagym ;
- Participation à des événements sportifs départementaux.
- Ces actions contribuent au maintien des capacités physiques, au bien-être et à la socialisation.

Le partenariat avec L'Élan Chambérien permet également aux résidents de s'inscrire dans des pratiques sportives variées (pétanque, piscine, marche), incluant une participation à des compétitions, renforçant ainsi la valorisation et l'estime de soi.

• Activités culturelles et inclusion sociale

Plusieurs partenariats favorisent l'accès à la culture et à la vie citoyenne :

Association Toocouleurs : participation à des événements festifs et artistiques favorisant la rencontre et l'expression ;

Espace Malraux : accès à une programmation culturelle diversifiée ;

Zicomatic : participation à des événements sportifs (handball, basket) ;

France Nature Environnement : Dans le cadre de son ouverture sur les enjeux environnementaux et citoyens, le Foyer de Vie a développé en 2025 un partenariat avec France Nature Environnement.

Un groupe de 5 résidents a ainsi participé à un cycle de 6 ateliers, organisés entre mars et octobre, à raison d'une séance mensuelle. Animés par une intervenante spécialisée, ces temps avaient pour objectif de sensibiliser les personnes accompagnées à leur environnement et aux enjeux écologiques.

Les résidents ont pu s'inscrire dans une démarche active et concrète, à travers :

La fabrication d'abris pour oiseaux, de mangeoires et de refuges pour insectes ;

L'utilisation de techniques d'expression créative pour valoriser leurs réalisations ;

La découverte des écosystèmes locaux et des gestes favorables à la biodiversité.

Ces ateliers ont été particulièrement investis et appréciés par les participants. Ils ont permis de développer à la fois des compétences pratiques, une conscience environnementale et un sentiment de valorisation personnelle.

Médiathèque de Cognin : Projet « Facile à Lire » : À partir de septembre 2025, l'EANM s'est engagé dans un projet structurant en partenariat avec la médiathèque de Cognin, autour de la création d'un espace « Facile à Lire » (FAL).

Ce dispositif vise à favoriser l'accès à la lecture pour les personnes en situation de handicap, notamment celles en difficulté avec l'écrit ou en situation d'illettrisme.

Dans ce cadre, 6 résidents (4 du Foyer de Vie et 2 du Foyer d'Hébergement résidence) participent à un atelier mensuel animé par la responsable de la médiathèque. Ces temps de travail, construits autour de thématiques variées (saisonnalité, alimentation, animaux...), permettent :

- De co-construire un espace adapté aux besoins des publics ;
- De faciliter l'appropriation des lieux culturels ;
- De lever les freins à l'accès à la lecture et à la culture.

Au-delà de la dimension culturelle, ce projet constitue un véritable levier d'inclusion, en permettant aux personnes accompagnées de s'inscrire dans un équipement de droit commun.

La poursuite de ce partenariat est prévue en 2026, avec une échéance importante : l'ouverture officielle du fonds « Facile à Lire » au mois de juin.

Ces actions participent pleinement à l'inscription des personnes dans la vie de la cité et à l'exercice de leur citoyenneté.

Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc : Dans une logique de développement de l'autonomie et d'accès au milieu ordinaire, un cycle d'ateliers mobilité a été mis en place en partenariat avec l'Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc.

Deux cycles de formation ont été proposés entre juin et juillet, comprenant chacun 4 séances de 3 heures, à raison d'une séance hebdomadaire.

Ces ateliers, combinant apports théoriques et mises en situation, ont permis à 4 résidents du Foyer d'Hébergement de :

- Découvrir l'offre de transport du territoire (bus, train) ;
- Apprendre à préparer un trajet en autonomie ;
- Expérimenter concrètement les déplacements ;
- Renforcer leur confiance dans l'utilisation des transports en commun.

Ces actions constituent un levier essentiel pour favoriser l'inclusion sociale, l'accès aux droits et la sécurisation des parcours vers le milieu ordinaire.

d. Séjours et projets de vacances

En 2025, le Foyer de Vie a poursuivi le développement de projets de séjours, sous des formats courts et diversifiés, favorisant l'accès aux vacances, l'ouverture sur l'environnement et le développement de l'autonomie.

Ces mini-séjours, d'une durée de 2 à 3 jours, ont été pensés dans une logique d'adaptation aux capacités des personnes accompagnées, tout en permettant une réelle dynamique de participation et de dépassement.

Au mois de mai, un premier séjour a été organisé à Peaugres, avec une nuit en gîte. Ce projet, mutualisé avec le Foyer d'Hébergement, était prioritairement destiné aux résidents seniors. Trois résidents du Foyer de Vie y ont participé, accompagnés de deux professionnels, dont la référente PHV. Ce séjour a permis d'adapter les rythmes et les activités aux besoins spécifiques de ce public.

En juin, un projet « une nuit sous tente », initié par les résidents eux-mêmes, a été mis en œuvre au camping du Chenantier à Sollières-Sardières. Quatre résidents ont été pleinement impliqués, tant dans l'organisation que dans la réalisation du séjour. Ce projet a favorisé l'expression des choix, la prise d'initiative et l'appropriation du projet, tout en proposant des activités de découverte du patrimoine local et de l'environnement naturel.

Toujours en juin, une nuit en refuge au refuge du Fond d'Aussois a été organisée, en partenariat avec le Foyer d'Hébergement. Ce séjour, plus exigeant physiquement, a permis à un résident du Foyer de Vie de vivre une expérience valorisante, adaptée à ses capacités.

Au mois d'août, un mini-séjour de trois jours à Thonon-les-Bains a été proposé, à l'occasion du festival d'arts de rue « Les Fondus du Macadam ». Mutualisé avec le Foyer d'Hébergement, ce projet a rassemblé sept résidents, dont quatre du Foyer de Vie. L'organisation a permis de prendre en compte les niveaux d'autonomie et les rythmes de chacun, notamment grâce à la présence d'une bénévole en complément de l'équipe éducative, facilitant un accompagnement individualisé.

Enfin, en septembre, un projet de séjour vélo avec nuit en camping autour du lac d'Annecy a été organisé en collaboration avec le Service d'Accueil de Jour. Ce projet, à forte dimension sportive et collective, a permis à quatre résidents du Foyer de Vie de s'inscrire dans une dynamique de mobilité, de coopération et de dépassement de soi.

e. Temps forts de l'année

Tout au long de l'année, le Foyer de Vie propose des temps forts venant rythmer la vie institutionnelle et renforcer la qualité du vivre-ensemble. Ces moments, à la fois festifs, éducatifs et conviviaux, constituent des repères importants pour les personnes accompagnées et participent pleinement à leur bien-être.

Les anniversaires occupent une place centrale dans cette dynamique. Chaque résident a la possibilité, s'il le souhaite, de célébrer cet événement selon ses envies : en petit comité ou dans un cadre plus collectif. Cette souplesse permet de respecter les préférences individuelles tout en favorisant les moments de partage.

Les repas pédagogiques, organisés chaque dimanche midi, s'inscrivent dans une démarche éducative et participative. Les résidents sont associés à l'ensemble du processus : choix des menus, réalisation des courses et préparation des repas. Ces temps favorisent le développement de compétences, l'autonomie et le plaisir de cuisiner et de partager des repas variés, souvent inspirés de différentes cultures. Ponctuellement, ces repas prennent la forme de brunchs, offrant un cadre plus informel et convivial, particulièrement apprécié des résidents.

Des sorties au restaurant sont également proposées, permettant de vivre des moments de socialisation en dehors du cadre institutionnel. À titre d'exemple, une soirée partagée avec les résidents du Foyer de Vie a été organisée en fin d'année, favorisant les échanges et la convivialité.

Enfin, **les fêtes de fin d'année** constituent des temps forts majeurs. Comme chaque année, des repas festifs mutualisés ont été organisés à l'occasion de Noël et du Nouvel An. Ces moments participent au maintien du lien social, notamment pour les résidents présents sur ces périodes, et contribuent à créer une atmosphère chaleureuse et inclusive.

Ces temps forts traduisent une attention particulière portée à la qualité de vie des personnes accompagnées. Ils participent :

- Au renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance ;
- À la valorisation des choix et des préférences individuelles ;
- Au développement des compétences et de l'autonomie ;
- À la création d'un cadre de vie chaleureux, favorisant le bien-être.

Ils constituent ainsi un levier essentiel dans l'accompagnement proposé.

F. Conclusion 2025

En 2025, le Foyer de Vie de l'APAJH Savoie confirme pleinement sa place de dispositif central au sein du Pôle Accueil Hébergement, en apportant une réponse adaptée, évolutive et sécurisante à des personnes en situation de handicap dont les besoins s'inscrivent dans la durée.

Au fil de l'année, l'établissement a poursuivi son engagement en faveur d'un accompagnement global, articulant soutien à l'autonomie, accès aux soins, participation sociale, bien-être psychologique et qualité de vie. Cette approche, fondée sur la co-construction des projets personnalisés, l'écoute des souhaits exprimés et l'individualisation des réponses, permet de placer la personne accompagnée au cœur de son parcours.

Le Foyer de Vie a également démontré sa capacité à faire vivre un accompagnement dynamique, ouvert sur l'extérieur et ancré dans son territoire. Les activités proposées, les partenariats mobilisés, les séjours organisés et les temps forts du quotidien témoignent d'une volonté constante de favoriser l'inclusion, la citoyenneté et l'épanouissement des résidents. Au-delà de la réponse institutionnelle, c'est bien une qualité de vie accompagnée qui est recherchée, dans un équilibre entre cadre sécurisant, stimulation et respect des rythmes de chacun.

L'année 2025 met aussi en lumière plusieurs enjeux structurants. Le vieillissement progressif d'une partie des résidents, la nécessité d'anticiper les parcours, mais aussi l'évolution des profils accueillis vers des situations plus complexes sur le plan psychique et émotionnel, interrogent les modalités d'accompagnement et appellent à une adaptation continue des pratiques. Dans ce contexte, le renforcement des coordinations, la mobilisation de compétences pluridisciplinaires et le soutien aux équipes constituent des conditions indispensables pour maintenir un accompagnement de qualité.

La diminution des événements indésirables observée en 2025 constitue à ce titre un signal positif, traduisant les effets des démarches engagées en matière de qualité, de prévention et de sécurisation des accompagnements. Elle invite néanmoins à poursuivre les efforts dans la durée, dans une logique d'amélioration continue et de bientraitance.

Ainsi, le Foyer de Vie apparaît aujourd'hui comme un lieu de vie, de soutien et de transitions, capable d'articuler stabilité, adaptation et ouverture. Dans un environnement médico-social en profonde évolution, il demeure un maillon essentiel des parcours, au service de réponses plus personnalisées, plus inclusives et plus attentives aux vulnérabilités émergentes des personnes accompagnées.

G. Les perspectives 2026

Dans la continuité des transformations engagées depuis 2024, l'année 2026 s'inscrit comme une étape déterminante dans la mise en œuvre des orientations du CPOM 2023–2027, visant à adapter l'offre aux besoins évolutifs des personnes accompagnées et à renforcer la fluidité des parcours.

La dynamique de transformation des places de Foyer d'Hébergement vers le Foyer de Vie se poursuit. Sur les 8 places initialement concernées, 3 restent à transformer à ce jour. Une première évolution est

programmée en mai 2026, tandis que les deux autres font actuellement l'objet d'un travail d'élaboration approfondi, en lien étroit avec les parcours, les capacités et les projets de vie des personnes concernées.

Cette transformation, structurante pour l'établissement, nécessite une vigilance constante afin de garantir des transitions sécurisées, progressives et respectueuses des temporalités individuelles. Elle implique également une adaptation continue des organisations, des modalités d'accompagnement et des pratiques professionnelles.

Par ailleurs, l'année 2026 est marquée par l'accueil de nouveaux profils, sensiblement différents de ceux historiquement accompagnés au sein du Foyer de Vie. Ces parcours, souvent marqués par des ruptures importantes, mettent en évidence des vulnérabilités accrues, notamment sur le plan psychique et émotionnel.

Cette évolution illustre une tendance de fond du secteur : l'orientation croissante vers les établissements non médicalisés de personnes présentant des troubles psychiques, des fragilités émotionnelles importantes et des parcours de vie complexes, parfois marqués par des situations de rupture ou d'errance institutionnelle.

Ces profils nécessitent :

- Une attention renforcée dans l'accompagnement au quotidien,
- Une évolution des postures professionnelles vers davantage de contenance, d'écoute et d'adaptation,
- Une coordination accrue avec les acteurs du secteur sanitaire, notamment en santé mentale.

Ils viennent également interroger les limites du cadre d'intervention du Foyer de Vie, historiquement centré sur un accompagnement éducatif, et appellent à un renforcement des compétences des équipes, notamment en matière de gestion des troubles psychiques, de régulation des comportements et de soutien émotionnel.

Dans ce contexte, l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes demeure un axe prioritaire, venant désormais se conjuguer avec ces nouvelles problématiques. L'enjeu devient double : répondre à la fois au vieillissement des publics historiques et à l'arrivée de profils plus jeunes, présentant des vulnérabilités psychiques marquées.

Cette double évolution invite à repenser les modalités d'accompagnement, afin de concilier :

- Des besoins accrus de sécurisation et d'apaisement,
- Des attentes en matière d'autonomie et d'inclusion,
- Et une individualisation toujours plus fine des réponses.

La poursuite du développement d'activités adaptées (activité physique, médiations thérapeutiques, mobilité), ainsi que le renforcement des dynamiques partenariales, en particulier avec les acteurs de la santé mentale, constitueront des leviers essentiels pour répondre à ces enjeux.

A. L'organisation et l'accompagnement :

Depuis le 1er septembre 2023, le Service d'Accueil de Jour (SAJ) bénéficie d'un financement de 10 places équivalent temps plein (ETP) par jour financées par le Conseil départemental de la Savoie.

Dans un contexte de maîtrise budgétaire et d'optimisation des ressources, une attention particulière a été portée à l'analyse des modalités de facturation. Il a en effet été constaté que les absences non facturées pour convenance personnelle engendraient une perte financière significative sur l'exercice, fragilisant l'équilibre économique du service.

Afin de sécuriser le modèle financier, une évolution des modalités de facturation a été mise en œuvre à compter du 1er janvier 2025. Désormais, la facturation repose sur les jours et horaires contractualisés, indépendamment de la présence effective de l'usager. Seules les absences liées à une hospitalisation, dûment justifiée, ainsi que les périodes de fermeture du service, sont prises en compte.

Cette évolution a permis de réduire le taux d'absentéisme et de renforcer la lisibilité et la sécurisation des recettes.

Par ailleurs, le fonctionnement du transport des usagers a fait l'objet d'une réorganisation. Initialement assuré en interne par un agent technique, ce dispositif a montré ses limites, notamment en cas d'absence du chauffeur, générant des contraintes organisationnelles importantes pour les équipes éducatives.

Dans ce contexte, une étude d'opportunité a été menée, conduisant à la décision d'externaliser le service. Depuis le dernier trimestre 2025, les transports sont assurés par un prestataire externe, permettant de sécuriser les trajets, de garantir la continuité du service et de recentrer les professionnels sur leur cœur de métier.

Jusqu'à mi d'année 2025, les résidents de l'EANM (foyer de vie et foyer d'hébergement résidence) venaient chaque jour au sein du SAJ. Toutefois, dans une logique d'adaptation de l'offre et de meilleure articulation avec les autres dispositifs du pôle, une évolution organisationnelle a également été engagée en septembre 2025. Un des postes de moniteur éducateur de l'EANM a été redéfini pour intégrer une dimension d'animation, avec pour objectif de développer des activités au sein de l'EANM et de limiter les temps de présence des résidents de l'EANM au SAJ.

Cette réorganisation s'est traduite par une refonte du planning d'activités et une restructuration des groupes, permettant une meilleure adéquation entre les besoins des personnes et les modalités d'accompagnement proposées.

À ce jour, l'équipe du SAJ est composée de :

- Deux postes à temps plein financés par le SAJ,
- Trois professionnels de l'EANM, intervenant de manière modulée et ponctuelle entre un et quatre jours par semaine.

Cette organisation hybride témoigne de la volonté de renforcer les synergies entre dispositifs, tout en optimisant les ressources humaines disponibles à l'échelle du pôle.

Enfin, la convention de partenariat avec l'IME de Challes-les-Eaux (APEI de Chambéry) a été reconduite. Ce partenariat s'inscrit dans une logique de parcours et de continuité des accompagnements, en facilitant la transition entre le secteur enfance et le secteur adulte.

Chaque mardi matin, 4 à 5 jeunes sont accueillis au sein du SAJ, accompagnés par un professionnel de l'IME en complément de l'équipe éducative du service. Ce dispositif permet :

- De préparer progressivement l'entrée dans le secteur adulte ;
- De favoriser la découverte de nouveaux environnements ;
- De sécuriser les transitions en limitant les ruptures de parcours.

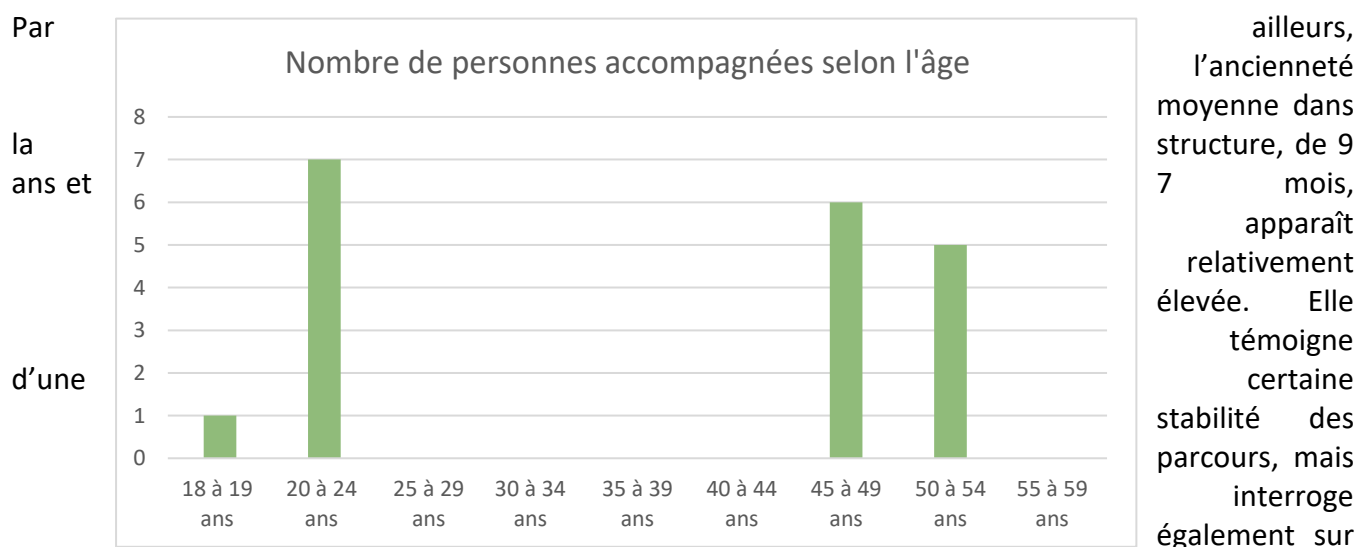
Au-delà de l'accompagnement des jeunes, ce partenariat contribue à renforcer les coopérations inter-institutionnelles et s'inscrit pleinement dans les orientations des politiques publiques en faveur de l'inclusion et de la fluidité des parcours.

B. La population accueillie

• Profil des personnes accompagnées

Accueil de Jour	
Age moyen des résidents :	37 ans
Ancienneté moyenne dans la structure :	9 ans et 7 mois

L'âge moyen des résidents s'établit à 37 ans, traduisant un public globalement jeune, en phase active de son parcours de vie. Cette donnée positionne le SAJ comme un dispositif particulièrement adapté au maintien des acquis, au développement des compétences et à la participation sociale, en complémentarité avec les autres services du pôle.



les perspectives d'évolution et de renouvellement des situations accompagnées. Cette durée d'accompagnement importante peut refléter :

- Une réponse adaptée aux besoins des personnes sur le long terme ;
- Mais également des difficultés d'accès à des solutions d'aval ou à des dispositifs plus inclusifs.

La répartition par sexe fait apparaître une majorité d'hommes (12 hommes pour 7 femmes, pouvant atteindre 14 hommes si l'on inclut certaines situations spécifiques issues de l'EANM). Cette prédominance masculine peut avoir un impact sur les dynamiques de groupe, les interactions sociales et les modalités d'accompagnement, nécessitant une vigilance particulière dans l'équilibre des activités proposées et la gestion du collectif.

Ces éléments mettent en lumière plusieurs enjeux pour le SAJ :

- Maintenir une dynamique d'accompagnement adaptée à un public relativement jeune, avec des besoins en stimulation, en activités et en inclusion ;
- Interroger la durée des accompagnements et les perspectives de parcours, dans un contexte de tension sur les solutions de sortie ;
- Adapter les pratiques professionnelles aux spécificités du collectif, notamment en lien avec la répartition hommes/femmes ;
- Renforcer les articulations avec les autres dispositifs du pôle et du territoire, afin de favoriser des parcours plus fluides et évolutifs.

- **Mouvements des usagers**

En 2025, les 10 places/jour du Service d'Accueil de Jour ont été occupées par 19 personnes distinctes, avec des modalités de présence variables, allant d'une demi-journée à une fréquentation à temps plein sur 5 jours.

Cette donnée met en évidence une certaine souplesse dans l'utilisation des places, permettant d'adapter les modalités d'accueil aux besoins et aux rythmes des personnes accompagnées.

Au cours de l'année, 3 nouvelles personnes ont intégré le dispositif. Ces admissions traduisent la capacité du service à accueillir de nouveaux publics, notamment dans une logique de découverte, d'évaluation ou d'inscription progressive dans un parcours d'accompagnement.

Deux personnes ont fait le choix de quitter le Service d'Accueil de Jour. Ces départs, à l'initiative des usagers, s'inscrivent dans une logique de respect du libre choix et témoignent de la nécessité d'adapter en permanence les réponses proposées aux attentes et aux projets de vie des personnes accompagnées.

L'analyse des mouvements met en évidence :

- Une rotation modérée, traduisant une relative stabilité des situations ;
- Une souplesse d'utilisation des places, permettant d'ajuster les temps de présence ;
- Une capacité d'accueil de nouveaux usagers, tout en maintenant la continuité des accompagnements.

Toutefois, le nombre limité d'entrées et de sorties interroge la fluidité des parcours et confirme, en creux, les difficultés d'accès à des solutions d'aval ou à des dispositifs plus inclusifs.

C. La participation des personnes

- **Les Projets Personnalisés d'Accompagnement**

Au cours de l'année 2025, 15 projets personnalisés ont été réalisés au sein du Service d'Accueil de Jour.

Un projet a dû être reporté et, pour 4 situations, l'entourage initialement convié n'a pu être présent lors de la réunion.

Ces éléments traduisent une dynamique globale d'actualisation des projets, tout en mettant en évidence certaines limites dans la mobilisation des proches, pourtant essentiels dans la co-construction des parcours.

L'élaboration du projet personnalisé s'inscrit dans une démarche structurée, visant à garantir la pleine participation de la personne accueillie. Une rencontre préparatoire est systématiquement organisée avec le professionnel référent, permettant d'aborder les différentes dimensions de la vie quotidienne : autonomie, santé, participation sociale et activités, en s'appuyant notamment sur les référentiels SERAFIN-PH.

Lors de ce temps, la personne est invitée à exprimer ses attentes, ses besoins et ses aspirations pour l'année à venir. Afin de faciliter la compréhension et de soutenir l'expression, des supports adaptés, tels que des pictogrammes, peuvent être mobilisés.

Le projet est ensuite formalisé par le professionnel, puis présenté lors d'une réunion associant la personne accueillie, son référent, le coordinateur, ainsi que toute personne qu'elle souhaite convier (famille, représentant légal, proche). Ce temps d'échange permet de confronter les points de vue, d'affiner les objectifs et de définir les actions à mettre en œuvre.

À l'issue de cette rencontre, le projet est formalisé par écrit et fait l'objet d'une validation partagée, matérialisée par la signature de l'ensemble des parties prenantes.

Cette organisation témoigne d'une volonté affirmée de renforcer le pouvoir d'agir des personnes accueillies, tout en garantissant la traçabilité et la structuration des accompagnements.

- **Déploiement d'outils spécifiques, accessibilité en faveur de la participation des personnes**

Afin de soutenir la participation effective des personnes accompagnées, les professionnels du SAJ mobilisent des outils de communication adaptés, notamment des pictogrammes.

Ces supports, issus de bases de données accessibles (telles que ARASAAC), sont sélectionnés par les équipes puis présentés aux personnes accueillies afin de s'assurer de leur compréhension et de leur appropriation.

Une attention particulière est portée à l'harmonisation des supports utilisés entre le SAJ et l'EANM, afin de garantir une continuité dans les modes de communication.

Le recours à ces outils constitue un levier essentiel pour :

- Faciliter la compréhension des informations ;
- Favoriser l'expression des choix et des préférences ;
- Renforcer l'autonomie et la participation des personnes.

- **Conseil de la Vie Sociale**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), mutualisé avec l'EANM, constitue une instance essentielle de participation et d'expression des usagers.

En 2025, trois réunions ont été organisées, chacune précédée de temps de préparation permettant aux personnes accompagnées de faire remonter leurs questionnements, attentes et propositions auprès de leurs représentants.

Ce fonctionnement favorise une participation active des usagers à la vie institutionnelle et contribue à renforcer leur pouvoir d'agir, dans une logique de citoyenneté et de démocratie participative.

D. Evènements indésirables et plan d'action

En 2025, 5 événements indésirables ont été recensés au sein du Service d'Accueil de Jour. L'analyse de ces situations met en évidence que la majorité des événements est liée à des problématiques comportementales des personnes accueillies, traduisant des difficultés d'expression, de régulation émotionnelle ou d'adaptation au collectif.

Au regard du nombre de personnes accompagnées et de la fréquentation du service, ce volume d'événements reste maîtrisé. Il témoigne néanmoins de la nécessité de maintenir une vigilance constante et d'adapter les pratiques professionnelles aux évolutions des profils accueillis.

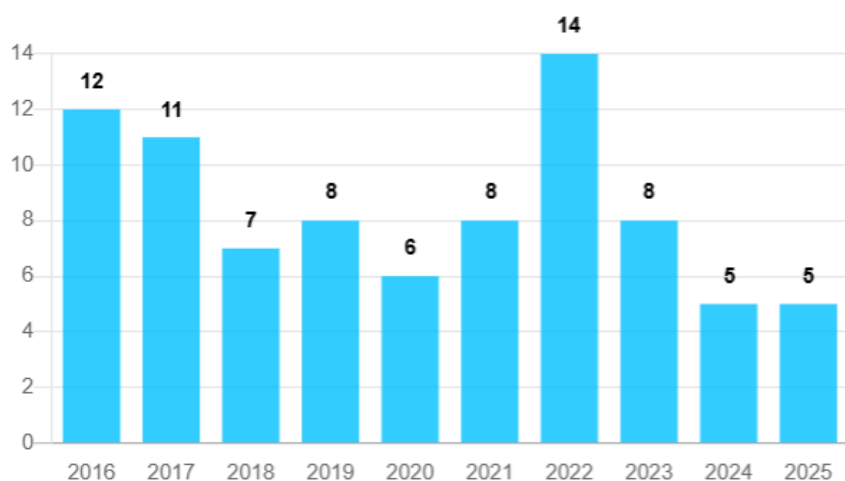
Ces événements font l'objet d'une analyse systématique, permettant :

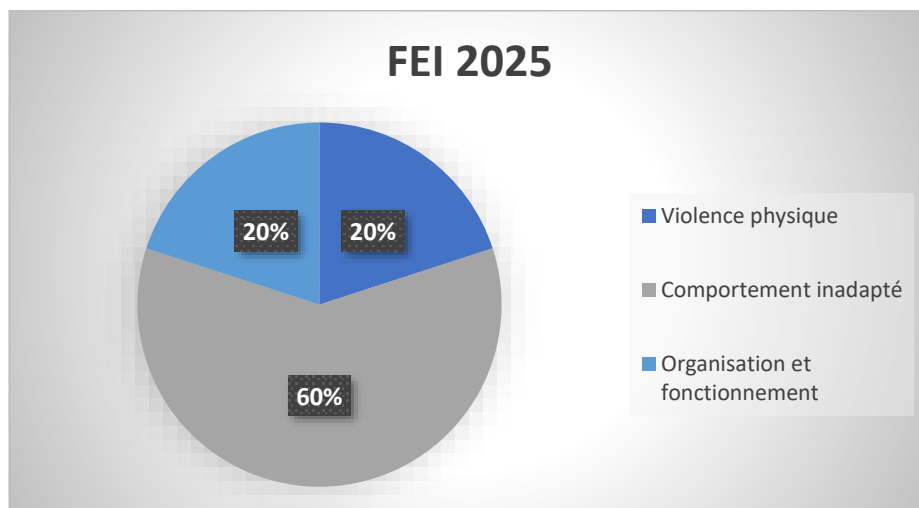
- D'identifier les facteurs déclenchants ;
- D'ajuster les modalités d'accompagnement ;
- De renforcer les actions de prévention ;
- D'améliorer la gestion des situations de tension au sein du collectif.

Ces éléments mettent en évidence plusieurs enjeux pour le service :

- Adapter les accompagnements à des publics présentant parfois des fragilités comportementales et émotionnelles ;
- Renforcer les compétences des équipes en matière de gestion des situations complexes ;
- Consolider les outils de prévention et de régulation au sein du collectif ;
- Poursuivre l'inscription du service dans une culture qualité partagée.

La démarche d'amélioration continue constitue ainsi un levier essentiel pour sécuriser les accompagnements, soutenir les équipes et garantir une réponse adaptée aux besoins des personnes accueillies.





E. L'Activité réalisée

a. Activité de pilotage

ACTIVITÉ				
	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours d'ouverture de l'établissement	227	227	227	229
Nombre de places arrêtées et financées	5	-10 depuis 10/23	10	10
Nombre de journées théoriques	1 135	1 135	2 270	2 290
Activités prévisionnelles autorisée	1 200	1 483	2 223	2 223
Activités réalisées	1 121.50	1 111.50	1 817	2 223.50
Ecart (journées réalisées-journées prév.)	-13.50	-371.5	-406	+0.5
Taux d'occupation (réel/théorique)	98.81%	74.95%	80.04%	100%

Dans le cadre du suivi du CPOM 2023–2027, l'année 2024 avait mis en évidence un écart significatif entre l'activité prévisionnelle et l'activité réalisée du Service d'Accueil de Jour, en lien avec une phase de transformation structurelle du dispositif.

En 2025, les mesures correctives engagées ont permis une remontée significative de l'activité, avec 2 223,5 journées réalisées pour un prévisionnel de 2 223, soit un écart quasi nul (+0,5 journée) et un taux d'occupation de 100 %.

Cette évolution traduit une stabilisation du fonctionnement du service et une amélioration de son efficience, après une année 2024 marquée par :

- Une réorganisation interne importante,
- L'augmentation de la capacité d'accueil,
- La montée en charge progressive de la file active,

- Et une forte mobilisation des équipes dans le cadre des transformations du pôle (création du SAVS, transformation FH/FV, travail transversal).

L'écart observé en 2024 s'expliquait notamment par :

- Une organisation RH en cours d'ajustement, nécessitant un temps d'appropriation ;
- La nature modulable de l'accueil, reposant sur des temps de présence individualisés ;
- Des aléas impactant la fréquentation (absences longues, variabilité saisonnière, absences non anticipées).

Afin de sécuriser le modèle d'activité, plusieurs mesures structurantes ont été mises en œuvre dès 2025 :

- Mise en place d'une facturation forfaitaire annuelle (hors hospitalisation) ;
- Participation symbolique au transport ;
- Suivi renforcé de l'occupation, notamment à la demi-journée ;
- Régulation des absences prolongées avec suspension de contrat au-delà de deux mois ;
- Renforcement de la dynamique d'admission, en lien avec la MDPH et la liste d'attente.

Les premiers effets de ces mesures étaient déjà visibles dès le premier trimestre 2025, avec une progression continue du taux d'occupation (de 86 % en janvier à plus de 91 % en mars), confirmant la pertinence des ajustements engagés.

Au-delà de la seule performance quantitative, l'année 2025 confirme la capacité du SAJ à concilier :

- Stabilisation de son activité,
- Maintien d'une forte modularité de l'accueil,
- Et qualité de l'accompagnement individualisé.

Elle met également en lumière les spécificités structurelles du dispositif, qui repose sur une file active élargie et des parcours souples, rendant l'optimisation du taux d'occupation plus complexe que dans des dispositifs d'hébergement.

L'année 2025 constitue ainsi une année de consolidation réussie, marquée par :

- L'atteinte des objectifs d'activité ;
- Une organisation stabilisée ;
- Une meilleure maîtrise des absences ;
- Et une mobilisation forte des équipes.

Dans ce contexte, l'enjeu pour les exercices à venir sera de maintenir cet équilibre entre performance d'activité et souplesse d'accompagnement, tout en poursuivant l'adaptation du service aux besoins évolutifs des personnes accompagnées et aux attentes du territoire.

b. Activités proposées aux personnes accueillies

Les activités proposées au sein du Service d'Accueil de Jour s'inscrivent dans une logique de régularité, avec pour la plupart une fréquence hebdomadaire. Elles visent à répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies, en proposant une offre diversifiée favorisant l'expression, la socialisation, le bien-être et le développement des compétences.

Chaque activité accueille en moyenne entre 5 et 7 participants, permettant un accompagnement de proximité et une attention individualisée. Cette organisation implique, pour les professionnels, une capacité à animer des groupes hétérogènes, à maintenir l'engagement des participants dans la durée et à adapter les contenus en fonction des évolutions des personnes.

Les activités proposées sont en lien avec les compétences et appétences des encadrants, ce qui favorise leur qualité et leur investissement. Une attention particulière est portée à la complémentarité des propositions (sportives, culturelles, artistiques, manuelles), afin de permettre à chaque personne de trouver des activités sources de plaisir et de motivation, tout en contribuant au maintien des acquis (communication, psychomotricité, socialisation).

Activités sportives : Patinoire, piscine, badminton, vélo, randonnée, gymnastique douce, géocaching.

Activités artistiques : Art social, réalisation de tableaux, chant.

Des activités mutualisées avec l'EANM (karaoké, percussions, danse) sont également proposées, favorisant la mixité des publics et les interactions.

Activités manuelles et occupationnelles : Bricolage, jardinage, pâtisserie.

Activités culturelles : Ludothèque, médiathèque, visites d'expositions et participation à des manifestations culturelles.

Séjours et projets extérieurs : Organisation de séjours favorisant l'autonomie et l'ouverture (montagne, refuge du Mont Jovet, géocaching à Avignon, séjour vélo à Annecy).

c. Temps fort de l'année 2025

Plusieurs événements ont rythmé l'année 2025, contribuant à la dynamique collective et à l'ouverture sur l'extérieur :

- Fête de Noël (repas, concert, goûter, participation de partenaires) ;
- Goûter des familles (temps de rencontre entre familles, spectacle et animation musicale) ;
- Participation à des événements inter-établissements (tournoi de football APEI, animations estivales, marchés de Noël) ;

Ces temps forts sont particulièrement investis par les usagers et leurs familles, et participent au renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance.

d. Partenariats et conventions

Le Service d'Accueil de Jour s'appuie sur un réseau partenarial actif, contribuant à enrichir l'offre d'activités et à favoriser l'inclusion :

- IME de Challes-les-Eaux (accueil hebdomadaire et passerelles secteur enfant/adulte) ;
- APEI – SAJ de Montjay (activités communes régulières : sport, culture, événements) ;
- Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA) : journées sportives extérieures ;
- Associations et structures locales (Zicomatic, Cozy Café, concerts...) favorisant l'accès à la vie culturelle et sociale.

L'ensemble de ces actions témoigne d'une volonté de proposer un accompagnement dynamique, individualisé et ouvert sur l'environnement.

La diversité des activités constitue un levier essentiel pour :

- Favoriser l'engagement des personnes ;
- Soutenir le maintien des acquis ;
- Développer l'autonomie et la participation sociale ;
- Renforcer l'inclusion dans la vie du territoire.

F. Conclusion 2025

L'année 2025 marque une étape structurante dans l'évolution du Service d'Accueil de Jour, caractérisée par une consolidation de son organisation, une clarification de son modèle de fonctionnement et un renforcement de son inscription au sein du Pôle Accueil Hébergement.

Les évolutions engagées, tant sur le plan organisationnel que sur le plan des accompagnements, ont permis de sécuriser le fonctionnement du service, d'en améliorer la lisibilité et de renforcer son efficience.

Dans le même temps, le SAJ confirme son positionnement comme un dispositif essentiel dans les parcours des personnes accompagnées. Il constitue un espace structurant de maintien des acquis, de développement des compétences et de participation sociale, en particulier pour un public relativement jeune, inscrit dans une dynamique de vie active.

Toutefois, l'analyse des parcours met en évidence des enjeux persistants, notamment en matière de fluidité et d'évolution des situations. L'ancienneté importante des accompagnements et la faible rotation des usagers interrogent l'accès à des solutions d'aval et soulignent les tensions existantes sur les dispositifs plus inclusifs du territoire.

Par ailleurs, l'évolution des profils accueillis, vient renforcer la nécessité d'adapter en continu les pratiques professionnelles, de soutenir les équipes et de consolider les outils de prévention et de régulation.

Dans ce contexte, le SAJ s'inscrit pleinement dans une dynamique d'amélioration continue, en lien étroit avec les orientations associatives et les politiques publiques, visant à :

- Garantir un accompagnement individualisé et de qualité ;
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées ;
- Développer des réponses souples et adaptées aux besoins ;
- Favoriser l'ouverture sur l'environnement et l'inclusion sociale.

Les perspectives engagées pour 2026 traduisent cette volonté de consolidation et d'innovation, en articulant qualité de vie, diversification des activités, renforcement des partenariats et adaptation aux évolutions des publics.

Ainsi, le Service d'Accueil de Jour apparaît comme un dispositif en pleine mutation, à la croisée des enjeux d'inclusion, de parcours et de transformation de l'offre médico-sociale, nécessitant une attention constante et une capacité d'adaptation durable.

G. Les perspectives 2026

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de consolidation des actions engagées en 2025, tout en intégrant de nouveaux projets visant à enrichir l'offre du Service d'Accueil de Jour.

Dans cette perspective, un axe fort est développé autour du bien-être des personnes accompagnées, avec la mise en place de deux semaines thématiques dédiées, l'une au printemps et l'autre à l'automne, sous réserve de l'adhésion des usagers.

Ces temps spécifiques permettront de proposer des activités inhabituelles (ostéopathie, Brain Ball, spa), en complément des actions déjà existantes (gym douce, balades), dans une logique d'équilibre entre nouveauté et repères sécurisants.

Une attention particulière sera portée à l'ambiance générale du service, à travers l'introduction d'éléments favorisant la détente et le bien-être (boissons chaudes, parfums d'ambiance, musiques

relaxantes). Cette approche vise à répondre à la diversité des attentes, en reconnaissant que la notion de bien-être est propre à chacun. Ainsi, certaines activités habituelles, telles que le chant ou la danse, seront maintenues afin de garantir l'adhésion du plus grand nombre.

Sur le plan matériel, plusieurs investissements sont envisagés afin d'améliorer les conditions d'accueil et de répondre aux besoins identifiés :

- Renouvellement du mobilier extérieur pour favoriser l'utilisation des espaces en période estivale ;
- Développement de l'atelier carterie, dans une perspective de valorisation et de vente des productions ;
- Acquisition de matériel sportif (panneaux de basket, tapis de gymnastique), répondant aux besoins d'activité physique et d'expression corporelle ;
- Climatisation de plusieurs espaces, afin d'offrir des lieux adaptés lors des épisodes de fortes chaleurs.

Par ailleurs, des actions correctives sont mises en œuvre afin de stabiliser le taux d'occupation, avec pour objectif principal en 2026 de consolider le fonctionnement du service et d'assurer une meilleure lisibilité de l'offre.

En matière de partenariats, la collaboration avec l'IME de l'APEI de Chambéry se poursuit, confirmant la pertinence de cette passerelle entre le secteur enfant et le secteur adulte. Ce dispositif contribue à sécuriser les transitions et à inscrire les parcours dans une logique de continuité.

Dans le même temps, un nouveau partenariat a été initié avec l'association AMTRAD, autour d'une activité de danse à visée expressive et inclusive. Cette collaboration vient enrichir l'offre du service et valoriser les médiations corporelles comme leviers de bien-être, de confiance en soi et de lien social.

L'année 2026 devra ainsi permettre de consolider les équilibres engagés, tout en poursuivant le développement d'une offre adaptée, attractive et ouverte sur son environnement.

Elle s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, visant à renforcer la qualité de vie des personnes accompagnées, à soutenir l'engagement des équipes et à inscrire durablement le SAJ dans une dynamique d'innovation et d'adaptation aux besoins du territoire.

III – ETABLISSEMENT EN MILIEU ORDINAIRE ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

III.1 LE FOYER D'HEBERGEMENT APPARTEMENTS

A. L'organisation et l'accompagnement :

En 2025, le Foyer d'Hébergement de l'APAJH Savoie dispose d'un agrément unique, rattaché à un seul numéro SIRET, pour une capacité totale de 16 places financées par le Conseil départemental, réparties comme suit :

- ⇒ 8 places en Foyer d'Hébergement Résidence
- ⇒ 8 places en Foyer d'Hébergement Appartements

Toutefois, depuis 2011, l'offre d'hébergement est structurée autour de deux modalités d'accompagnement distinctes et complémentaires, répondant à des niveaux d'autonomie différenciés :

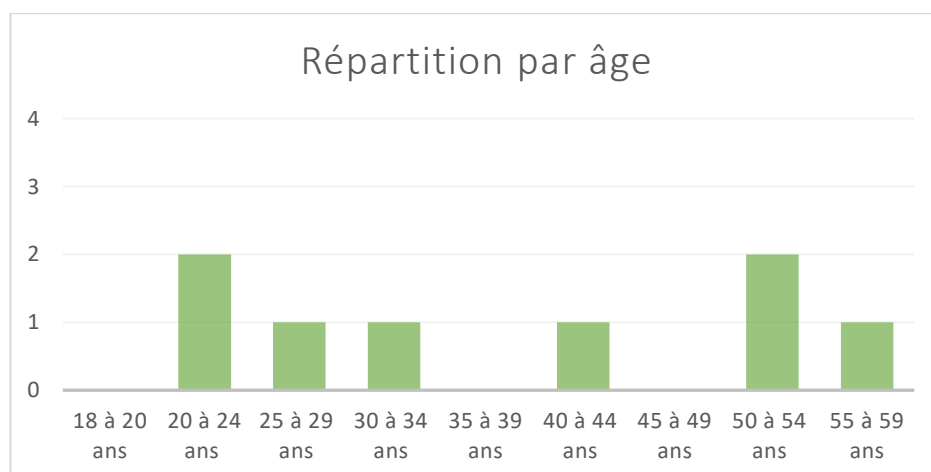
- ⇒ **Le Foyer d'Hébergement Appartements**, localisé à La Motte-Servolex, s'inscrit dans une logique d'accompagnement en logement diffus, favorisant l'accès au milieu ordinaire. En 2025, 8 personnes (6 hommes et 2 femmes) ont bénéficié de ce dispositif, nécessitant un niveau d'autonomie plus élevé et un accompagnement davantage orienté vers l'inclusion.
- ⇒ **Le Foyer d'Hébergement Résidence**, implanté à Cognin et situé dans le même bâtiment que le Foyer de Vie, propose un accompagnement en structure collective. En 2025, il a accueilli 9 résidents (5 hommes et 4 femmes).

Cette organisation permet de proposer une offre graduée, favorisant les transitions de parcours vers des formes d'habitat plus autonomes.

B. La population accueillie au FH Appartement

Le Foyer d'Hébergement Appartement accompagne des adultes en situation de handicap, orientés par la MDPH avec une double notification : Foyer d'hébergement et ESAT.

- **Profil des personnes accompagnées**



	FH Appartement
Age moyen des résidents :	38 ans
Ancienneté moyenne dans la structure :	5 ans et 6 mois

- **Mouvements des résidents :**

En 2025, le Foyer d'Hébergement Appartements n'a enregistré aucun départ, alors même que ce dispositif a vocation à constituer un tremplin vers le milieu ordinaire.

Cette absence de rotation vient interroger le positionnement du FHA, dont l'objectif est d'accompagner les personnes vers un accès progressif et sécurisé au logement de droit commun. À terme, ce dispositif a vocation à favoriser un taux de rotation plus dynamique, permettant l'accueil de nouveaux publics extérieurs engagés dans un projet d'autonomisation résidentielle.

Dans cette perspective, le FHA doit être envisagé comme une étape intermédiaire, visant à consolider les compétences nécessaires à la vie en logement autonome (gestion du quotidien, mobilité, accès aux droits), avant une sortie vers le droit commun.

La stabilité observée en 2025 traduit à la fois :

- Une adéquation des réponses proposées aux besoins des personnes accompagnées ;
- Mais également des freins structurels à la sortie, notamment liés aux difficultés d'accès au logement ordinaire et aux dispositifs d'accompagnement en milieu ouvert.

Elle met ainsi en lumière les limites actuelles du système d'aval, qui contraignent les parcours et freinent les dynamiques d'inclusion.

Dans ce contexte, le Foyer d'Hébergement Appartements confirme son rôle de solution sécurisante et contenante, tout en révélant un enjeu majeur pour les années à venir : renforcer la fluidité des parcours et développer des passerelles effectives vers des solutions d'habitat plus autonomes et inclusives.

C. La participation des personnes

- **Les projets personnalisés d'accompagnement**

Au cours de l'année 2025, 8 projets personnalisés d'accompagnement ont été élaborés au sein du Foyer d'Hébergement Appartements.

Ces démarches s'inscrivent dans une logique de co-construction, visant à associer pleinement la personne accompagnée à la définition de son projet de vie. Chaque projet permet d'identifier les besoins, les attentes et les objectifs de la personne, en tenant compte de ses capacités, de son environnement et de ses perspectives d'évolution, notamment vers un logement en milieu ordinaire.

Les projets personnalisés constituent un outil central dans l'accompagnement proposé au FHA. Ils permettent :

- De structurer les interventions éducatives ;
- D'ajuster les modalités d'accompagnement au regard des évolutions de la situation ;
- De soutenir le développement de l'autonomie dans les différents domaines du quotidien (gestion du logement, budget, mobilité, démarches administratives) ;
- D'inscrire l'accompagnement dans une dynamique de parcours, orientée vers l'accès au droit commun.

Ils participent ainsi pleinement au renforcement du pouvoir d’agir des personnes accompagnées, en favorisant leur implication, leur responsabilisation et la construction progressive de leur autonomie.

- **Accompagnement éducatif**

L’accompagnement éducatif déployé au sein du Foyer d’Hébergement Appartements s’inscrit dans une approche globale, individualisée et évolutive, visant à soutenir les personnes dans l’ensemble des dimensions de leur vie quotidienne.

Il repose sur un objectif central : favoriser le développement de l’autonomie et de l’autodétermination, en inscrivant chaque personne dans une dynamique de parcours, avec pour perspective, à court, moyen ou long terme, l’accès à un logement de droit commun, assorti d’un accompagnement adapté en milieu ouvert.

L’organisation de cet accompagnement repose sur une présence éducative souple et adaptée aux besoins des personnes :

- Une présence au bureau, au sein des locaux du SAVS, du lundi au vendredi, avec ou sans rendez-vous, facilitant l’accessibilité du service ;
- Une présence au sein des appartements une fois par semaine, en soirée, permettant un accompagnement au plus près du quotidien des personnes ;
- Une présence mensuelle le week-end, contribuant au maintien du lien éducatif sur des temps moins structurés et souvent plus sensibles.

Les domaines d’intervention couvrent un champ large, traduisant la volonté d’accompagner la personne dans toutes les dimensions de son parcours :

- **Vie quotidienne et autonomie domestique** : organisation de repas collectifs mensuels favorisant l’apprentissage culinaire, la gestion du quotidien et les temps de convivialité ;
- **Accès aux droits et démarches administratives** : accompagnement dans la gestion des dispositifs (MDPH, CAF, CPAM), des mesures de protection et des démarches courantes ;
- **Accès aux services de droit commun** : soutien à l’utilisation des transports, aux services d’aide à domicile et aux ressources du territoire ;
- **Accès et maintien dans le logement** : travail autour de la gestion budgétaire, de l’entretien du logement, de la relation avec les bailleurs et de la maîtrise des charges ;
- **Santé et bien-être** : accompagnement ponctuel aux soins, sensibilisation à l’hygiène de vie, soutien dans la gestion des traitements et prévention des risques ;
- **Gestion budgétaire** : accompagnement à la planification des dépenses, prévention des situations de fragilité financière et appropriation des outils bancaires ;
- **Compétences sociales et inclusion** : développement des relations sociales, participation à des activités collectives et inscription dans la vie de quartier ;
- **Insertion professionnelle** : orientation et accompagnement vers des dispositifs d’activité ou d’emploi, en lien avec les compétences et les projets de la personne ;
- **Mobilité** : apprentissage et sécurisation des déplacements, connaissance des réseaux de transport et repérage dans l’environnement ;
- **Soutien aux projets de vie** : accompagnement à la définition et à la réalisation de projets personnels, favorisant l’expression des choix et des aspirations.

Cet accompagnement s’inscrit dans une logique de progressivité et d’ajustement permanent, visant à sécuriser les parcours tout en accompagnant les personnes vers des formes d’habitat et de vie de plus en plus autonomes.

Il positionne ainsi le Foyer d’Hébergement Appartements comme un dispositif pivot dans les parcours résidentiels, à l’interface entre accompagnement institutionnel et accès au droit commun.

- **Santé et accompagnement médico-psychologique**

Le suivi de santé des personnes accompagnées au sein du Foyer d'Hébergement Appartements s'appuie sur une organisation ouverte sur le droit commun, mobilisant principalement des professionnels libéraux.

Les soins sont ainsi assurés par des infirmiers(ères) libéraux(ales), en lien avec un réseau de professionnels de santé (médecins généralistes, psychiatres, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.), sollicités en fonction des besoins spécifiques de chaque personne.

Les interventions peuvent se dérouler au sein des appartements ou directement dans les cabinets des professionnels, favorisant ainsi une inscription dans les dispositifs de soins de proximité.

Cette organisation répond à un double objectif :

- Garantir un accès effectif et coordonné aux soins, en lien avec les besoins individuels ;
- Soutenir l'autonomie des personnes dans la gestion de leur santé, en les inscrivant dans une logique d'accès au droit commun.

Elle s'inscrit pleinement dans une démarche « d'aller vers », visant à éviter les logiques institutionnelles de repli et à favoriser l'inclusion dans les dispositifs de santé de droit commun.

Dans ce cadre, l'accompagnement éducatif joue un rôle complémentaire, notamment pour :

- Faciliter la prise de rendez-vous et le respect des suivis ;
- Soutenir la compréhension des soins et des traitements ;
- Prévenir les ruptures de parcours de santé.

Cette articulation entre accompagnement éducatif et recours aux professionnels de santé contribue à sécuriser les parcours, tout en renforçant les compétences des personnes dans la gestion de leur santé au quotidien.

- **Actions spécifiques de l'amélioration continue en lien avec l'accompagnement des personnes accompagnées**

La démarche d'amélioration continue au sein du Foyer d'Hébergement Appartements s'inscrit dans une dynamique structurée et opérationnelle, visant à renforcer la qualité des accompagnements, la sécurité des personnes et le développement de leur autonomie.

Dans le cadre spécifique du Foyer d'Hébergement Appartements, une attention particulière a été portée à la prévention des risques en logement autonome et à la promotion des compétences des personnes accompagnées.

Ainsi, la Responsable Qualité, Sécurité et Environnement est intervenue à trois reprises au cours de l'année 2025 sur des thématiques ciblées :

- Les risques domestiques et liés à l'utilisation des équipements (dont ascenseur) ;
- L'hygiène alimentaire ;
- Le tri des déchets.

Ces actions de sensibilisation ont été particulièrement investies et appréciées par les personnes accompagnées, qui ont exprimé, lors des Conseils de la Vie Sociale, leur souhait de voir ces interventions renouvelées et élargies à de nouvelles thématiques.

Par ailleurs, des réunions de vie mensuelles sont organisées au sein des appartements de La Motte-Servolex, réunissant l'ensemble des personnes accompagnées. Animées par les référents sociaux, ces temps constituent des espaces privilégiés d'échange, de régulation et de participation. Ils témoignent d'une implication active des personnes accompagnées dans la vie du dispositif.

Dans cette dynamique, les personnes ont formulé une demande spécifique visant à mieux comprendre les modalités de contribution financière liées au foyer d'hébergement appartement. En réponse, l'intervention du responsable comptable est programmée en 2026, illustrant la volonté de renforcer la transparence et l'accès à l'information.

Enfin, l'organisation de repas collectifs mensuels dans la cuisine commune participe à la fois au développement des compétences domestiques et au renforcement du lien social, dans un cadre convivial et valorisant.

L'année 2025 a également été marquée par la visite du bureau de la Fédération APAJH au sein des appartements, venant reconnaître et valoriser les dynamiques engagées en matière d'accompagnement en habitat diffus.

- **Conseil de la Vie Sociale**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) du Foyer d'Hébergement Appartements constitue une instance essentielle de participation et d'expression des personnes accompagnées. Il permet d'associer pleinement les huit résidents à la vie du dispositif et aux réflexions relatives à son fonctionnement.

En 2025, trois réunions du CVS ont été organisées (cf. rapport d'activité du CVS FHA), témoignant d'une dynamique régulière de concertation et d'implication des usagers.

L'année a également été marquée par le renouvellement de la représentation des personnes accompagnées, avec l'organisation des élections des représentants au CVS le 1er juillet 2025. Ce processus démocratique s'est poursuivi par l'élection du président du CVS, intervenue lors de la séance du 5 décembre 2025.

Ces temps forts participent au renforcement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées, en leur permettant de s'exprimer, de formuler des propositions et de contribuer activement à l'amélioration du fonctionnement du service, dans une logique de citoyenneté et de démocratie participative.

D. Evènements indésirables et plan d'action



En 2025, deux événements indésirables ont été recensés au sein du Foyer d'Hébergement Appartements.

L'analyse de ces situations met en évidence qu'elles sont exclusivement liées à des problématiques comportementales, nécessitant une attention particulière et des ajustements ciblés dans les modalités d'accompagnement.

Dans le cadre de la réorganisation engagée en 2024, et du rattachement du Foyer d'Hébergement Appartements au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), le suivi des événements indésirables a été individualisé par dispositif.

Cette évolution constitue un levier structurant permettant :

- D'améliorer la lisibilité et la traçabilité des situations rencontrées ;
- D'affiner l'analyse des risques propres à l'accompagnement en habitat diffus ;
- De renforcer la réactivité dans la mise en œuvre des actions correctives.

Les événements indésirables font l'objet d'une analyse systématique, notamment en réunion d'équipe pluridisciplinaire, dans une logique de retour d'expérience. Cette démarche permet :

- D'identifier les facteurs déclenchants et les situations à risque ;
- D'adapter les pratiques professionnelles ;
- De renforcer les actions de prévention ;
- De sécuriser les accompagnements, en tenant compte des spécificités du cadre de vie en appartement.

Au regard du faible nombre d'événements recensés, la situation apparaît globalement maîtrisée. Elle nécessite toutefois le maintien d'une vigilance constante, notamment face à des situations individuelles pouvant présenter des fragilités sur le plan comportemental ou émotionnel.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la politique qualité de l'APAJH Savoie et contribue à garantir un accompagnement bientraitant, sécurisé et adapté aux besoins des personnes accompagnées.

E. L'activité réalisée de pilotage

Le pilotage de l'activité du Foyer d'Hébergement Appartements est intégré à celui du Foyer d'Hébergement Résidence.

En effet, bien que les modalités d'accompagnement diffèrent entre les deux dispositifs, les indicateurs de pilotage (taux d'occupation, suivi financier, gestion des places, etc.) font l'objet d'un suivi global et mutualisé à l'échelle du foyer d'hébergement.

Les éléments détaillés relatifs au pilotage sont présentés dans la partie I.1 dédiée au Foyer d'Hébergement Résidence.

F. Conclusion 2025

L'année 2025 confirme le positionnement du Foyer d'Hébergement Appartements comme un dispositif singulier et stratégique, à l'interface entre accompagnement institutionnel et accès au droit commun.

L'accompagnement proposé, fondé sur une logique de proximité, de souplesse et d'individualisation, permet de soutenir les personnes dans le développement de leur autonomie au quotidien, tout en les inscrivant dans une dynamique de parcours. Les projets personnalisés, les actions éducatives et les

démarches d'ouverture vers l'environnement contribuent pleinement au renforcement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

La stabilité des effectifs observée en 2025 vient toutefois interroger la vocation du dispositif, pensé comme une étape vers l'accès au logement autonome. Si elle traduit une réponse adaptée aux besoins des personnes, elle met également en évidence les limites structurelles du système marquées par les difficultés d'accès au logement et aux dispositifs d'accompagnement en milieu ouvert.

Dans ce contexte, le FHA joue pleinement son rôle de cadre sécurisant, permettant de consolider les compétences nécessaires à la vie en logement autonome. Il constitue un espace d'apprentissage, de stabilisation et de préparation, indispensable dans les parcours résidentiels des personnes accompagnées.

Par ailleurs, les évolutions des profils accueillis, parfois marquées par des fragilités comportementales ou psychosociales, viennent renforcer la nécessité d'adapter en permanence les pratiques professionnelles et de consolider les partenariats, notamment avec les acteurs du droit commun et de la santé.

Ainsi, le Foyer d'Hébergement Appartements apparaît comme un levier essentiel de transformation de l'offre médico-sociale, à condition de poursuivre les dynamiques engagées en matière d'individualisation des accompagnements, de développement des compétences et d'ouverture vers l'extérieur.

L'enjeu pour les années à venir sera de maintenir cet équilibre entre sécurisation des parcours et promotion de l'autonomie, afin de favoriser des trajectoires plus fluides, plus inclusives et davantage en phase avec les aspirations des personnes accompagnées.

G. Les perspectives 2026

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations engagées au sein du Pôle Accueil Hébergement, avec un enjeu central autour du renforcement du positionnement du Foyer d'Hébergement Appartements comme dispositif de transition vers le logement de droit commun.

Dans ce cadre, un travail spécifique sera conduit afin de réaffirmer la vocation du FHA comme un tremplin vers l'autonomie résidentielle. L'objectif est de favoriser, à moyen terme, une plus grande fluidité des parcours, en développant des dynamiques de sortie vers le milieu ordinaire, tout en sécurisant les étapes intermédiaires. Cela suppose de soutenir davantage les projets d'accès au logement, en lien avec les partenaires du territoire (bailleurs sociaux, dispositifs d'accompagnement à domicile, MDPH, SAVS), et de renforcer l'accompagnement des personnes dans l'acquisition des compétences nécessaires à une vie autonome.

Toutefois, cet objectif se heurte à des contraintes structurelles importantes, notamment :

- Les difficultés d'accès au logement ordinaire (parc privé peu accessible, délais d'attente dans le logement social) ;
- Les capacités limitées des dispositifs d'accompagnement en milieu ouvert ;
- Les freins liés aux ressources, aux garanties et aux représentations des bailleurs.

Dans ce contexte, le FHA devra poursuivre son rôle de solution sécurisante et contenante, tout en développant des modalités d'accompagnement favorisant davantage la projection vers l'extérieur.

En parallèle, la poursuite des actions engagées en matière de prévention et d'éducation à l'autonomie en logement constituera un axe prioritaire. Les actions de sensibilisation (gestion budgétaire, hygiène de vie, sécurité domestique, gestion du quotidien) seront consolidées et développées, en réponse aux attentes exprimées par les personnes accompagnées.

Le renforcement de la participation des personnes accompagnées, notamment à travers les réunions de vie et le Conseil de la Vie Sociale, sera également poursuivi, afin de soutenir leur pouvoir d'agir et leur implication dans leur parcours.

Enfin, une attention particulière sera portée à la consolidation de l'organisation du dispositif, notamment dans son articulation avec le SAVS, afin de garantir une continuité et une cohérence des accompagnements.

L'année 2026 devra ainsi permettre de conforter le FHA dans son rôle de dispositif pivot entre accompagnement institutionnel et accès au droit commun.

Elle s'inscrit dans un enjeu majeur : fluidifier les parcours vers des solutions plus inclusives ;

À ce titre, le FHA constitue un levier essentiel de transformation de l'offre médico-sociale, à condition de renforcer les partenariats territoriaux, de lever les freins structurels à l'accès au logement et de faciliter les orientations administratives vers le milieu ordinaire.

A. L'organisation et l'accompagnement :

Ouvert le 2 janvier 2024, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'APAJH Savoie dispose d'un agrément de 10 places, financées par le Conseil départemental de la Savoie. Dès sa première année de fonctionnement, le service a fait preuve d'une forte capacité d'adaptation et de mobilisation, en accompagnant jusqu'à 15 personnes en file active, traduisant à la fois la souplesse du dispositif et l'importance des besoins sur le territoire.

L'année 2025 constitue une étape clé dans le processus de structuration et d'ancrage du SAVS sur le territoire chambérien. Le service s'inscrit désormais dans une dynamique affirmée de déploiement, tant sur le plan territorial que partenarial. Cette montée en puissance repose en grande partie sur l'engagement des professionnels, leur expertise et leur capacité à instaurer des relations de confiance durables avec les personnes accompagnées, condition essentielle à la qualité des accompagnements en milieu ouvert.

Le SAVS accompagne aujourd'hui 15 adultes en situation de handicap, majoritairement porteurs d'une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés. Sa mission s'articule autour du maintien et du développement de l'autonomie en milieu ordinaire, à travers un accompagnement global, individualisé et évolutif. Celui-ci couvre l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne : gestion administrative, accès aux droits, insertion sociale, maintien dans le logement, santé, mobilité et participation à la vie citoyenne.

L'accompagnement proposé s'inscrit dans une logique de parcours, fondée sur :

- L'écoute et la prise en compte des besoins et aspirations des personnes ;
- Le respect de leur projet de vie ;
- La coordination avec les acteurs du territoire (sanitaire, social, médico-social) ;
- Le développement du pouvoir d'agir et de l'autodétermination.

Dès sa deuxième année d'activité, le SAVS a démontré sa capacité à accompagner des parcours complexes et évolutifs. À ce titre, une personne a pu être accompagnée dans un projet de mobilité géographique vers un autre département, en lien étroit avec la MDPH et l'ESAT concernés, garantissant ainsi la continuité de son parcours. Ce départ a permis l'intégration d'une nouvelle personne, illustrant la dynamique de renouvellement et d'adaptation du service.

Par ailleurs, le nombre croissant de sollicitations (demandes de renseignements, prises de contact spontanées) témoigne de la visibilité et de la pertinence du positionnement du SAVS dans l'offre médico-sociale locale. Il met en lumière un besoin croissant d'accompagnement en milieu ouvert, en cohérence avec les orientations des politiques publiques en faveur de l'inclusion et du maintien dans le droit commun.

Dans ce contexte, le SAVS apparaît comme un dispositif stratégique, à la fois en soutien des parcours de vie en milieu ordinaire et en complémentarité avec les autres services du pôle, contribuant pleinement à la transformation de l'offre médico-sociale vers des réponses plus inclusives, souples et personnalisées.

B. La population accueillie

Le SAVS accompagne des adultes en situation de handicap disposant d'une notification d'orientation délivrée par la MDPH en faveur d'un accompagnement en SAVS.

Les personnes accompagnées présentent majoritairement une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, et vivent en milieu ordinaire (logement autonome, logement accompagné, ou chez un tiers). Elles nécessitent un soutien adapté pour maintenir ou développer leur autonomie, sécuriser leur parcours de vie et favoriser leur inclusion sociale.

L'accompagnement s'inscrit dans une logique de maintien à domicile et de participation à la vie de la cité. Il s'adresse à des personnes dont les capacités permettent une vie en milieu ordinaire, sous réserve d'un accompagnement régulier, individualisé et coordonné.

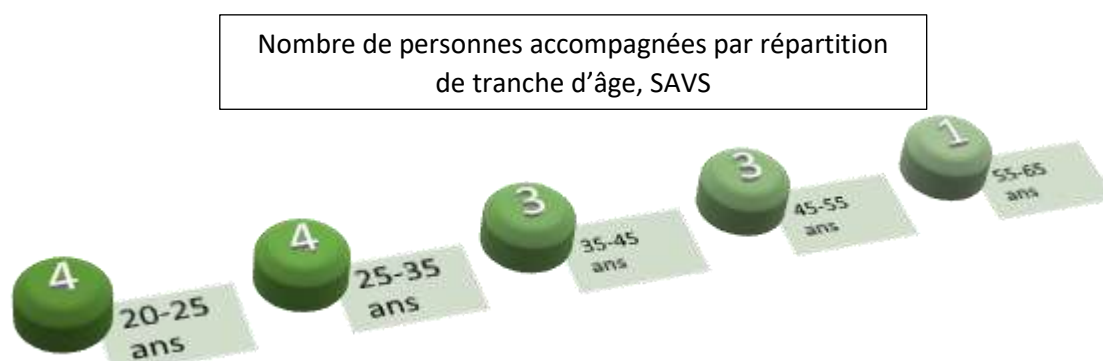
Les situations accompagnées se caractérisent par une grande diversité de besoins, notamment en matière :

- D'accès aux droits et de gestion administrative ;
- De maintien dans le logement et d'organisation de la vie quotidienne ;
- De gestion de la santé et du bien-être ;
- De développement des compétences sociales et relationnelles ;
- D'insertion professionnelle ou d'activité ;
- De prévention des situations de rupture ou d'isolement.

Cette hétérogénéité des profils nécessite une capacité d'adaptation constante des modalités d'accompagnement, ainsi qu'une articulation étroite avec les partenaires du territoire, afin de proposer des réponses ajustées, évolutives et sécurisantes.

Dans ce cadre, le SAVS se positionne comme un acteur clé du maintien dans le milieu ordinaire, contribuant à la construction de parcours de vie inclusifs et à la prévention des ruptures.

- **Profil des personnes accompagnées**



L'analyse de la répartition par tranche d'âge met en évidence une population majoritairement jeune au sein du SAVS.

En effet, 8 personnes sur les 15 accompagnées, soit 53 % de l'effectif, se situent dans la tranche des 20–35 ans. Cette donnée traduit une forte sollicitation du service par des personnes en début de parcours vers l'autonomie, confrontées aux premières étapes de la vie en milieu ordinaire : accès au logement, insertion professionnelle, gestion administrative et budgétaire, structuration du quotidien.

La tranche des 35–55 ans regroupe 6 personnes, soit 40 % de l’effectif. Cette répartition témoigne d’un accompagnement qui s’inscrit dans la durée, auprès de personnes dont les besoins évoluent mais demeurent présents, notamment en matière de sécurisation du parcours, de maintien dans le logement, d’équilibre de vie et d’inclusion sociale.

Enfin, une seule personne (7 %) appartient à la tranche des 55–65 ans. Cette faible représentation peut s’expliquer par une relative stabilisation des parcours à cet âge, ou par une orientation vers d’autres dispositifs plus adaptés aux problématiques liées à l’avancée en âge.

Dans son ensemble, le profil des personnes accompagnées confirme le positionnement du SAVS comme un dispositif clé dans l’accompagnement des premières étapes vers l’autonomie en milieu ordinaire. Il met en lumière des besoins importants en matière de structuration des parcours, d’apprentissage des compétences sociales et de sécurisation des situations de vie.

Ces éléments font émerger plusieurs enjeux pour le service :

- Consolider son rôle d’appui à l’autonomie pour un public jeune, en phase de transition vers le milieu ordinaire ;
- Adapter les modalités d’accompagnement à des besoins évolutifs selon les âges et les parcours ;
- Anticiper les trajectoires à plus long terme, notamment pour les publics vieillissants, en développant des passerelles vers des dispositifs adaptés ;
- Poursuivre le développement d’un accompagnement individualisé, capable de répondre à la diversité des situations et des rythmes d’évolution.

Le SAVS apparaît ainsi comme un maillon essentiel dans la construction de parcours inclusifs, en articulation avec les autres dispositifs du territoire.

• **Mouvements des résidents :**

2025	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Arrivée	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Départ	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Total	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15

En 2025, le Service d’Accompagnement à la Vie Sociale a enregistré une sortie et une entrée sur l’année.

En effet, une personne a quitté le service dans le cadre d’un projet de mobilité géographique vers un autre département. Ce départ, anticipé et accompagné en lien avec les partenaires concernés, s’inscrit dans une logique de continuité de parcours. Il a été immédiatement compensé par l’entrée d’une nouvelle personne en septembre, permettant de maintenir un niveau d’activité constant.

Ainsi, sur l’ensemble de l’année, l’effectif est resté stable à 15 personnes accompagnées, correspondant à la file active maximale observée pour le service.

En 2025, le SAVS accompagne 15 personnes (6 femmes et 9 hommes). Cette saturation du dispositif s'accompagne désormais de la constitution d'une liste d'attente, recensant 7 personnes en attente d'une place, via le logiciel ViaTrajectoire.

C. La participation des personnes

- **Accompagnement éducatif SAVS :**

Ouvert le 2 janvier 2024, SAVS de l'APAJH Savoie s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'adaptation des pratiques professionnelles, en cohérence avec les évolutions du secteur et les attentes des personnes accompagnées.

Dès sa création, le service, composé de deux professionnels (1 ETP), en lien étroit avec la direction du Pôle Accueil Hébergement, a développé des modalités d'accompagnement centrées sur l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes.

À ce titre, l'approche éducative du SAVS s'inscrit pleinement dans la philosophie développée par Maela Paul, selon laquelle « accompagner, c'est travailler à son inutilité ». Cette conception traduit une posture professionnelle visant à soutenir la personne dans le développement de ses propres ressources, de sa capacité à décider, agir et penser par elle-même, jusqu'à atteindre un niveau d'autonomie lui permettant de se passer progressivement de l'accompagnement.

Dans cette perspective, le SAVS positionne la personne accompagnée comme actrice de son parcours de vie, tout en garantissant un appui ajusté dans les moments de fragilité ou face à des démarches complexes.

L'action éducative s'inscrit dans les valeurs portées par l'APAJH Savoie : citoyenneté, Laïcité, inclusion, accessibilité et autodétermination et vise à favoriser l'accès aux droits, le développement de l'autonomie et la participation à la vie sociale.

Elle s'articule autour de plusieurs axes structurants :

1. Évaluation et contractualisation : Chaque accompagnement débute par une évaluation globale de la situation de la personne (besoins, attentes, ressources, difficultés). Cette analyse donne lieu à l'élaboration d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC), co-construit avec la personne, définissant des objectifs personnalisés, évolutifs et mesurables. Ce document est réévalué régulièrement, permettant d'ajuster les interventions en fonction des évolutions du parcours.
2. Soutien à la vie quotidienne et au logement : L'accompagnement porte sur l'ensemble des dimensions du quotidien : accès et maintien dans le logement, gestion budgétaire, organisation de la vie domestique et accès aux soins. Il vise à sécuriser les conditions de vie tout en renforçant les compétences d'autonomie.
3. Insertion professionnelle et formation : Le SAVS soutient les démarches d'accès ou de maintien dans l'emploi, ainsi que l'inscription dans des parcours de formation. Il mobilise pour cela un réseau de partenaires (missions locales, France Travail, organismes de formation), favorisant l'insertion dans le milieu ordinaire.

4. Participation sociale et citoyenne : Une attention particulière est portée à l'exercice des droits et à la participation à la vie de la cité : accès aux droits civiques, démarches administratives (CMI, mesures de protection), participation à des activités culturelles, sportives ou citoyennes. Des espaces d'expression sont également développés afin de soutenir la participation sociale des personnes.
5. Développement des compétences psychosociales : Des actions spécifiques sont mises en œuvre pour renforcer les compétences relationnelles et émotionnelles : gestion du stress, communication, affirmation de soi, prise de parole. Ces compétences constituent un levier essentiel d'inclusion et de sécurisation des parcours.
6. Travail en réseau et partenariats : L'accompagnement repose sur une coordination étroite avec les acteurs du territoire (services sociaux, sanitaires, administratifs, MDPH). Cette approche partenariale permet de garantir la cohérence et la continuité des parcours.
7. Santé et coordination des soins : Le SAVS assure un rôle de coordination avec les professionnels de santé libéraux (notamment les infirmiers à domicile), facilitant l'accès aux soins et la continuité des suivis, dans une logique d'inscription dans le droit commun.

Dans son ensemble, l'accompagnement éducatif du SAVS repose sur un équilibre entre soutien et responsabilisation. Il vise à sécuriser les parcours tout en favorisant l'autonomie, dans une logique d'inclusion durable en milieu ordinaire.

Le SAVS se positionne ainsi comme un levier essentiel de transformation des pratiques d'accompagnement, en mettant au cœur de son action la capacité des personnes à être pleinement actrices de leur vie.

- **DIPEC (Documents Individuels de Prise en Charge) SAVS :**

En 2025, 16 DIPEC ont été élaborés au sein du SAVS, traduisant une dynamique soutenue de formalisation et de suivi des accompagnements.

Ces documents, co-construits avec les personnes accompagnées, constituent un outil central dans la structuration des parcours. Ils permettent de définir des objectifs individualisés, en lien avec les besoins, les capacités et les aspirations de chacun, dans une logique d'autodétermination.

Plusieurs DIPEC ont fait l'objet de réajustements en cours d'année, afin de tenir compte de l'atteinte rapide de certains objectifs initiaux. Cette réactivité témoigne d'une capacité d'adaptation des professionnels et d'une dynamique d'accompagnement évolutive, centrée sur les progrès et les potentialités des personnes.

Ce fonctionnement permet :

- De valoriser les réussites et les avancées des personnes accompagnées ;
- D'ajuster en continu les modalités d'accompagnement ;
- De maintenir une dynamique de progression, en fixant de nouveaux objectifs adaptés.

Ainsi, le DIPEC ne constitue pas un document figé, mais un véritable outil de pilotage du parcours, au service d'un accompagnement individualisé, souple et réactif.

Par ailleurs, au cours de cette deuxième année d'activité, trois sessions de participation sociale ont été organisées. Ces temps collectifs participent au renforcement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées, en favorisant l'expression, le partage d'expériences et l'implication dans la vie sociale. Ils viennent compléter les accompagnements individuels en offrant des espaces d'échange et de construction collective, contribuant pleinement à l'inclusion et à la citoyenneté.

- **La participation sociale SAVS :**

Dans la continuité des dynamiques participatives portées au sein des établissements de l'APAJH Savoie, le SAVS a consolidé en 2025 un dispositif de rencontres trimestrielles intitulé « participation sociale ». Inspirés des Conseils de la Vie Sociale (CVS), ces temps collectifs constituent un espace structurant d'expression, de dialogue et de co-construction.

Ils visent à renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, en favorisant l'émergence de leur parole, le partage d'expériences et leur implication active dans la vie du service. Des espaces d'expression sécurisés ont ainsi été développés, permettant de libérer la parole individuelle et collective autour de thématiques choisies par les bénéficiaires eux-mêmes, telles que la vie affective et sexuelle ou encore la nutrition.

Un partenariat ancré dans le territoire : un levier d'inclusion

Les rencontres de participation sociale se déroulent au Cosy Café, lieu convivial et inclusif géré par l'association Zicomat à Saint-Alban-Leyse. Ce choix d'implantation hors les murs revêt une dimension stratégique forte, en favorisant l'inscription des personnes accompagnées dans des espaces de droit commun et en soutenant leur participation à la vie sociale locale.

Ces temps permettent d'aborder des thématiques variées, en lien direct avec les préoccupations des personnes :

- Droits sociaux et civiques ;
- Vie affective et sexuelle ;
- Nutrition et santé ;
- Qualité de l'accompagnement ;
- Actualité citoyenne et participation démocratique.

Les bénéficiaires sont pleinement acteurs de ces temps, en choisissant les sujets abordés ainsi que les intervenants invités. Cette dynamique participative a permis d'associer différents professionnels et partenaires (direction, référents sociaux, responsable QSE, une sexo-thérapeute, une nutritionniste), contribuant à enrichir les échanges et à croiser les regards.

La dernière session de l'année 2025 a permis d'engager une réflexion sur l'évolution du dispositif, les personnes accompagnées exprimant le souhait d'ouvrir davantage ces temps vers l'extérieur, afin de favoriser les rencontres et l'inclusion dans des espaces plus larges de vie sociale.

Outils de communication et dynamique collective

Le groupe Facebook interne au SAVS/FHA de l'APAJH Savoie, créé en 2024, a poursuivi son développement en 2025, devenant un véritable outil d'animation de la vie du service. Il permet :

- La diffusion d'informations ;
- La valorisation des actions et des réussites ;
- Le partage d'initiatives ;
- Le renforcement des liens entre les bénéficiaires.

Ce support favorise également l'émergence de dynamiques d'entraide entre pairs, certaines personnes proposant directement des activités ou des sorties au groupe, contribuant ainsi à une logique de participation active et de co-animation.

Une démarche d'évaluation au service de l'amélioration continue

Chaque rencontre de participation sociale fait l'objet d'une évaluation via un questionnaire de satisfaction, permettant de recueillir l'avis des participants sur :

- Les thématiques abordées ;
- La qualité des échanges ;
- La pertinence des interventions ;
- Les pistes d'amélioration.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique d'amélioration continue, en intégrant directement la parole des bénéficiaires dans l'évolution du service. Dans cette continuité, un questionnaire de satisfaction dématérialisé sera déployé en 2026, afin de renforcer encore la participation et la traçabilité des retours.

Une dynamique d'accompagnement favorisant l'initiative et l'entraide

L'année 2025 a été marquée par une forte mobilisation autour des projets individuels, soutenus activement par les professionnels. Les accompagnements ont couvert des situations variées, allant de démarches concrètes du quotidien à des projets plus complexes nécessitant une coordination partenariale renforcée.

Le développement de partenariats avec des acteurs du territoire a notamment permis d'améliorer l'accès aux soins et de sécuriser certains parcours de santé.

Par ailleurs, des initiatives d'entraide entre bénéficiaires ont émergé, illustrant pleinement la dynamique de pouvoir d'agir recherchée. À titre d'exemple, des personnes accompagnées ont pu se mobiliser pour réaliser des travaux de bricolage au domicile d'un pair, favorisant ainsi la coopération, la valorisation des compétences et le renforcement du lien social.

L'année 2025 confirme la montée en puissance du SAVS en matière de participation sociale. Elle met en évidence :

- Une appropriation progressive du service par les personnes accompagnées ;
- Une montée en compétences et en autonomie ;
- Une dynamique collective favorisant l'expression, l'initiative et l'entraide ;
- Un ancrage territorial renforcé, en lien avec les acteurs locaux.

Cette évolution traduit une volonté affirmée de construire un service centré sur les valeurs de citoyenneté, de dignité et d'inclusion, en cohérence avec le projet associatif de l'APAJH.

En 2026, le SAVS poursuivra cette dynamique, avec plusieurs axes de développement :

- Renforcer l'ouverture vers le milieu ordinaire ;
- Développer les espaces de participation et d'expression ;
- Consolider les partenariats territoriaux ;
- Favoriser encore davantage l'autonomie et l'accès aux droits.

L'enjeu sera de conforter le SAVS comme un espace d'émancipation, permettant aux personnes accompagnées d'être pleinement actrices de leur parcours et de leur place dans la société.

D. Evènements indésirables et plan d'action



En 2025, 4 événements indésirables ont été recensés au sein du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale. L'analyse de ces situations met en évidence qu'ils sont majoritairement liés à des problématiques de sécurité des personnes accompagnées, en lien avec les spécificités de l'accompagnement en milieu ordinaire.

Au regard du nombre de personnes suivies et de la nature des interventions (à domicile, en autonomie partielle), ce volume d'événements reste maîtrisé. Il souligne néanmoins la nécessité d'une vigilance constante et d'une adaptation des pratiques professionnelles, afin de sécuriser les parcours dans un environnement moins contenant que le milieu institutionnel.

Chaque événement fait l'objet d'un traitement rigoureux, reposant sur :

- Une analyse des causes et des facteurs de risque ;
- La mise en œuvre d'actions correctives adaptées ;
- Un partage en équipe, dans une logique de retour d'expérience ;
- Une traçabilité assurée dans les outils qualité.

La direction et les professionnels du SAVS travaillent en étroite collaboration dans la gestion de ces situations, en lien avec le Responsable Qualité Sécurité Environnement du siège. Cette articulation garantit une approche structurée et cohérente de la démarche qualité, contribuant à améliorer en continu les pratiques, l'organisation et les conditions d'accompagnement.

Par ailleurs, les outils élaborés en 2024 ont été ajustés et actualisés en 2025, en intégrant davantage la participation des personnes accompagnées. Cette évolution témoigne d'une volonté de co-construction et d'adaptation des outils aux réalités de terrain.

Dans cette dynamique, une enquête de satisfaction a été proposée aux bénéficiaires, sous des formats adaptés (individuel ou collectif), afin de permettre à chacun de s'exprimer selon ses capacités et ses préférences. Les résultats font apparaître un niveau de satisfaction globalement très élevé, aucun bénéficiaire n'ayant exprimé d'insatisfaction.

Ces éléments mettent en évidence :

- Une maîtrise globale des risques, malgré les spécificités de l'accompagnement en milieu ouvert ;
- Une culture qualité fondée sur l'analyse, l'ajustement et la participation des usagers ;

- Une forte satisfaction des personnes accompagnées, traduisant l'adéquation entre l'offre proposée et leurs besoins ;

La pertinence des outils et des modalités d'accompagnement développés dès la création du service.

La démarche d'amélioration continue apparaît ainsi comme un levier essentiel pour sécuriser les accompagnements, renforcer la qualité du service et accompagner la montée en charge progressive du SAVS.

E. L'activité réalisée

a. Activité de pilotage

ACTIVITÉ				
	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours d'ouverture de l'établissement			365	365
Nombre de places arrêtées et financées			10	10
Nombre de journées théoriques			3650	3 650
Activités prévisionnelles autorisée			3650	3 650
Activités réalisées			5475	5475
Ecart (journées réalisées-journées prév.)			+1825	+1825
Taux d'occupation (réel/théorique)			150%	150%

Le SAVS de l'APAJH Savoie, ouvert le 2 janvier 2024, dispose d'une capacité autorisée de 10 places, financées par le Conseil départemental. Dès sa création, le service a été structuré pour fonctionner en file active élargie, permettant l'accompagnement simultané de 15 personnes, soit un taux d'activité de 150 %, en cohérence avec les principes de modulation et d'intensité des interventions propres au SAVS.

En 2025, l'activité se maintient à un niveau élevé, avec 5 475 journées réalisées pour 3 650 journées théoriques, soit un écart de +1 825 journées et un taux d'occupation de 150 %.

Cet indicateur traduit pleinement la souplesse du dispositif, la capacité d'adaptation aux besoins des personnes, et l'efficacité du modèle en file active, permettant d'optimiser les ressources tout en garantissant un accompagnement individualisé.

La file active est restée stable tout au long de l'année 2025, avec 15 personnes accompagnées en continu, illustrant à la fois une bonne maîtrise des entrées et sorties, et une stabilisation du dispositif après sa phase de montée en charge.

Ce niveau d'activité traduit à la fois la souplesse du dispositif et l'efficacité des modalités d'accompagnement mises en œuvre. Il permet d'adapter finement les interventions aux besoins des personnes, en ajustant la fréquence et l'intensité du suivi, dans une logique d'optimisation des ressources et de réponse individualisée.

Au cours de l'année 2025, le SAVS a déployé une diversité de modalités d'intervention, illustrant sa capacité à s'inscrire dans une logique « d'aller vers » et à s'adapter aux réalités de vie des personnes accompagnées :

- 150 visites à domicile, permettant un accompagnement au plus près du quotidien ;
- 207 rendez-vous au sein des locaux du service, favorisant des temps structurés d'échange et de suivi ;
- 43 rencontres partenariales, traduisant une forte mobilisation en matière de coordination des parcours.

Des entretiens ont également été réalisés dans des lieux tiers (cafés, espaces associatifs), contribuant à rendre l'accompagnement plus accessible, moins formel et moins stigmatisant, en cohérence avec les valeurs d'inclusion portées par l'APAJH.

Le taux d'occupation observé confirme la pertinence du positionnement du SAVS sur le territoire et l'adéquation de l'offre aux besoins identifiés. Il met en évidence une dynamique de sollicitation importante, aujourd'hui supérieure aux capacités autorisées.

Dans ce contexte, la question de l'évolution de la capacité d'accueil constitue un enjeu stratégique. Elle apparaît nécessaire pour répondre à la demande croissante, réduire les délais d'attente et garantir une équité d'accès à l'accompagnement. À ce titre, une demande officielle d'extension de capacité a été formulée, afin d'inscrire le développement du service dans une logique d'adaptation aux besoins du territoire et de consolidation de l'offre inclusive.

b. Partenariats et coopérations

Afin de répondre de manière adaptée aux besoins et aux projets des personnes accompagnées, le SAVS a rapidement structuré un réseau partenarial solide, diversifié et ancré sur le territoire chambérien. Ce maillage constitue un levier essentiel à la qualité des accompagnements, en permettant d'articuler les interventions et de sécuriser les parcours en milieu ordinaire.

Sur le champ du logement, le service a développé des collaborations étroites avec les bailleurs sociaux, notamment l'OPAC de la Savoie et Cristal Habitat. Ces partenariats facilitent l'accès à un logement adapté et contribuent au maintien dans l'habitat, enjeu central de l'accompagnement en SAVS.

Par ailleurs, le travail en réseau avec les acteurs institutionnels et médico-sociaux renforce la cohérence des parcours. Le SAVS s'appuie ainsi sur des relations étroites avec :

- Les services du Conseil départemental, notamment la MDPH ;
- Les organismes de protection juridique (UDAF, ATMP) ;
- Les structures médico-sociales du territoire (APEI, Accueil Savoie Handicap).

En complément, le service mobilise un réseau associatif et de proximité particulièrement riche, permettant de soutenir l'inclusion sociale et l'accès au droit commun :

- Associations d'insertion et de solidarité (Emmaüs, Agir ABCD, ALMA Maltraitance) ;
- Acteurs culturels et inclusifs (Culture du Cœur, Zicomatic – Cosy Café, Instinct'taf) ;
- Acteurs de la vie quotidienne (services d'aide à domicile tels que Vitalliance, entreprises de transport, auto-écoles, garages, assurances) ;
- Acteurs de l'emploi et du milieu ordinaire de travail.

Sur le plan de la santé, le SAVS s'inscrit également dans une dynamique de coordination renforcée, notamment avec des libéraux.

Cette approche partenariale globale permet d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux situations rencontrées, en favorisant l'accès aux droits, aux soins, au logement, à l'emploi et à la vie sociale.

Elle se traduit également par la mise en œuvre de projets favorisant l'ouverture et la participation sociale. À titre d'exemple, grâce au partenariat avec l'association Zicomatic, plusieurs personnes accompagnées ont pu assister à des événements sportifs (matches de handball et de basket au Phare). Ces sorties, particulièrement appréciées, constituent des temps forts d'inclusion, de socialisation et de valorisation personnelle.

Le SAVS confirme ainsi son rôle d'interface entre les personnes et leur environnement, facilitant l'accès aux dispositifs existants et participant pleinement à la construction de parcours de vie inclusifs et sécurisés.

c. Temps forts

L'année 2025 a été rythmée par de nombreux temps forts, venant enrichir l'accompagnement proposé par le SAVS et renforcer la participation sociale des personnes accompagnées. Ces événements, organisés en lien avec les partenaires du territoire ou à l'initiative du service, participent pleinement à l'ouverture sur l'environnement, à la création de lien social et à la valorisation des personnes.

Parmi les actions marquantes de l'année :

- Participation régulière à des événements sportifs, notamment des matches de handball et de basket au Phare de Chambéry, favorisant l'accès à des temps de loisirs en milieu ordinaire ;
- Engagement dans des événements solidaires et citoyens, tels que la course Odyssée, permettant de s'inscrire dans des dynamiques collectives et porteuses de sens ;
- Participation à des temps institutionnels, comme la retransmission des Trophées de la fédération APAJH, renforçant le sentiment d'appartenance à la vie associative ;
- Organisation et participation aux temps de participation sociale au Cosy Café, véritables espaces d'expression et de co-construction ;
- Mise en place de sorties conviviales, notamment en période estivale, favorisant les rencontres et les moments de partage dans un cadre informel ;
- Participation à des temps festifs inter-dispositifs, tels que le repas de Noël partagé avec des personnes accompagnées du Foyer d'Hébergement Appartements, contribuant à renforcer les liens entre services du pôle.

Ces temps forts, variés et complémentaires, témoignent de la volonté du SAVS de proposer un accompagnement ouvert, dynamique et inclusif. Ils constituent des supports privilégiés pour :

- Favoriser l'inclusion sociale ;
- Développer les relations interpersonnelles ;
- Renforcer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance ;
- Encourager la participation active des personnes à la vie sociale et citoyenne.

Ils s'inscrivent pleinement dans les orientations du service, visant à soutenir des parcours de vie riches, ouverts sur l'extérieur et en adéquation avec les aspirations des personnes accompagnées.

F. Conclusion 2025

L'année 2025 marque une étape décisive dans l'ancrage SAVS de l'APAJH Savoie sur le territoire chambérien. Le service a su répondre avec pertinence aux enjeux qui lui sont assignés : accompagner des adultes en situation de handicap dans la construction et la sécurisation de leur projet de vie en milieu ordinaire, en favorisant leur autonomie, leur inclusion sociale et leur accès aux droits.

Le taux d'activité atteint, reposant sur une file active élargie, illustre à la fois la forte demande du territoire et la capacité du service à proposer des réponses souples, ajustées et efficaces. Il témoigne également de l'engagement des professionnels, de leur capacité d'adaptation et de la qualité des accompagnements individualisés déployés.

Le bilan de l'année met en évidence plusieurs points forts structurants :

La généralisation des projets individualisés (DIPEC), co-construits, évolutifs et adaptés aux besoins des personnes ;

- Une approche globale de l'accompagnement, mobilisant l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne, sociale et professionnelle ;
- Le développement d'une dynamique participative, favorisant l'expression, l'implication et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées ;
- Une ouverture renforcée sur l'environnement, à travers le développement de partenariats et la participation à des actions citoyennes.

Les résultats observés, notamment en matière d'accès au logement (4 changements de logement en 2025), viennent confirmer la pertinence du positionnement du SAVS comme acteur clé du maintien et de l'insertion en milieu ordinaire.

Par ailleurs, la structuration progressive d'une démarche d'amélioration continue, centrée sur la qualité, la sécurité et la bientraitance, contribue à installer une culture professionnelle partagée, en cohérence avec les valeurs portées par l'APAJH.

Enfin, au-delà des indicateurs d'activité, l'année 2025 se distingue également par des parcours de vie marquants. À ce titre, la naissance du premier enfant de parents accompagnés par le SAVS constitue un symbole fort, illustrant la capacité des personnes accompagnées à s'inscrire pleinement dans des trajectoires de vie autonomes, choisies et inclusives.

G. Perspectives 2026

Dans la continuité de cette dynamique, l'année 2026 s'inscrit dans une logique de consolidation et de développement du SAVS, autour de plusieurs axes stratégiques.

Un premier enjeu majeur concerne l'adaptation de la capacité d'accueil du service. Face à une demande croissante et à l'existence d'une liste d'attente, une augmentation du nombre de places apparaît nécessaire afin de garantir une réponse équitable et adaptée aux besoins du territoire.

Le renforcement de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation constitue également une priorité. Dans un contexte où l'accès à l'emploi demeure un facteur déterminant d'inclusion, le SAVS devra poursuivre et développer ses actions en ce sens, en s'appuyant sur les partenaires du territoire et les dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, l'accompagnement vers et dans le logement continuera de représenter un axe structurant. L'enjeu sera de sécuriser les parcours résidentiels, tout en tenant compte des tensions persistantes sur l'accès au logement de droit commun.

Le développement des compétences psychosociales, de l'autonomie et de la participation sociale des personnes accompagnées restera également au cœur des orientations du service. Il s'agira notamment de :

- Renforcer les espaces d'expression et de participation ;
- Favoriser l'ouverture vers le milieu ordinaire ;
- Soutenir les initiatives individuelles et collectives.

Dans cette dynamique de développement, une réflexion stratégique sur l'implantation du SAVS a été engagée. À la suite de la visite du Conseil de vigilance de la Fédération APAJH en 2025, une interrogation a été soulevée quant au positionnement du service au sein du siège associatif, alors même que les SAVS sont traditionnellement implantés au cœur des villes, au plus près des lieux de vie et des ressources de droit commun.

Cette réflexion a trouvé un écho au sein de l'association et a conduit à engager des démarches auprès des acteurs locaux, notamment les bailleurs sociaux et la commune de Cognin. Dans ce cadre, une opportunité a émergé avec la proposition d'un local de plus de 100 m² situé en hypercentre de Cognin, portée par l'OPAC et soutenue par la mairie de Cognin.

Face à cette opportunité, un bail a été contractualisé avec l'OPAC en mars 2026. Le SAVS s'est ainsi installé dans ces nouveaux locaux au printemps 2026.

Ce repositionnement constitue un levier majeur pour :

- Renforcer la visibilité et l'identification du service sur le territoire ;
- Faciliter l'accès des personnes accompagnées, dans un environnement de proximité et de droit commun ;
- Développer les partenariats locaux et les dynamiques d'inclusion ;
- Proposer des modalités d'accompagnement plus ouvertes, souples et déstigmatisantes.

Enfin, la poursuite du développement des partenariats et de l'ancrage territorial constituera un levier essentiel pour garantir une approche coordonnée des parcours.

Ainsi, fort de l'expérience acquise et de l'engagement de ses équipes, le SAVS de l'APAJH Savoie poursuivra en 2026 sa mission au service des personnes accompagnées, avec l'ambition de contribuer à des parcours de vie toujours plus autonomes, inclusifs et en adéquation avec les aspirations de chacun.

A. La démarche d'amélioration continue

La démarche d'amélioration continue du Pôle Accueil Hébergement de l'APAJH Savoie s'inscrit dans le cadre structurant de la politique qualité associative, visant à garantir une qualité des accompagnements, la sécurité des personnes accompagnées et l'adaptation permanente des pratiques professionnelles aux évolutions du secteur médico-social.

Portée de manière transversale sur l'ensemble des dispositifs du pôle, cette démarche repose sur une dynamique collective impliquant l'ensemble des professionnels, en lien étroit avec le Responsable Qualité, Sécurité et Environnement du siège.

Elle s'appuie sur les valeurs fondatrices de l'APAJH Savoie : laïcité, solidarité, citoyenneté, inclusion et accessibilité universelle et vise à promouvoir une culture partagée de bientraitance, de prévention des risques et d'amélioration continue des pratiques.

Dans un contexte de pôle marqué par de fortes évolutions organisationnelles (transformation de l'offre, ouverture du SAVS, montée en charge du SAJ), le pôle a poursuivi en 2025 un travail structurant de formalisation des pratiques professionnelles.

Ce travail s'est traduit par :

- La création et/ou consolidation des procédures et des modes opératoires ;
- L'harmonisation des outils de suivi et de traçabilité ;
- L'adaptation continue des outils aux spécificités de chaque dispositif, tout en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle du pôle et associatif.

Cette structuration contribue à sécuriser les accompagnements, à renforcer la lisibilité des interventions et à soutenir les équipes dans un contexte de complexification des situations.

Ainsi, la démarche d'amélioration continue du Pôle Accueil Hébergement s'affirme comme une dynamique structurante, transversale et évolutive, au cœur du pilotage des établissements et services. Elle contribue à garantir des accompagnements adaptés, sécurisés et respectueux des droits des personnes, tout en soutenant les équipes dans un contexte de transformation profonde du secteur. Elle constitue, à ce titre, un levier essentiel pour accompagner les mutations en cours et inscrire durablement le pôle dans une logique d'innovation, de qualité et d'inclusion.

L'ensemble des actions engagées en matière de qualité, de sécurité et d'amélioration continue sont présentées dans le rapport d'activité du siège s'inscrit dans le cadre de la politique QSE de l'APAJH Savoie et fait l'objet d'un suivi structuré et formalisé à l'échelle associative par la Responsable Qualité, Sécurité et Environnement.

B. Les Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines du Pôle Accueil Hébergement de l'APAJH Savoie s'inscrit dans une organisation associative structurée, reposant sur une collaboration étroite entre la direction du pôle et la fonction ressources humaines du siège.

Cette articulation permet de garantir :

- La cohérence des pratiques RH à l'échelle associative ;
- Le soutien et l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leurs missions ;
- Le développement des compétences, en lien avec les évolutions des publics et des dispositifs ;
- La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Dans un contexte marqué par des transformations importantes de l'offre (CPOM 2023–2027, développement du milieu ordinaire, évolution des profils accompagnés), cette organisation constitue un levier essentiel pour accompagner les équipes, sécuriser les pratiques et maintenir une dynamique collective cohérente à l'échelle du pôle et associative.

Elle favorise également les logiques de mutualisation et de transversalité entre les dispositifs (FV, FHR, FHA, SAJ, SAVS), permettant une optimisation des ressources humaines au service de la qualité et de la continuité des accompagnements.

L'ensemble des données relatives au bilan social (effectifs, absentéisme, formation, qualité de vie au travail, etc.) est présenté dans la partie « Ressources humaines » du rapport d'activité du siège. Cette organisation contribue ainsi à garantir la stabilité des équipes et la qualité des accompagnements proposés aux personnes.

C. Les Partenariats et coopérations

Le Pôle Accueil Hébergement de l'APAJH Savoie s'inscrit dans une dynamique partenariale forte, constituant un levier essentiel pour garantir la qualité des accompagnements, favoriser l'inclusion des personnes accompagnées et sécuriser les parcours.

Ces coopérations s'appuient sur un réseau diversifié d'acteurs du territoire, mobilisés en fonction des besoins des personnes et des spécificités de chaque dispositif.

Ces partenariats permettent de développer des actions concrètes : accès à la culture et aux loisirs, participation à des événements, accompagnement vers le logement, insertion professionnelle, ou encore soutien aux parcours de santé.

Ils contribuent également à inscrire les établissements et services dans une logique d'ouverture sur le territoire, en favorisant les interactions avec le milieu ordinaire et en renforçant les dynamiques inclusives.

Dans un contexte marqué par la complexification des situations et les tensions sur certains dispositifs, le développement et la consolidation de ces coopérations constituent un enjeu majeur pour les années à venir.

Le pôle poursuivra ainsi le renforcement de son ancrage territorial, en s'appuyant sur des partenariats structurants, au service de parcours plus fluides, individualisés et inclusifs.



V – PROJETS 2026 : création d'un pôle Vie Sociale Et Organisme de Formation

L'année 2026 marque une étape structurante dans l'évolution du Pôle Accueil Hébergement de l'APAJH Savoie, avec la création d'un nouveau pôle intitulé « Vie Sociale et Organisme de Formation ».

Ce projet répond aux évolutions majeures du secteur médico-social, notamment en matière d'inclusion, de développement de l'autonomie et de professionnalisation des acteurs.

Il vise à structurer, coordonner et renforcer les actions déjà engagées autour de la vie sociale, de l'accompagnement en milieu ordinaire et du développement des compétences, en s'appuyant sur une organisation renouvelée et une logique de synergies renforcées entre dispositifs.

La création de ce nouveau pôle répond à plusieurs enjeux majeurs :

- Renforcer l'accompagnement à la vie sociale, en favorisant l'autonomie, l'accès aux droits et l'inclusion des personnes accompagnées ;
- Développer une offre de formation structurée, à destination des professionnels, des partenaires et, à terme, des personnes accompagnées elles-mêmes ;
- Consolider l'ancrage territorial de l'association, en lien avec les politiques publiques et les dynamiques partenariales locales.
- Développer les services en ayant une veille sur les appels à projet en lien avec

Ce positionnement s'inscrit dans les orientations nationales (transformation de l'offre médico-sociale, Ségur de la santé, loi Avenir professionnel) et départementales, notamment autour du développement de l'habitat inclusif, de l'accès au droit commun et de la coopération entre acteurs.

Le futur pôle reposera sur une articulation cohérente entre plusieurs dispositifs existants et en développement :

- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ;
- Le Foyer d'Hébergement Appartements (FHA) ;
- Les interventions en habitat inclusif, notamment dans le cadre de prestations de service ;
- Un organisme de formation en cours de création ;
- Une mission dédiée au développement et aux partenariats.

Cette structuration vise à mutualiser les ressources, renforcer la lisibilité de l'offre et favoriser la fluidité des parcours, en particulier vers le milieu ordinaire.

L'un des axes majeurs du projet 2026 repose sur la création d'un organisme de formation, dont le déploiement s'organisera en deux temps :

- Premier semestre 2026 : structuration de l'entité (création juridique, élaboration du catalogue de formation, mise en place des outils et développement du réseau) ;
- Second semestre 2026 : lancement des premières actions de formation et organisation d'événements (conférences, colloques), avec l'engagement dans la démarche de certification Qualiopi.

L'offre de formation visera notamment :

- La professionnalisation des équipes et des partenaires ;
- L'accompagnement des parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à destination des professionnels mais également pour les travailleurs en situation de handicap ;
- La sensibilisation des entreprises du milieu ordinaire à l'accueil de personnes en situation de handicap ;

- Le développement de compétences transférables favorisant l'inclusion professionnelle et sociale.

À terme, ce dispositif a vocation à s'ouvrir plus largement, y compris aux personnes accompagnées elles-mêmes, dans une logique de développement du pouvoir d'agir.

La création de ce pôle s'accompagne d'une mission spécifique dédiée au développement et à la réponse aux appels à projets, dans le périmètre du pôle vie social et organisme de formation.

Cette mission vise à :

- Renforcer la capacité d'innovation de l'association ;
- Identifier et mobiliser de nouvelles opportunités de financement ;
- Développer des coopérations avec les acteurs du territoire (ARS, Conseil départemental, organismes de formation, associations, etc.) ;
- Piloter la mise en œuvre de projets structurants.

Elle contribue à inscrire durablement l'APAJH Savoie dans une dynamique proactive, en lien avec les évolutions des politiques publiques.

La création du pôle « Vie Sociale et Organisme de Formation » constitue une évolution majeure pour l'APAJH Savoie.

Elle traduit une volonté affirmée de :

- Structurer une offre innovante et adaptée aux besoins émergents ;
- Renforcer les logiques de parcours et d'inclusion ;
- Développer la professionnalisation des acteurs ;
- Et inscrire durablement l'association dans une dynamique d'ancrage territorial et d'innovation.

Ce projet positionne ainsi l'APAJH Savoie comme un acteur engagé et proactif, capable d'anticiper les mutations du secteur et de proposer des réponses adaptées, au service des personnes accompagnées et du territoire.